

3

LES ENGAGEMENTS D'AMUNDI

3.1	AMBITION	147
3.2	AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE	148
3.2.1	Une gouvernance assurant le déploiement d'une stratégie d'investissement responsable ambitieuse	149
3.2.2	Une politique d'investissement responsable au service de la transition de l'économie vers un modèle plus durable	151
3.2.3	Des solutions d'épargne et des solutions technologiques au service de l'investissement responsable	155
3.2.4	L'investissement responsable : une responsabilité partagée par tous les collaborateurs	157
3.2.5	Un engagement renforcé envers les autres parties prenantes d'Amundi	162
3.2.6	Une mise en œuvre transparente	162
3.2.7	La stratégie climatique d'Amundi	162
3.3	RESPECTER LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS	170
3.3.1	Développer une relation durable avec les réseaux partenaires et leurs clients	171
3.3.2	Établir des relations de confiance avec nos clients entreprises et institutionnels et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins	172
3.3.3	Garantir nos engagements envers nos clients grâce au dispositif de conformité, de sécurité et de gestion des risques	174
3.3.4	Protection des données (RGPD)	176
3.4	AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE	176
3.4.1	Données Ressources Humaines Amundi au 31 décembre 2022	177
3.4.2	Une politique d'emploi, de formation et de rémunération favorisant le développement de long terme	178
3.4.3	Une attention constante portée à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail	180
3.4.4	Le respect des principes d'égalité, de diversité et d'inclusion	182
3.4.5	L'encouragement du dialogue social et de la participation des salariés	185
3.4.6	Un engagement de longue date en faveur du mécénat et des actions de solidarité	187
3.5	AGIR EN ACTEUR CITOYEN RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT	188
3.5.1	Sensibilisation des collaborateurs	188
3.5.2	Empreinte environnementale directe	189
3.5.3	Politique Green IT	192
3.5.4	Achats responsables	192
3.6	DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS	193
3.7	CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT	194
3.8	MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS	196

Chiffres clés

ENGAGEMENT 1

Agir en acteur financier responsable

ENCOURS
INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

799,7 Md€

NOMBRE D'ÉMETTEURS COUVERTS PAR
LA NOTATION ESG PROPRIÉTAIRE D'AMUNDI

18 275

ENGAGEMENT 2

Agir en employeur
responsable

SCORE DE FIERTÉ DE TRAVAILLER POUR AMUNDI ⁽¹⁾

87%

TAUX DE FORMATION

64%

NOMBRE DE FEMMES
AU COMITÉ EXÉCUTIF

36,7%

ENGAGEMENT 3

Agir en acteur citoyen,
respectueux de l'environnement

ÉMISSIONS ÉNERGIE ⁽²⁾

0,48
Teq CO₂/ETP

ÉMISSIONS DÉPLACEMENTS ⁽³⁾

0,53
Teq CO₂/ETP

ACHATS AUPRÈS
DU SECTEUR PROTÉGÉ ⁽⁴⁾

0,4 M€

(1) Enquête IMR (indice de mise en responsabilité) réalisée par Willis Towers Watson auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Amundi - question : je suis fier(e) de travailler pour mon entreprise.

(2) Scope 1 et 2, hors fluides réfrigérants.

(3) Déplacements professionnels en avion et en train.

(4) En France.

Notations extra-financières d'Amundi et participation aux indices boursiers socialement responsables

- notée « Advanced » par Moody's avec une note de 71/100, leader dans son secteur ;
- notée « Prime » par ISS ESG avec un score B-, un des trois leaders de l'industrie ;
- classée par Sustainalytics en « risque RSE faible », 36^e sur 398 sociétés de gestion d'actifs et de conservation de titres ;
- notée AA par MSCI pour la quatrième année consécutive et classée « ESG leaders » ;

Le titre Amundi figure dans l'indice britannique FTSE4Good et dans les indices Euronext Vigeo Eiris : World 120, Europe 120, Eurozone 120 et France 20.

3.1 AMBITION

La raison d'être d'Amundi est d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. L'engagement sociétal est ainsi l'un des quatre piliers fondateurs de l'entreprise. Il repose sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'accélération de nos engagements ESG sera notre premier levier de croissance partout dans le monde.

Amundi a présenté en décembre 2021 son nouveau plan d'actions 2022-2025, le Plan Ambitions ESG 2025 (détail dans l'encart). Ce plan définit trois objectifs :

- augmenter le niveau d'ambition de ses solutions d'épargne en matière d'investissement responsable ;
- engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif *Net Zero* 2050 ;
- assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

Pour répondre à ces objectifs et en cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, Amundi s'engage à :

- agir en acteur financier responsable ;
- respecter la promesse faite aux clients ;

- agir en employeur responsable ;
- et agir en acteur citoyen respectueux de notre environnement.

Amundi a renforcé sa gouvernance pour piloter sa stratégie d'investisseur responsable et d'entreprise responsable, avec notamment la mise en place en 2022 du Comité RSE. Cette gouvernance opère à deux niveaux :

- supervision par le Conseil d'Administration : le Conseil d'Administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité Stratégique et RSE. Présidé par une administratrice indépendante et composé de trois membres, il formule un avis sur la stratégie climatique de l'entreprise ainsi que sa politique en matière de responsabilité sociale et environnementale et examine, au moins annuellement, les actions conduites par le Groupe dans ce domaine et les résultats obtenus ;
- suivi et pilotage par la Direction Générale : Amundi dispose de comités consacrés à l'Investissement Responsable et à la RSE présidés par la Directrice Générale d'Amundi :
 - le Comité Stratégique ESG et Climat (détaillé au § 3.2.1.2). Ce Comité mensuel définit et oriente les actions d'investissement responsable,
 - le Comité RSE : ce Comité semestriel définit et oriente les actions responsables d'Amundi sur son fonctionnement interne.

Plan Ambitions ESG 2025

Le plan Ambitions ESG 2025 se matérialise par dix mesures clés :

S'agissant de son offre de solutions d'épargne ou technologiques, Amundi s'engage d'ici 2025 à :

1. intégrer dans ses fonds ouverts de gestion active, qui représentent 400 milliards d'euros ⁽¹⁾, une nouvelle note de transition environnementale. Cette note aura pour objectif d'évaluer les entreprises sur leurs efforts de décarbonation et le développement de leurs activités vertes. Afin de les inciter à opérer cette transformation, ces portefeuilles investiront dans des proportions plus importantes dans celles qui fournissent le plus d'efforts dans leur transition énergétique que dans les autres ;
2. proposer sur l'ensemble des classes d'actifs, des fonds ouverts avec un objectif contraignant de gestion s'inscrivant dans la trajectoire *Net Zero* 2050 ;
3. atteindre 20 milliards d'euros d'encours dans les fonds dits à impact qui investiront dans des entreprises ou financeront des projets qui visent une performance positive environnementale ou sociale. Cet impact sera mesuré et communiqué annuellement ;
4. avoir 40 % de sa gamme d'ETF constituée de fonds ESG ;
5. développer au sein d'Amundi Technology, ALTO* ⁽²⁾ Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

S'agissant de ses actions envers les entreprises, Amundi s'engage à :

6. étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles elle engage un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies ;
7. exclure dès 2022 de ses investissements les entreprises qui réalisent plus de 30 % de leur activité dans le pétrole et le gaz non conventionnels.

Et pour aligner ses collaborateurs et ses actionnaires sur cette nouvelle ambition, Amundi a décidé de :

8. prendre en compte le niveau d'atteinte de ses objectifs d'investissement responsable dans le calcul d'attribution des actions de performance de ses 200 cadres dirigeants à hauteur de 20 %. Elle fixera également des objectifs ESG à l'ensemble de ses gérants et commerciaux ;
9. réduire ses propres émissions directes de gaz à effet de serre de près de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018 ;
10. présenter sa stratégie climat à ses actionnaires lors de son Assemblée générale en 2022.

Le plan Ambitions ESG 2025 d'Amundi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation collective du groupe Crédit Agricole pour son Projet sociétal. Par ailleurs, depuis 2012, le Groupe déploie dans ses différentes entités, dont Amundi, la démarche FReD. Cet outil de pilotage et de mesure de progrès en matière RSE favorise l'implication des dirigeants et de l'ensemble des collaborateurs. Depuis 2019, FReD est

l'outil d'appropriation et de déclinaison opérationnelle des enjeux RSE du groupe Crédit Agricole. Volontairement participative, la démarche consiste à définir, chaque année, six projets à mettre en œuvre au sein de chaque entité dans les trois champs de la RSE : respect du client, respect du salarié et respect de la planète.

3.2 AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

Signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) depuis 2006, Amundi compte parmi les pionniers de l'investissement responsable, qu'elle a placé au cœur de sa stratégie de développement. Cette stratégie repose notamment sur une généralisation de la prise en compte des critères ESG dans tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi ⁽³⁾, afin de proposer à ses clients des solutions d'investissement qui cherchent à concilier performance financière et atteinte d'objectifs extra-financiers tout en respectant le niveau de risque qu'ils ont choisi. Après avoir confirmé, fin 2021, sa position de leader européen ⁽⁴⁾ de l'investissement responsable en finalisant son plan stratégique ESG 2018-2021, Amundi a annoncé en décembre 2021 qu'elle allait amplifier encore ses engagements en faveur d'une transition environnementale juste au travers d'un nouveau plan Ambitions ESG 2025.

Pour répondre aux enjeux essentiels de l'investissement responsable, Amundi continue de se renforcer sur six axes clés (détaillés dans cette section) :

- une gouvernance dédiée pour superviser et piloter sa stratégie d'investissement responsable et sa mise en œuvre ;
- sa politique d'investissement responsable au service de la transition de l'économie vers un modèle plus durable ;
- ses solutions d'épargne et ses solutions technologiques ;
- son dispositif et ses moyens combinant une équipe dédiée à ses engagements ESG & Climat et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- son engagement vers les parties prenantes au sein de l'écosystème de parties prenantes externes ;
- son exigence de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

(1) Champ d'activité des fonds ouverts, lorsqu'une méthode de notation de transition est applicable.

(2) ALTO : Amundi Leading Technologies & Operations.

(3) Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds « Buy and Watch » ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

(4) Source : Broadridge.

Par ailleurs, lors de son Assemblée générale 2022, Amundi a soumis sa stratégie climatique (rappelée dans cette section) au vote consultatif de ses actionnaires, devenant ainsi le premier gérant d'actifs à présenter un « Say on Climate ». Cette résolution a recueilli 97,7 % de votes favorables, ce qui traduit le fort soutien que lui ont apporté les actionnaires. Outre la nécessité d'une approche scientifique et la recherche du progrès social et économique qui garantit l'acceptabilité de la transition énergétique, la stratégie climat d'Amundi est fondée sur la conviction qu'il faut accompagner les entreprises dans leur transition, et limiter les exclusions aux secteurs d'activités très émissifs pour lesquelles des alternatives à l'échelle existent.

Le « Say on Climate » d'Amundi présente la façon dont l'enjeu climatique est intégré dans la conduite de l'activité d'Amundi, témoignant de sa volonté d'aligner des parties prenantes internes et externes sur une stratégie climat transparente. Il détaille également la façon dont Amundi intègre l'enjeu climatique dans son activité de gestion pour

compte de tiers et cherche à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif *Net Zero* d'ici 2050. Enfin, il décrit les actions d'Amundi envers les entreprises dans lesquelles elle est investie, notamment le déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'engagement, afin de les accompagner dans leur transformation nécessaire vers des modèles de développement décarbonés.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en développant des solutions d'investissement favorisant l'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité en 2050.

Comme Amundi s'y est engagée en 2022, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie Climat – détaillés dans cette section – seront soumis au vote consultatif de ses actionnaires lors de son Assemblée générale 2023.

Des engagements reconnus par le marché

1. Classement Broadridge 2022 : Amundi est classé n° 1 en Europe en encours ESG long terme (fonds ouverts).
2. Classement *Morningstar* 2022 : Classement *Morningstar* : sur 94 sociétés de gestion évaluées, Amundi fait partie des 17 entreprises qui ont obtenu le niveau « Avancé » en matière d'engagement ESG.
3. *ESG Investing Awards 2022* : plusieurs récompenses obtenues par Amundi, « Best ESG Investment Fund – Specialist Fixed Income » ainsi que « ESG Investment Fund of the Year » pour le fonds Amundi Just Transition for Climate.
4. *ShareAction 2022* : Amundi est classée parmi les dix premières sociétés de gestion mondiales selon l'organisation non gouvernementale ShareAction, qui évalue les pratiques de vote des gérants d'actifs sur les sujets environnementaux et sociaux.
5. PRI : Amundi est noté cinq étoiles dans cinq modules et quatre étoiles dans les autres modules par les PRI (Principles for Responsible Investment) ⁽¹⁾.

3.2.1 Une gouvernance assurant le déploiement d'une stratégie d'investissement responsable ambitieuse

3.2.1.1 Supervision de la stratégie d'investissement responsable par le Conseil d'Administration

Parce qu'agir en tant qu'établissement financier responsable représente un engagement essentiel de la stratégie d'Amundi, la structure de sa gouvernance intègre les enjeux liés à une gestion responsable. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG – en particulier climatiques – se reflètent notamment dans les instances de supervision et de direction, ainsi que dans le mode de fonctionnement des organes de gouvernance.

Le rôle du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration ont trait à la définition des orientations stratégiques de l'activité d'Amundi, en veillant à leur mise en œuvre opérationnelle par la Direction Générale. Ainsi, la stratégie d'investissement responsable entre pleinement dans le périmètre de ses réflexions et décisions. Ce rôle est explicitement décrit dans l'Article 2 de son Règlement Intérieur puisqu'il « *examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence* ».

Le Conseil d'Administration veille donc à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable. Il a décidé en 2022 que la société Amundi se devait, en tant que pionnier de l'investissement responsable et acteur engagé sur les sujets climatiques, de participer au mouvement de transparence concernant les stratégies climat, en cohérence avec ses attentes envers les entreprises dans lesquelles elle investit. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé que le dépôt d'une résolution « Say on Climate » à son Assemblée 2022 serait l'un des dix engagements de son plan Ambitions ESG 2025. Cette résolution vise à faire voter les actionnaires sur la stratégie Climat de la société et à solliciter chaque année un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie, et ainsi assurer un dialogue permanent sur les questions environnementales.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la stratégie Climat, les membres du Conseil participent à une session annuelle de formation sur la thématique du climat, complémentaire des débats sur les enjeux d'investissement responsable à l'occasion des Conseils. Et à ce titre, en 2022, les administrateurs ont approfondi leurs connaissances des enjeux climatiques et de la neutralité carbone (« Net Zero »)

(1) Source : 2021 PRI Assessment Report – Amundi, 2021 PRI Public Transparency Report – Amundi, 2021 PRI Public Climate Report – Amundi (<https://www.amundi.com/institutional/Responsible-investment-documentation>)

en consacrant une session exceptionnelle à cette question, lors de laquelle sont intervenus différents experts, dont le paléoclimatologue et membre du GIEC Jean Jouzel.

Enfin le Conseil d'Administration suit les indicateurs clés permettant de constater les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie Climat.

Le Conseil d'Administration s'appuie notamment sur les travaux d'approfondissement menés par ses Comités spécialisés, comme décrit au chapitre 2, et en particulier ceux du Comité Stratégique et RSE décrit ci-dessous. Les autres Comités (Audit...) contribuent également chacun sur leur périmètre.

Le rôle du Comité Stratégique et RSE

En matière d'investissement responsable, le Conseil d'Administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité Stratégique et RSE. En vertu de l'article 4.6 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe

dans ses différents métiers, en France et à l'international. Présidé par une administratrice indépendante et composé de trois membres, il formule un avis sur la stratégie climatique de l'entreprise ainsi que sa politique en matière de responsabilité sociale et environnementale et examine, au moins annuellement, les actions conduites par le Groupe dans ce domaine et les résultats obtenus. À la demande du Comité, la Direction Générale, la Direction de l'Investissement Responsable ou d'autres intervenants ponctuels peuvent être amenés à participer à certaines de ses réunions. Les travaux et avis du Comité Stratégique et RSE sont rapportés au Conseil d'Administration par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

En 2022, le Comité a notamment été amené à recommander au Conseil d'Administration l'adoption du « Say on Climate ». Il a été chargé également d'approfondir les travaux de suivi de l'avancement de la stratégie ESG et Climat d'Amundi. À l'avenir, le Comité Stratégique et RSE sera appelé chaque année à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie ESG et Climat d'Amundi.

3.2.1.2 Suivi et pilotage de la stratégie d'investissement responsable par la Direction Générale

Quatre Comités permettent un suivi régulier des travaux menés.

Le Comité Stratégique ESG & Climat

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit, valide et pilote la stratégie ESG et Climat, ainsi que la politique d'investissement responsable d'Amundi. Il a plus précisément vocation à :

- définir, valider et assurer le suivi de la stratégie ESG et Climat d'Amundi ;
- valider les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;
- suivre les projets stratégiques clés.

Le Comité de Notation ESG

Présidé par la Directrice de l'Investissement Responsable, ce Comité se réunit tous les mois et a pour objectifs de :

- valider la méthodologie ESG standard d'Amundi ;
- revoir les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valider les règles d'application ;
- examiner et arbitrer des questions de notation ESG individuelles, et établir si nécessaire une jurisprudence Amundi (ajustements de méthodologies standard ESG demandés par des gérants de portefeuille).

3.2.1.3 Intégration de la stratégie d'investissement responsable et Climat dans le politique de rémunération

Mettre en œuvre la stratégie Climat d'Amundi n'est possible qu'en sensibilisant toutes ses parties prenantes. Cela suppose d'aligner la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est mise en œuvre de la façon suivante :

- en 2022, l'évaluation de la performance de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué prend en compte l'atteinte d'objectifs ESG et RSE à hauteur de 20 %

Le Comité de Vote

Ce Comité est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il se tient une fois par an pour valider la politique de vote, et de manière *ad hoc* le reste de l'année pour :

- conseiller la décision de vote en Assemblée générale pour des situations individuelles ; les membres sont appelés à donner leur point de vue en qualité d'experts ;
- valider la politique de vote d'Amundi (pour les entités couvertes) et ses règles de mise en œuvre ;
- valider les approches spécifiques / locales qui ne sont pas directement couvertes par la politique de vote ;
- valider les rapports périodiques sur la divulgation des votes.

Le Comité de Direction ESG

Ce Comité hebdomadaire est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il est consacré à la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable par l'équipe d'investissement responsable et se concentre notamment sur le suivi des éléments suivants : développement commercial, Ressources Humaines, budget, projets réglementaires, audits, campagnes de communication ESG, Initiatives de place et sujets de communications spécifiques.

La Directrice de l'Investissement Responsable participe également au Comité d'Investissement du Groupe.

minimum. Il en sera de même au titre de l'année 2023, sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'Assemblée générale du 12 mai 2023 ;

- la mise en œuvre du plan Ambitions ESG 2025 pèse pour 20 % dans les critères supportant le plan d'actions de performance attribuées, en 2022, à plus de 200 cadres dirigeants d'Amundi. Cette disposition sera reconduite dans le plan d'actions de performance qui sera attribué en 2023 ;

- en 2022, Amundi a intégré les objectifs ESG dans l'évaluation de la performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, pour que ces objectifs soient pris en compte dans leur rémunération variable. À partir de

2023, les équipes marketing auront également des objectifs ESG spécifiques, en cohérence avec les objectifs des commerciaux.

3.2.2 Une politique d'investissement responsable au service de la transition de l'économie vers un modèle plus durable

3.2.2.1 L'analyse ESG au cœur du processus d'investissement responsable

Le détail des méthodologies d'analyse d'Amundi est disponible dans la [Politique d'investissement responsable d'Amundi](#), mise à jour chaque année.

L'analyse ESG est placée sous la responsabilité de l'équipe Investissement Responsable et intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi. Elle est disponible en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir, en complément des notations financières, un accès immédiat aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains.

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée. Cela favorise une approche cohérente de l'investissement responsable dans l'ensemble de l'organisation, en ligne avec les valeurs et priorités d'Amundi.

Sur les marchés cotés, Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, l'une pour les entreprises et l'autre pour les entités souveraines. Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), etc.

La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. La note ESG évalue également la capacité du management de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité ⁽¹⁾ qui peuvent l'affecter.

Notre analyse s'appuie principalement sur 22 fournisseurs de données externes.

Analyse des entreprises

Amundi fonde son analyse ESG des entreprises sur une approche dite « Best in Class ». Chaque entreprise est évaluée par un score chiffré, échelonné autour de la moyenne de son secteur, afin de distinguer les meilleures et les moins bonnes pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement ⁽²⁾. La note attribuée à l'émetteur est prise en compte dans la sélection en fonction de la philosophie et l'objectif du fonds.

Notre méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents

secteurs. Ces critères sont conçus pour évaluer l'impact des enjeux ESG sur les entreprises ainsi que la manière dont celles-ci se les approprient. Sont pris en compte dans l'analyse, à la fois les impacts sur les facteurs de durabilité, mais également la qualité des mesures d'atténuation des risques ESG prises par les entreprises. Tous ces critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'équipe de recherche ESG demeure attentive à l'évolution des pratiques ESG des émetteurs. Les analystes ESG réajustent régulièrement leur analyse et leur méthodologie de notation, en fonction de l'environnement et des événements qui peuvent l'affecter.

Les notes ESG s'appuient sur des données fournies par des sociétés spécialisées et font l'objet d'un processus de sélection spécifique. Amundi assure à ses clients la transparence sur les données utilisées.

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes des différentes plateformes de gestion ont ainsi accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 18 000 émetteurs font l'objet d'une notation ESG.

Analyse des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des émetteurs souverains a pour objectif d'évaluer leur performance ESG. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays engagent des politiques sur les grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité ⁽¹⁾ et les facteurs de durabilité ⁽¹⁾. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant.

Les indicateurs ont été regroupés en huit catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. À l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, l'analyse ESG des émetteurs souverains se traduit par une note ESG allant de A à G.

(1) Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel sur la valeur de l'investissement. Les principaux effets négatifs sont les effets des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité signifient les questions environnementales, sociales et relatives au personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la corruption.

(2) Sur lesquels Amundi a toute discrétion.

Prise en compte de la transition environnementale dans l'analyse

Dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « Best in Class », les efforts de transition des

3.2.2.2 Une politique d'engagement active

Les travaux d'engagement d'Amundi font l'objet d'un [Rapport d'Engagement](#), mis à jour chaque année.

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu visant à peser sur les activités ou le comportement des entreprises, afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les principaux sujets liés au développement durable. Il se focalise sur des résultats concrets à obtenir dans un délai donné, est proactif et s'intègre à notre stratégie globale d'investisseur responsable.

Pilier majeur d'une politique d'investisseur responsable, la politique d'engagement s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives sur les grands enjeux du développement durable, dans le but de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone.

L'engagement poursuit principalement deux objectifs :

- améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité ;
- améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'incidence financière pour l'émetteur peut ne pas être claire.

Amundi engage les entreprises dans lesquelles elle investit ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. L'engagement d'Amundi s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques.

3.2.2.3 Une politique de vote qui complète le dispositif d'engagement

La [Politique de Vote](#) d'Amundi est disponible publiquement et mise à jour annuellement.

La politique de vote d'Amundi repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, et de bonne gouvernance par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise. Amundi entend pleinement jouer son rôle d'investisseur responsable et se mobilise ainsi sur le soutien aux résolutions portant sur le climat ou sur des enjeux sociaux.

La politique de vote est revue annuellement, en s'appuyant sur les enseignements de la campagne précédente. L'équipe de *Corporate Governance* soumet des propositions d'évolution de leurs pratiques de vote sur les principaux piliers : Droits des actionnaires, Conseils, Comités et Instances dirigeantes, Opérations financières et Politiques de rémunération des dirigeants. Les évolutions de la politique sont validées en Comité de Vote.

émetteurs par rapport à un scénario *Net Zero*, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes.

L'ensemble des gérants accède aux notations et analyses ESG des sociétés couvertes et les utilisent de manière différenciée selon les processus de gestion. Par exemple, différentes plateformes de gestion ont développé des approches de génération d'alpha, fondées sur les perspectives d'amélioration du profil ESG des sociétés investies.

Amundi engage les émetteurs sur six sujets principaux :

- la transition vers une économie bas carbone ;
- la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- la cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- la responsabilité client, produit et sociétale ;
- les pratiques de gouvernance, qui doivent être solides et promouvoir le développement durable ;
- le dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et le renforcement de la gouvernance d'entreprise.

Le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes, qui provoquent des réactions en chaîne destructrices, constituent des thématiques prioritaires dans ses campagnes d'engagement.

Dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, Amundi a démarré en 2022 un cycle d'engagement sur les sujets climat avec 1 000 entreprises supplémentaires engagées d'ici 2025. Amundi demande spécifiquement aux entreprises la publication d'une stratégie climatique détaillée, fondée sur des indicateurs précis et comportant des objectifs pour chaque « scope » d'émissions carbone ainsi que sur les capex (plan d'investissement) correspondants. En 2022, Amundi a ainsi engagé 418 entreprises supplémentaires sur le sujet climat.

L'engagement se décline sur l'ensemble des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Au-delà du sujet du climat, des engagements thématiques spécifiques ont notamment porté en 2022 sur l'économie circulaire, la biodiversité, pour laquelle un rapport spécifique a été publié sur notre site, la déforestation, la protection des océans, la stratégie d'alignement avec les accords de Paris, la transition juste, les droits humains, le salaire décent, ainsi que la répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des entreprises.

Nous nous sommes attachés à vérifier que les politiques de rémunération et / ou les rapports de rémunération soumis au vote comportaient une composante de critères ESG, ainsi que des critères climatiques pour les secteurs ayant de forts impacts. Par ailleurs, nous avons très souvent soutenu les résolutions d'actionnaires demandant plus de transparence sur les sujets de transition écologique et énergétique. Ainsi, nous enregistrons 87 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires portant sur le climat lors des Assemblées générales des entreprises auxquelles Amundi a participé en tant qu'investisseur.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote de ses Organismes de Placement Collectif (OPC), Amundi peut être confrontée à des situations de conflits d'intérêts. Des mesures de prévention et de gestion de ce risque ont donc été mises en place. La première mesure préventive est la définition et la publication de la politique de vote validée par

les instances dirigeantes des sociétés de gestion du Groupe. La seconde mesure consiste à soumettre au Comité de Vote, pour validation préalable à l'Assemblée générale, les propositions de vote des résolutions relatives à une liste préétablie de sociétés cotées sensibles du fait de leurs liens avec Amundi. Au-delà de ces émetteurs préalablement identifiés, l'équipe *Corporate Governance* soumet également

au Comité de Vote les conflits d'intérêts pouvant résulter de l'analyse des résolutions des Assemblées générales.

En 2022, afin d'exercer au mieux sa responsabilité de gestionnaire dans l'intérêt exclusif de ses clients, Amundi a décidé de faire voter la plus grande partie des OPC gérés et ce quel que soit leur mode de gestion.

3.2.2.4 Une politique d'exclusion ciblée

Le détail de la politique d'exclusion d'Amundi est disponible dans la [Politique d'investissement responsable d'Amundi](#), mise jour chaque année.

Convaincue qu'il faut accompagner la transition des entreprises plutôt que de favoriser le désinvestissement, le plan d'action d'Amundi envers les émetteurs se fonde sur le déploiement de moyens ambitieux au service de l'activité d'« engagement », afin de les accompagner et de peser sur les transformations nécessaires vers des modèles de développement décarbonés. Dans ce contexte, l'usage des politiques d'exclusions n'est jugé pertinent que lorsqu'il cible des activités venant compromettre cette transition, et pour lesquelles il n'existe pas d'alternative à l'échelle.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi applique une politique d'exclusion ciblée sur l'ensemble de ses portefeuilles. Ces règles sont applicables à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a toute discrétion. Elles sont applicables également aux fonds ESG passifs dans la mesure du possible (à l'exception des indices très concentrés).

Elles concernent les émetteurs exposés aux règles d'exclusion et aux seuils fixés dans notre politique sectorielle, les émetteurs qui ne se conforment pas aux conventions et / ou cadres internationalement reconnus ou aux réglementations nationales. Cette politique d'exclusion est mise en œuvre au sein des portefeuilles sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients.

Le Comité Stratégique ESG et Climat définit les règles de la politique d'exclusion et le Comité de Notation ESG valide les règles d'application. Les émetteurs exclus sont signalés dans les outils de front office et les opérations sur ces noms sont bloquées en amont des décisions de gestion. Le Département des Risques est en charge des contrôles de second niveau.

En 2022, 954 émetteurs (*Corporates* et États) étaient exclus des portefeuilles de gestion.

Exclusions normatives

Amundi exclut les activités suivantes :

- les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, interdits par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques ou à l'uranium appauvri ;
- les émetteurs qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial ⁽¹⁾, sans mesure corrective crédible.

En 2022, de nouvelles exclusions ont été mises en œuvre concernant les activités suivantes :

- les émetteurs participant à la production, à la vente ou au stockage d'armes nucléaires dans des États n'ayant pas ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires ;
- les émetteurs qui produisent des ogives nucléaires et / ou des missiles nucléaires entiers ; ou
- les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leurs revenus totaux de la production ou de la vente d'armes nucléaires.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

Exclusions sectorielles

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon, du tabac, et depuis fin 2022, du pétrole et gaz non conventionnels.

Ces exclusions sectorielles s'appliquent aux fonds passifs ESG ⁽²⁾ et par défaut à l'ensemble des stratégies de gestion active ⁽³⁾.

Une politique d'exclusion du tabac

Le tabac a non seulement un impact négatif sur la santé publique mais sa chaîne de valeur est confrontée à des violations de droits humains. Elle a un impact sur la pauvreté, a des conséquences environnementales et supporte des coûts économiques considérables, estimés à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé ⁽⁴⁾.

Amundi a mis en œuvre dès 2018 une politique d'exclusion sur le tabac. En 2020, Amundi est devenue signataire du *Tobacco-Free Finance Pledge* et a renforcé sa politique sectorielle.

Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabricant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %) ;
- règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (sur une échelle de notation allant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Une politique d'exclusion du charbon thermique renforcée

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE / UE et d'ici 2040 dans les autres pays. Pour ce faire, Amundi a mis en œuvre dès 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, qui a été

(1) *Pacte Mondial des Nations Unies* : « Un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et prennent des mesures pour promouvoir les objectifs sociétaux ».

(2) À l'exception des indices très concentrés.

(3) Sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients.

(4) <https://www.hrw.org/report/2014/05/13/tobaccos-hidden-children/hazardous-child-labor-united-states-tobacco-farming>

renforcée chaque année depuis, et qui génère l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Ces engagements découlent de la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité Scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du *Climate Analytics* et de la *Science Based Targets Initiative*.

En 2020, Amundi a étendu sa politique aux développeurs de charbon. En 2022, Amundi a abaissé les seuils de tolérance afin de renforcer encore son action.

Amundi exclut ainsi :

- les entreprises d'exploitation minière, de services publics et d'infrastructures de transport, qui développent des projets de charbon autorisés et en phase de construction, tels qu'ils sont définis dans la liste des développeurs de charbon du groupe Crédit Agricole ;
- toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total ;
- toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante ⁽¹⁾ ;
- les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;

3.2.2.5 Une mesure et pilotage des risques climatiques et des opportunités liées à la transition environnementale

L'intégration des facteurs de risques ESG dans les produits et la stratégie d'Amundi constitue une question clé. Témoignant de l'engagement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable, 100 % des fonds ouverts gérés activement intègrent désormais des critères ESG lorsque cela est techniquement possible. Par ailleurs, l'analyse ESG d'Amundi couvre désormais plus de 18 000 émetteurs.

Amundi a défini et développé de nombreux indicateurs pour identifier et gérer les risques et opportunités liés à la transition environnementale : l'empreinte carbone des

3.2.2.6 Des actions en faveur de la biodiversité

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. L'impact économique de la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que la déplétion de ressources naturelles finies, constituent un risque certain pour l'économie et la société. De plus, le sujet est complexe car multidimensionnel et donc, difficile à analyser.

La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique *via* le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la

- les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 millions de tonnes ou plus, sans intention de réduction.

Par ailleurs les entreprises ayant des projets de charbon à des stades de développement plus précoces, y compris les projets annoncés, proposés, avec un statut de pré-autorisation, font l'objet d'un suivi annuel et de campagnes d'engagement.

Cette politique d'exclusion est menée en parallèle d'actions d'engagement, par lesquelles Amundi cherche à exercer son rôle d'investisseur pour influencer les émetteurs à éliminer le charbon thermique. Amundi demande ainsi aux sociétés exposées au charbon thermique et dont elle est actionnaire de publier une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040.

Pour les entreprises exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi selon notre politique d'investissement responsable, et pour celles dont les politiques de charbon thermique sont considérées comme retardataires par Amundi, la politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Une nouvelle politique d'exclusion sectorielle dédiée au pétrole et gaz non conventionnels

Depuis fin 2022, Amundi exclut les entreprises dont l'activité (exploration et extraction) est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole, gaz de schiste et sables bitumineux). C'est l'un des engagements qui avait été pris dans le cadre du plan Ambitions ESG 2025.

portefeuilles, l'alignement des entreprises à partir des données de la *Science Based Targets Initiative*, le score de transition énergétique, le score de transition juste, etc. À l'aide de ce large éventail d'indicateurs, Amundi est en mesure de fixer des objectifs à court, moyen et long terme en matière climatique.

Tous ces indicateurs liés au Climat sont détaillés dans le [rapport Climat et Durabilité](#) annuel d'Amundi, disponible sur le site Internet d'Amundi (legroupe.amundi.com).

réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity : it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées début décembre 2022 à l'occasion de l'ouverture de 15^e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique. Les huit autres parties, qui constituent des focus sectoriels, seront mises en ligne en 2023. Amundi souhaite ainsi participer à la dissémination et au partage de la connaissance en cohérence avec les principes de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge ».

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet,

(1) Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie.

le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de cette thématique dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises ⁽¹⁾ ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. La métrique retenue pour afficher

l'empreinte biodiversité est le MSAppb* par milliard d'euros ⁽²⁾. Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement.

Enfin, Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à engager les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosure* ⁽³⁾), cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (*Global Biodiversity Score* ⁽⁴⁾) pour les institutions financières.

3.2.3 Des solutions d'épargne et des solutions technologiques au service de l'investissement responsable

3.2.3.1 L'offre de solutions d'investissement intégrant des critères ESG

Les solutions d'investissement intégrant des critères ESG d'Amundi couvrent un large spectre de stratégies (gestion active, passive, quantitative, solutions sur-mesure, etc.), de régions et de classes d'actifs. Elles ont vocation à répondre aux diverses préférences ESG de nos clients et se regroupent en plusieurs grandes catégories :

Solutions d'intégration ESG

Le processus d'intégration ESG d'Amundi est appliqué par défaut à tous les fonds ouverts gérés activement (fonds maîtres et nourriciers), chaque fois que cela est techniquement possible. L'objectif de chaque fonds est d'obtenir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son univers d'investissement de référence. De nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, *via* une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc.

Produits « impact »

Les investissements d'impact sont des investissements réalisés dans l'intention d'engendrer à la fois un impact positif mesurable, social et / ou environnemental, et un rendement financier. L'impact est mesuré par rapport à des objectifs d'impact spécifiques définis en amont, qui sont basés sur l'intentionnalité des investisseurs ou sur celle des sociétés dans lesquelles ils investissent. Pour qualifier les produits d'impact, Amundi a développé une grille d'évaluation interne spécifique à ce type de fonds. Elle sert à évaluer les fonds sur les trois dimensions clés de l'investissement à impact : l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité. Pour être qualifiés de produits « impact », les fonds doivent avoir une note minimale sur les trois dimensions et respecter les *minima* requis sur la dimension Intentionnalité.

Dans le cadre du plan Ambitions ESG 2025, Amundi s'est engagée à étendre l'offre de solutions d'investissement à impact pour atteindre 20 milliards d'euros.

Produits « Ambition Net Zero »

Amundi a décidé de développer des produits de transition *Net Zero*. Pour s'assurer que ces produits sont gérés de manière à ce que leur empreinte carbone suive une trajectoire alignée sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, ces fonds doivent, a *minima*, satisfaire les critères suivants :

- objectifs de réduction de l'empreinte carbone à des dates intermédiaires vs l'univers d'investissement représentatif de l'année de référence concernée en ligne avec des trajectoires de réduction compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel ;
- exposition minimale aux secteurs à fort impact climatique pour encourager la transition dans ces secteurs clés.

Enrichir son offre *Net Zero* fait partie des engagements pris par Amundi dans le cadre du plan Ambitions ESG 2025. D'ici 2025, Amundi s'est engagée à proposer sur l'ensemble des classes d'actifs, des fonds ouverts avec un objectif de gestion *Net Zero* 2050. En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite guider l'épargne vers des solutions d'investissement capables d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec leurs propres engagements *Net Zero*. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition *Net Zero*. Amundi continue par ailleurs à développer sa gamme climat en gestion passive.

(1) Une entreprise peut être engagée sur plusieurs thèmes.

(2) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics - Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSAppb*/Md€.

(3) Ou Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature.

(4) Score Global Biodiversité.

Développer, sur les grandes classes d'actifs, des fonds de transition Net Zero 2050

En 2022, Amundi a accéléré le développement de son offre en investissement responsable avec le lancement des solutions d'investissement suivantes :

- le fonds Amundi *Net Zero Ambition Global Corporate Bond* : lancé en novembre 2022, il investit dans des obligations émises par des entreprises du monde entier qui se sont engagées dans une trajectoire *Net Zero*. Son ambition : accompagner l'ensemble de l'économie réelle vers la

neutralité carbone en investissant dans les entreprises les plus engagées sur le climat dans chaque secteur ;

- le fonds Amundi MSCI ACWI SRI PAB ETF, qui élargit la gamme d'ETF Climat d'Amundi avec la cotation d'un nouvel ETF répliquant un indice aligné sur l'Accord de Paris ;
- le fonds Amundi *European Net Zero Ambition Real Estate* (ENZA RE), un fonds immobilier à impact pleinement engagé dans la neutralité carbone à horizon 2050, et garantissant une trajectoire carbone de ces actifs inférieure à la trajectoire 1,5 °C du modèle de référence CREEM ⁽¹⁾.

3.2.3.2 Les nouvelles stratégies d'investissement responsable lancées en 2022

En 2022, Amundi a accéléré le développement de son offre en investissement responsable avec le lancement de nouvelles solutions d'investissement, telles que :

- *Amundi Fund Euro Corporate Short Term Green Bond*, une stratégie d'obligations d'entreprise vertes ouverte aux investisseurs institutionnels et particuliers ;
- l'élargissement de la gamme d'investissement *ESG Improvers* ciblant les futurs champions ESG avec l'ajout de nouvelles stratégies sur les marchés émergents et sur les États-Unis ;
- le lancement en juin 2022 par CPR Asset Management de *CPR Invest - Blue Economy*, une stratégie thématique d'actions internationales, en gestion active, qui investit dans l'écosystème économique marin ;
- CPR Asset Management a collaboré avec Quantalys France pour lancer en septembre 2022 *CPR Quantalys Sélection Thématique*, une offre d'allocation de stratégies thématiques dédiée aux Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP).

En gestion passive, Amundi a également lancé en 2022 :

- une gamme d'ETF sectoriels ESG globale couvrant des segments de marché tels que les services de communication, la consommation discrétionnaire, les services financiers, la santé, l'industrie, les technologies de l'information, les matériaux et les services publics ;
- le premier ETF ESG sur les « *blue chips* » italiennes, en transformant un ETF indiciel phare en un équivalent ESG.

Ces deux lancements répondent à l'engagement pris, dans le cadre du plan Ambitions ESG 2025, d'élargir l'offre de stratégies d'investissement responsable en gestion passive et de faire en sorte que, d'ici 2025, 40 % de la gamme de produits ETF soient des ETF ESG.

3.2.3.3 Les partenariats innovants

Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent au développement de marchés des capitaux durables ainsi qu'à la croissance de solutions de financement et d'investissement responsables.

Entre 2018 et 2022, Amundi a développé des stratégies avec les quatre partenaires suivants :

- la Société Financière Internationale de la Banque mondiale (IFC) :
 - en 2018, lancement du plus grand fonds d'obligations vertes émises sur les marchés émergents, *Amundi Planet Emerging Green One* (« AP EGO »). L'initiative cible 2 milliards de dollars dans des obligations vertes de pays émergents, durant la durée de vie du fonds,
 - en 2021, annonce de la stratégie *Build-Back-Better Emerging Markets Sustainable Transition* (« BEST ») qui a pour objectif de diriger jusqu'à 2 milliards de dollars d'investissements privés vers des obligations durables des marchés émergents, soutenant la lutte contre le COVID-19 et favorisant une reprise verte, résiliente et inclusive ;

- la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :
 - en 2019, lancement du programme *Green Credit Continuum* avec l'objectif de favoriser le développement du marché de la dette verte au-delà des obligations vertes existantes et de soutenir ainsi le financement de PME ou d'ETI en Europe (cible : 1 milliard d'euros) ;
- la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB) :
 - en 2019, création d'un dispositif inédit, le *Climate Change Investment Framework*, qui prend en considération trois variables - le financement vert, la limitation des risques climatiques et la résistance aux changements climatiques - afin d'analyser la capacité des émetteurs à faire face aux changements climatiques.

En complément, lancement du fonds obligataire de 500 millions de dollars en 2020, l'*Asia Climate Bond Portfolio*. Investi dans des obligations vertes labellisées et des obligations climatiques non labellisées, il s'engage auprès des sociétés émettrices pour les aider à faire évoluer leurs modèles d'entreprise afin d'accroître la résilience climatique et le leadership vert.

(1) Carbon Risk Real Estate Monitor.

3.2.4 L'investissement responsable : une responsabilité partagée par tous les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs d'Amundi est mobilisé au service du projet sociétal de l'entreprise sous l'impulsion et le support de l'équipe dédiée à l'investissement responsable.

3.2.4.1 Les acteurs de la gestion active

Une gouvernance croisée entre les équipes d'investissement et les équipes Investissement Responsable

L'alignement stratégique et la coopération entre la Gestion Active et l'équipe Investissement Responsable sont assurés à travers des Comités regroupant les décisionnaires des deux équipes.

Les dirigeants de l'équipe Investissement Responsable sont membres des Comités clés de la Gestion Active :

- le CRIO (*Chief Responsible Investment Officer*) est membre des deux Comités de Direction de la Gestion Active (comité restreint et comité élargi) ;
- le CRIO et le responsable de la Recherche ESG, de l'Engagement et du Vote sont membres du Comité d'Investissement.

De manière réciproque, les dirigeants de la Gestion Active sont membres des comités décisionnaires de l'Investissement Responsable. Le CIO (*Chief Investment Officer*) est à ce titre membre du Comité Stratégique ESG & Climat, du Comité de Notation ESG et du Comité de Vote.

Intégration ESG dans le processus d'investissement

A. Socles communs à l'ensemble des portefeuilles

Le « mainstreaming ESG » (au niveau global portefeuille)

Le processus d'intégration ESG d'Amundi est appliqué par défaut à tous les fonds ouverts gérés activement (fonds maîtres et nourriciers), chaque fois que cela est techniquement possible. L'objectif de chaque fonds est d'obtenir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son univers d'investissement de référence. Cela se traduit par la prise en compte par tous les gérants concernés des scores ESG des émetteurs, tel que définis par notre système de notation propriétaire, afin de répondre aux objectifs de leur fonds.

L'intégration dans la sélection de valeurs à l'intérieur des portefeuilles

Les critères ESG, au même titre que les critères financiers, font partie intégrante du cadre d'analyse global. L'évaluation des modèles financiers intègre les facteurs ESG pertinents pour l'entreprise et le secteur concerné.

L'engagement et le vote

La politique d'engagement est définie par l'équipe Investissement Responsable, en lien avec les équipes de gestion. Elle est déployée au moyen de dialogues avec les émetteurs, auxquels sont associées les plateformes d'investissement. L'engagement vise à encourager et à inciter les entreprises à prendre en compte des enjeux de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, dans une recherche d'amélioration de leur performance financière et extra-financière.

La politique de vote d'Amundi complète la stratégie d'engagement. Elle repose sur une approche intégrée de l'entreprise, et analyse notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux par son Conseil d'Administration et dans sa gouvernance. Le Comité de Vote est l'organe de gouvernance qui valide la politique de vote. Plusieurs responsables des plateformes d'investissement sont membres du Comité de Vote et participent à l'ensemble des décisions prises.

Par ailleurs, Amundi Institute développe des capacités de recherche pour intégrer les enjeux ESG aux scénarios macroéconomiques, notamment en matière climatique.

L'intégration dans la recherche macro par l'Amundi Institute

Pour les équipes de recherche de l'Amundi Institute, l'intégration des enjeux ESG s'articule notamment autour des axes suivants :

- inclusion de considérations ESG sur les rendements attendus des classes d'actifs ;
- partenariat avec les plateformes d'investissement pour étudier l'évolution du marché et les tendances en matière d'ESG et leurs implications pour les investisseurs.

B. Développement de gammes spécifiques dont la proposition de valeur est centrée sur l'ESG, ou qui se dotent d'objectifs ESG spécifiques

- **Produits *Net Zero Ambition*** : ces produits ont un objectif additionnel de décarbonation qui consiste à réduire annuellement l'empreinte carbone d'un portefeuille d'un pourcentage donné, compatible avec l'objectif de neutralité carbone à 2050. Les émetteurs qui s'engagent à atteindre des cibles de réduction d'empreinte carbone tout en investissant dans la transition vers une société bas carbone contribuent à la transition et se mettent en position d'en bénéficier.
- **Produits *Engagement Action*** : ces produits placent l'engagement au cœur de leur stratégie. En tant qu'actionnaire de long terme, Amundi a pour objectif d'influencer les pratiques ESG des entreprises dans lesquelles elle investit. Les équipes de gestion et d'engagement d'Amundi ont des discussions approfondies avec les équipes dirigeantes des entreprises afin de les inciter à mieux prendre en compte les impacts des enjeux ESG sur leur modèle d'affaires.
- **Produits « *ESG Improvers* »** : ces produits capturent l'alpha généré par des entreprises dont nous estimons que le profil ESG est en amélioration. Dans ce cas, l'investissement est prioritairement fait dans des entreprises au début de leur transformation ESG en évaluant leur potentiel d'amélioration et leur dynamique de transformation.
- **Les obligations Vertes et Sociales** : ces produits permettent des investissements dans des projets contribuant à la transition écologique ou à des actions à fort impact social, notamment pour les populations défavorisées.

Intégration dans l'outil de gestion de portefeuille

Les équipes de gestion ont un accès intégré à l'ensemble des données et modèles ESG via l'outil de gestion de portefeuille

3.2.4.2 Les acteurs de la gestion passive

Une gouvernance partagée entre les équipes de la gestion passive et l'équipe Investissement Responsable

Les équipes de gestion de la plateforme passive interagissent de manière très rapprochée avec la plateforme Investissement Responsable, et en particulier les équipes de recherche quantitative. Cette coopération permet notamment d'enrichir les réflexions dans le cadre de la mise en place de nouvelles solutions clients ESG ou Climat ou afin de coordonner le dialogue avec les fournisseurs d'indices.

Par ailleurs, la plateforme de gestion passive participe au Comité Stratégique ESG & Climat et au Comité de Notation ESG, ce qui assure une bonne coordination entre les équipes dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe en matière d'investissement responsable.

Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

La gestion passive chez Amundi participe pleinement aux ambitions du Groupe en matière d'investissement responsable.

Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la gestion indicielle et des ETF en particulier – simplicité, accessibilité et faibles coûts – font de ces produits de véritables outils de démocratisation de l'accès à l'investissement responsable.

L'investissement responsable en gestion passive chez Amundi repose ainsi sur trois piliers :

A. La réplication d'indices ESG et Climat / Net Zero

Amundi dispose de la gamme d'ETF responsables la plus large du marché européen. Celle-ci couvre les principales classes d'actifs et zones géographiques pour une allocation de portefeuille diversifiée.

Conformément au plan Ambitions ESG 2025, Amundi souhaite continuer à élargir cette offre avec pour objectif que la gamme ETF soit constituée d'au moins 40 % d'ETF ESG à horizon 2025.

3.2.4.3 Les acteurs de la gestion Actifs Réels et Alternatifs

Amundi Real Assets

Dans la continuité des engagements pris en 2021 au sein d'Amundi Actifs Réels (*Amundi Real Assets*, ARA) pour mettre l'ESG au cœur des différentes expertises de la plateforme, une équipe dédiée intégrée a été créée. Ce nouveau dispositif renforce l'étroite collaboration existante depuis plusieurs années entre les équipes de gestion de la plateforme ARA et l'équipe de Recherche ESG d'Amundi, afin d'intégrer et de décliner les ambitions du plan Ambitions ESG 2025 d'Amundi au cœur de la stratégie d'ARA.

Les engagements d'Amundi Actifs Réels en faveur de l'investissement responsable s'articulent autour de trois axes majeurs, à savoir :

- agir pour le climat ;
- accroître la transparence ;

propriétaire d'Amundi, ALTO*. Des configurations dédiées à l'ESG sont accessibles, permettant aux gérants de piloter les indicateurs ESG à la fois au niveau de chaque émetteur, mais aussi de leur portefeuille.

L'atteinte de cet objectif passe non seulement par le lancement de nouveaux produits, mais surtout par une démarche volontariste de transformation de fonds répliquant des indices traditionnels vers des indices responsables.

Sur les solutions Climat / Net Zero, la plateforme passive d'Amundi a été pionnière dans le développement de solutions indicielles avec la co-création dès 2014 des premiers indices bas carbone avec MSCI, AP4 et le Fonds de Réserve des Retraites. Depuis, Amundi a continué à innover et a été un des premiers acteurs à lancer des ETF répliquant les indices climatiques européens « EU Climate Transition » et « EU Paris Aligned Benchmark ».

B. Les solutions sur mesure d'optimisation ou d'exclusion ESG

Le développement des solutions indicielles responsables entièrement dédiées constitue une des forces de la plateforme de gestion passive.

Celle-ci capitalise sur une connaissance approfondie des indices de marché actions et obligataires, sur un dialogue permanent avec les fournisseurs d'indices et sur une coopération continue avec les équipes de recherche quantitative Groupe. Par ailleurs, l'équipe Solutions et Ingénierie au sein de l'équipe de gestion permet d'accompagner les clients dans leurs objectifs de transition ESG ou Net Zero en réalisant des simulations et en illustrant de manière tangible les impacts des filtres et optimisation ESG et Climat de leur portefeuille.

C. Le vote et l'engagement

Enfin, Amundi est convaincue qu'être un gérant passif responsable va au-delà du développement et de la gestion de produits et solutions responsables. Cela nécessite d'avoir une stratégie d'engagement et une politique de vote robustes permettant de promouvoir la transition vers une économie bas carbone, plus durable et plus inclusive. Les actions menées par Amundi en termes d'engagement et de vote s'appliquent à l'ensemble de ses gestions, passive comme active.

- aligner les intérêts de toutes les parties prenantes.

Afin d'assurer une transparence sur les principes de gouvernance, la politique et la stratégie qui guident l'intégration des critères ESG dans sa politique d'investissement, Amundi Actifs Réels a rédigé une Charte d'investissement responsable et a publié en 2022 son premier rapport d'investisseur responsable :

Pour renforcer son engagement en faveur de l'ESG et aller plus loin dans l'accompagnement des PME et ETI, en favorisant les échanges sur leurs bonnes pratiques, Amundi Actifs Réels a organisé pour la première fois en septembre 2022 une rencontre ESG dédiée aux PME et ETI qu'ARA accompagne en *private equity* et en dette privée. Cette première édition était consacrée à l'ESG sur le thème : « Quelle place accorder, aujourd'hui, à l'ESG pour une PME ou ETI ? ». Elle a rassemblé près de 50 dirigeants de 25 PME et ETI.

Amundi Immobilier

Avec un encours géré de 44 milliards d'euros, Amundi Immobilier place l'ESG au cœur de ses gestions et de ses processus d'investissement depuis plus de dix ans. Amundi Immobilier s'est engagée dans cette voie dès 2010, avec la mise en place d'une Charte ESG, en devenant l'un des membres fondateurs de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), dont elle assure par ailleurs la charge de Secrétaire. Amundi Immobilier est en outre investie dans des travaux de place visant à apporter transparence et prise en compte renforcée des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toute la chaîne de valeur des métiers de l'immobilier.

Amundi Immobilier contribue activement à différentes initiatives en faveur de la biodiversité ou de la prise en compte au niveau européen de ces enjeux, tels que :

- **Biodiversity Impulsion Group (BIG)** qui vise à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers ;
- **European Sustainability Real Estate Initiative (ESREI)**, qui vise, au sein de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), à étendre son périmètre d'étude à l'échelle européenne, et notamment, à renforcer la veille technique et réglementaire dans les pays de l'Union européenne et au niveau de la Commission européenne ainsi qu'à créer un réseau d'acteurs européens de l'immobilier durable.

En tant que membre actif de la Commission de l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) pour la déclinaison du label ISR aux fonds immobiliers, Amundi Immobilier a continué ses travaux de labellisation de ses fonds avec le fonds Génépierre en 2022. Ce qui porte les encours d'Amundi Immobilier labellisés ISR à 16 milliards d'euros et en fait la première société de gestion immobilière en termes d'encours labellisés ⁽¹⁾.

Amundi Private Equity Funds ⁽²⁾

Depuis 2014, la démarche ESG représente un levier de création de valeur pour Amundi PEF, qui l'a intégrée dans ses décisions d'investissement et tout au long de la période de détention de ses participations.

Pour son activité de fonds de fonds ⁽³⁾, les politiques ESG des gérants sont revues attentivement. Elles font partie de l'appréciation globale portée sur la proposition d'investissement. Pour approfondir sa démarche durant la période de détention, Amundi PEF analyse des indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs pertinents, tant sur les gérants que sur leurs participations sous-jacentes.

Pour son activité de fonds directs, le questionnaire de *due diligence* ESG a été revu afin d'intégrer de nouvelles demandes :

- une plus grande corrélation avec la notation ESG des émetteurs cotés développée par le Groupe ;
- une réponse à une réglementation croissante (SFDR, Taxonomie, etc.) ;
- une semi-automatisation de l'outil, afin d'homogénéiser la notation des entreprises ;

- une notation des entreprises commune avec les autres classes d'actifs d'Amundi Actifs Réels (Dettes Privées et Impact).

Cette nouvelle méthodologie accélère la mise en place de feuilles de route ESG pour chacune des participations en portefeuille. Elle assure que les entreprises répondent à leurs obligations réglementaires en termes d'ESG et les accompagne dans la définition ou l'amélioration de leur stratégie RSE. En qualité d'actionnaire actif participant à la gouvernance des entreprises, Amundi PEF (activité fonds directs) fait de l'ESG un sujet de dialogue actionnarial. Il vérifie que les questions ESG sont abordées dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance et que l'entreprise progresse tout au long de l'investissement. Sa démarche d'engagement se matérialise par des recommandations à plus ou moins long terme, adaptées à l'entreprise et à son secteur.

Amundi Dette Privée

La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement en dette privée, de la phase de sélection des investissements jusqu'à la maturité des prêts et obligations.

Chaque opportunité présentée en Comité d'Investissement fait l'objet d'une *due diligence* portant sur les risques ESG identifiés et sur les engagements d'amélioration pris par l'entreprise. Cette *due diligence* éclaire l'analyse crédit, réalisée de manière concomitante. La *due diligence* ESG est effectuée par l'équipe ESG ARA, en collaboration avec l'équipe de Recherche ESG et l'équipe d'investissement Dette Privée. Cela inclut notamment l'envoi de questionnaires ESG, des échanges avec le management et des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières. C'est aussi l'opportunité pour l'équipe Dette Privée d'engager les entreprises, en les accompagnant sur la voie de l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales.

L'année dernière, l'équipe Dette Privée avait lancé et participé avec l'équipe ESG à des groupes de travail de place, notamment sur la thématique des *Sustainability-Linked Loans* (financements dont la marge est en partie indexée sur des indicateurs ESG) afin de définir des standards de place. Ces groupes de travail ont abouti à la diffusion, fin 2022, d'un guide de référence symbole de l'ambition ESG que souhaite défendre Amundi Dette Privée au travers de ces nouveaux instruments, sous l'égide de France Invest ⁽⁴⁾.

2022 a été l'occasion de poursuivre le déploiement de stratégies centrées sur l'impact et l'amélioration des pratiques ESG au sein de l'activité Dette Privée. Le quatrième millésime de dette privée *corporate* poursuit une stratégie d'impact ambitieuse. L'un des enjeux du fonds est, notamment, d'équiper chaque émetteur d'un bilan carbone et d'un plan d'action destiné à réduire ses émissions carbone. En parallèle, un *reporting* ESG nouveau format, intégrant un plus grand nombre de données et d'éléments d'analyses, a été envoyé aux investisseurs de tous les fonds.

Enfin dans les domaines de la dette immobilière, la coopération avec les équipes ESG d'ARA et d'Amundi immobilier a permis de mieux intégrer les enjeux réglementaires, notamment ceux liés au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) dans les outils de mesure de la performance ESG des encours.

(1) Observatoire des pratiques de labellisation ISR des fonds immobiliers – Aspim – OID – Novethic mars 2022.

(2) Activité fonds directs et activité fonds de fonds.

(3) Fonds de capital investissement, infrastructures ou dettes non cotées.

(4) Association des Investisseurs pour la Croissance.

Amundi Transition Énergétique

Amundi Transition Énergétique (ATE) est une société de gestion d'actifs, créée en 2016, dédiée aux infrastructures vertes et à la transition énergétique. Elle promeut un modèle énergétique robuste et durable face aux défis de l'approvisionnement en énergie, de l'évolution des prix, de l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

ATE dispose de 2 milliards d'euros de capacité d'investissement. À fin 2022, les investissements déjà réalisés dans des unités de cogénération, des fermes solaires et éoliennes en France, Belgique, Suède, Espagne et Italie correspondent à plus de 350 actifs, pour une capacité installée totale de plus 1,5 GW.

En 2022, ATE a revu et mis à jour sa Politique d'Investisseur Responsable afin d'intégrer les nouvelles dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR) concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers. La prise en compte des risques en matière de durabilité a ainsi été explicitée. De même, les indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité ont été ajoutés aux informations collectées auprès des participations.

Chaque année, ATE publie un rapport d'impact à destination des investisseurs de chacun des fonds gérés. Les rapports présentent les indicateurs ESG pertinents sur le dernier exercice et les exercices précédents. Les rapports 2022 seront enrichis des nouveaux indicateurs et informations requis par SFDR.

Impact Économique, Social et Solidaire

En 2022, Amundi a continué de renforcer son activité d'investissement à impact social et solidaire, conformément à son ambition annoncée en 2018 de devenir l'acteur de référence du secteur. Le fonds Amundi Finance et Solidarité, qui fête ses dix ans cette année, confirme sa position de leader de l'investissement à impact social et solidaire en France, avec un encours de 481 millions d'euros à fin 2022.

Alors que l'on anticipait pour 2022 un retour à une situation d'avant-crise, l'éclatement de la guerre en Ukraine a eu des conséquences économiques et financières d'une ampleur considérable et dont la durée reste incertaine.

Dans ce contexte, Amundi a continué à soutenir en priorité les entreprises en portefeuille, en réinvestissant plus de 50 millions d'euros. Le fonds a également renforcé son exposition aux entreprises de l'économie circulaire. Et il a investi 18 millions d'euros dans de nouvelles entreprises, principalement sur la thématique de la préservation des ressources naturelles (Algo Paint, IlluMexico, Tolv, et Valoregen), de l'emploi (GoJob) et du logement inclusif (Résidences Comme Toit).

Après une année 2021 marquée par une collecte record, l'année 2022 a été plus modérée en termes de croissance des encours. Celle-ci a été en partie obérée par l'effet marché. La dynamique de collecte confirme l'intérêt des particuliers, via l'épargne salariale solidaire. Elle est également portée par les clients des banques privées du Groupe et les PME dans les réseaux, qui sont de plus en plus enclins à placer une partie de leurs disponibilités dans des investissements porteurs de sens.

Les thématiques d'investissement s'articulent d'abord autour du « prendre soin » des personnes, en leur donnant accès à un logement décent, un travail reconnu, des soins appropriés et une formation adaptée. Elles portent également sur le « prendre soin » de la planète :

préservation des terres et des ressources naturelles ainsi que développement de l'économie circulaire. Impact environnemental et impact social sont étroitement liés. Leur conjugaison est gage d'une cohésion sociale renforcée.

Amundi Finance et Solidarité investit principalement dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), en accompagnant le changement de taille et le passage à l'échelle. Le site Internet <https://amundi.oneheart.fr> permet d'identifier chacune des entreprises financées et de suivre leur actualité tout au long de l'année. Les entreprises du portefeuille y sont représentées de manière ludique, au sein d'un village virtuel, pour illustrer des pistes de revitalisation, d'animation et d'inclusion. Enfin, le Club des Partenaires, organisé tous les ans par l'équipe de gestion Impact, permet à l'ensemble de notre écosystème de se rencontrer, de lancer des pistes de réflexions communes et de développer des synergies.

3.2.4.4 L'équipe dédiée à l'investissement responsable

La ligne métier Investissement Responsable définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions en lien avec l'ensemble des grands métiers du Groupe. Elle travaille au service des différentes gestions, qui intègrent la dimension responsable dans l'ensemble de leurs activités : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

Équipe COO Office

Cette équipe coordonne les projets du département Investissement Responsable avec les fonctions supports du Groupe, produit des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (Affaires, Budget, Informatique, Audit, Projets) et supervise les grands projets transversaux.

Recherche ESG, engagement et votes

Cette équipe est installée à Paris, Londres, Tokyo et Singapour. Les analystes rencontrent les entreprises, entament et maintiennent avec elles un dialogue visant à améliorer leurs

pratiques et leur performance sur les sujets ESG. Il leur incombe également de noter ces entreprises et de définir des règles d'exclusion. L'équipe compte des spécialistes de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.

Méthodes et solutions ESG

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi ainsi que les systèmes de gestion des données ESG (ce qui inclut la sélection de fournisseurs de données externes pour créer les scores ESG). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement. Ils accompagnent également les équipes de développement commercial pour créer des solutions innovantes, en intégrant des données ESG dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses etc.). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et les systèmes de mise à disposition des informations auprès des clients. Il leur revient également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

Développement commercial ESG et promotion ESG

Cette équipe est chargée de mettre au point et de promouvoir des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, et de proposer des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi. Elle est également chargée de gérer les efforts de communication sur les grands sujets ESG auprès de l'ensemble des parties prenantes, de centraliser les initiatives de collaboration avec des initiatives de finance durable et d'élaborer des programmes de formation, pour nos clients et nos collaborateurs.

Stratégie réglementaire ESG

Cette équipe est chargée des questions de réglementation ESG au sein du département ESG. Elle soutient le développement d'Amundi en anticipant les impacts des futures réglementations ESG, et contribue aux travaux de l'industrie financière sur le renforcement continu du cadre d'investissement ESG dans toutes les juridictions.

Déploiement des Ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat

Les cadres méthodologiques et d'analyses de l'industrie restent encore partiels. Ils se construisent au fur et à mesure des avancées scientifiques et technologiques dans la compréhension des impacts du changement climatique.

Aussi le besoin de recherche est-il crucial, afin que les professionnels puissent prendre des décisions éclairées et les intégrer à leurs stratégies d'investissement.

Amundi a augmenté de près de 55 % la taille de son équipe Investissement Responsable en 2022. Elle a atteint 62 collaborateurs à la fin de l'année. De quoi renforcer notamment les efforts de recherche qualitative et quantitative qui portent sur l'analyse des risques et des opportunités liées aux grands enjeux ESG (dont le climat et les objectifs de neutralité carbone), et leur impact sur les scénarios macroéconomiques, sur les différents secteurs et sur les entreprises.

Dans ce même but, Amundi investit dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Pour que les professionnels de l'investissement aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG, qui sont désormais au nombre de 22. Amundi a également augmenté les investissements en systèmes d'information au cours des dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, ALTO*, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat & ESG.

Amundi renforce ainsi ses équipes, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau technologique, et prévoit d'enrichir sa couverture analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts.

3.2.4.5 Une politique de formation continue pour l'ensemble de collaborateurs

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie Investissement Responsable.

À cet effet, elle a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable. Ainsi le dispositif couvre notamment les définitions, les acteurs, la réglementation, les enjeux liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance (ESG), et détaille les missions de la recherche ESG d'Amundi, les politiques et méthodologies ESG propriétaires, et enfin les outils dédiés.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de modules e-learning obligatoires, mais aussi de webinars, vidéos ou autres supports pédagogiques.

La ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable, l'équipe formation et l'Amundi Institute participent à la réalisation de ces contenus, qui sont mis à disposition sur la plateforme digitale « ESG Suite » administrée par l'équipe Investissement Responsable.

Ce dispositif a été renforcé en 2022 par le lancement du « Responsible Investment Training Program ». Ce programme, en cours de déploiement, propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau

d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes de chaque métier. Ces parcours, co-construits par les équipes Investissement Responsable, Formation, RSE et les lignes métiers, ont pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans leur compréhension de la stratégie d'investisseur responsable d'Amundi, et notamment Stratégie Climat, afin qu'ils en deviennent, chacun à leur niveau, pleinement contributeurs. Le déploiement auprès de l'ensemble des métiers et collaborateurs sera finalisé au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la formation des cadres dirigeants d'Amundi afin qu'ils disposent des connaissances requises pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi.

À la formation s'ajoute un support d'expertise (notamment équipe Investissement Responsable, « ESG champions ») qui accompagne les collaborateurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques d'investissement responsable. Les « ESG champions » au sein des plateformes de gestion sont les ambassadeurs auprès de leurs collègues des sujets d'investissement responsable et contributeurs clés dans les projets transverses ayant trait à l'investissement responsable (comme par exemple la définition des « Sustainable Investment Framework »).

Dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, Amundi s'est donné l'objectif de former 100 % de ses collaborateurs à l'investissement responsable d'ici fin 2023.

3.2.5 Un engagement renforcé envers les autres parties prenantes d'Amundi

Amundi considère la collaboration avec ses pairs comme un moyen de contribuer aux meilleures pratiques de son écosystème. Amundi s'implique activement dans les initiatives essentielles à l'amélioration des standards de place.

Par ailleurs, Amundi est engagée à accompagner ses clients dans leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement sur la trajectoire *Net Zero*. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche sur les défis climatiques et les trajectoires *Net Zero*. Elle organise des formations consacrées aux sujets ESG et *Net Zero*. Elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement.

Enfin, Amundi a annoncé, dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, le lancement d'ALTO Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

Amundi Technology renforce ainsi son soutien à l'investissement responsable et la finance durable. Innovante et modulaire, la solution ALTO Sustainability apporte une flexibilité supplémentaire aux clients et les aide à aligner les décisions d'investissement avec leurs objectifs ESG et Climat. Elle permettra aux utilisateurs de :

- construire des scores sur mesure au niveau de l'émetteur et / ou du portefeuille ;
- intégrer leurs propres données et analyses ESG dans ALTO* Investment ⁽¹⁾ ;
- intégrer des données ESG tierces et bénéficier d'un espace de travail dédié avec accès distinct.

ALTO Sustainability facilitera la mise en œuvre des obligations réglementaires en matière de *reporting*. Ainsi, les professionnels de l'investissement pourront efficacement mettre en œuvre des stratégies d'investissement ESG.

3.2.6 Une mise en œuvre transparente

La transparence est depuis toujours la pierre angulaire de l'approche d'Amundi. Toutes ses politiques, tous ses rapports relatifs à l'investissement responsable et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site Internet.

3.2.6.1 Les politiques de vote et d'investissement responsable

La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement, ainsi que la politique relative à son usage des droits de vote, sont présentées dans différents documents :

- le document relatif à la politique d'investissement responsable présente le dispositif d'Amundi en la matière, avec notamment la description de sa méthodologie d'évaluation ESG et de sa politique d'exclusion ;

- celui relatif à la politique de vote présente les principes qui guident ses votes et la manière dont elle y intègre à la fois les enjeux ESG et climatiques. Cette politique est publiée en amont de la campagne de vote.

3.2.6.2 Le rapport d'Engagement et de vote

Le rapport d'Engagement et de vote dresse le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote (les votes individuels sont également publiés sur son site).

Par ailleurs, Amundi publie tous les ans un rapport de *Stewardship* revenant sur la façon dont elle répond aux différents codes de *Stewardship* dont elle est signataire.

3.2.6.3 Le rapport Climat et durabilité

Le rapport Climat et durabilité répond aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat et aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (Rapport TCFD). Ce Rapport Annuel rend compte de la stratégie et du dispositif opérationnel mis en place pour déployer la stratégie d'investissement responsable et climatique d'Amundi.

3.2.7 La stratégie climatique d'Amundi

3.2.7.1 État d'avancement

En accord avec l'engagement pris dans le plan Ambitions ESG 2025, Amundi a soumis sa stratégie Climat au vote consultatif de ses actionnaires lors de son Assemblée générale 2022. Cette résolution « Say on Climate » a recueilli 97,7 % de votes favorables.

Conformément à la bonne pratique consistant à présenter annuellement l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie climat, Amundi présentera lors de son Assemblée générale 2023 une résolution *Say on Climate ex post*, détaillant les avancées réalisées lors de l'exercice. Un tableau précisant point par point ces avancées est présenté ci-dessous. Amundi a, par ailleurs, précisé son engagement initial en tant que membre de la *Net Zero Asset Managers Initiative*.

(1) *Alto* Investment est une plateforme de gestion des portefeuilles, intégrée Front-to-Back et Back-to-Front offrant une vision 360° des portefeuilles.*

Amundi Say-on-Climate État d'avancement à fin 2022

✓ : Réalisé → : En ligne avec l'objectif ★ : Objectif du plan d'ambition ESG 2025

Vous retrouverez toutes les notes de ce tableau en page 165.

			Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2022	Statut du progrès
1. INTÉGRATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DANS LA CONDUITE DE L'ACTIVITÉ						
A. Mettre le climat au centre de la gouvernance, aligner et responsabiliser						
<u>Rôle du Conseil d'Administration</u>	« Sensibilisés depuis 2020 aux enjeux climatiques, les membres du Conseil, soucieux de développer leurs compétences en la matière, bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat. »	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures consacrées par le Conseil d'Administration au sujet Climat Taux de présence moyen aux sessions sur le sujet Climat et Investissement Responsable 	Nb d'heures	Annuelle	4	→
			> 80 %	Annuelle	94 %	→
<u>Le Dispositif d'Alignement des Collaborateurs, au travers d'une nouvelle politique de rémunération</u>	« La réalisation de la stratégie Climat n'est possible qu'en sensibilisant toutes les parties prenantes d'Amundi et suppose un dispositif d'alignement de la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est en cours de déploiement. »	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un plan de rémunération de la DG, indexé aux objectifs ESG, RSE Existence d'un plan de rémunération de 200 cadres dirigeants, indexé aux objectifs ESG, RSE % de collaborateurs ayant des objectifs ESG sur la population concernée (Commerciaux et Gérants) 	100 %	Annuelle	100 %	✓ ★
			100 %	Annuelle	100 %	✓ ★
			100 %	Annuelle	99 % ⁽¹⁾	✓ ★
B. Se fixer des objectifs de réduction des émissions directes						
<u>L'alignement de la politique RSE sur les enjeux Net Zero 2050</u>	« Une réduction, d'ici 2025, de 30 % de ses émissions de CO ₂ par ETP sur la consommation d'énergie (scope 1 et 2) et sur les déplacements professionnels (scope 3), comparativement à l'année de référence 2018. »	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de GES liées à l'énergie (scope 1 + 2) par ETP vs 2018 ⁽²⁾ Réduction des émissions de GES liées aux déplacements professionnels (scope 3) par ETP vs 2018 ⁽²⁾ 	- 30 %	2025	- 51 % ⁽³⁾	✓ ★
	« L'intégration à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO ₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation. »	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans la politique Achats d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone 	- 30 %	2025	- 75 % ⁽³⁾	✓ ★
			Objectif à définir en 2023	2025	Travaux en cours au sein du Groupe Crédit Agricole	→
C. Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs						
<u>Le Déploiement des Ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat</u>	« Amundi a quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40 % en 2022. »	<ul style="list-style-type: none"> 40 % d'augmentation des effectifs de l'équipe ESG - Investissement Responsable 	100 %	2022	100 %	✓
<u>La Formation Continue des Collaborateurs</u>	« À partir de 2022, un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés à différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque employé reçoive une formation adaptée sur le climat et l'ESG. »	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de collaborateurs formés à l'investissement responsable ⁽⁴⁾ 	100 %	2023	Lancement du programme « Responsible Investment Training » à destination de l'ensemble des collaborateurs	→

3 Les engagements d'Amundi Agir en acteur financier responsable

			Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2022	Statut du progrès
	« Par ailleurs, s'assurer que les cadres dirigeants d'Amundi disposent des connaissances requises en matière de climat est essentiel pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre d'une stratégie climatique. Amundi développe donc un programme de formation spécifique pour ces derniers. »	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures de formation dédiées aux enjeux Climat dispensées au SLT (Senior Leadership Team) 	Nb d'heures	Annuelle	3	✓
<u>La Contribution aux efforts de l'industrie</u>	« Amundi s'implique activement dans les initiatives de places essentielles à l'amélioration des standards de place. »	<ul style="list-style-type: none"> Bilan d'activité sur les engagements collectifs 	Bilan	Annuelle	100 %	✓
	« Par ailleurs, Amundi est engagée dans l'accompagnement de ses clients quant à leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche autour des défis climatiques et des trajectoires Net Zero. »	<ul style="list-style-type: none"> Bilan d'activité sur les recherches relatives au Climat publiées par Amundi sur le site Amundi Research Center 	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2023	→
	« Elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement. »	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de clients institutionnels démarchés sur les enjeux Net Zero 	Nb de clients	Annuelle	3	→
	« Enfin, Amundi a annoncé dans le cadre de son plan Ambition 2025, le lancement d'Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux. »	<ul style="list-style-type: none"> ALTO* Sustainability commercialisé et nombre de modules proposés 	Nb de modules commercialisés	Date de commercialisation & 2025	Contenu du premier module défini	→ ★
D. Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence						
<u>Les Politiques de Vote et d'Investissement Responsable</u>	« La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement ainsi que son usage des droits de vote est présentée dans différents documents (...). »	<ul style="list-style-type: none"> Politique de Vote Politique d'Investissement Responsable 	Publications	Annuelle 2022	100 %	✓
					100 %	✓
<u>Le Rapport de Stewardship</u>	« Ce rapport de stewardship, répondant aux standards du UK stewardship Code, ainsi que d'autres codes de même nature (...), rend compte annuellement des actions mises en œuvre dans la gestion pour compte de tiers, afin de valoriser au mieux les intérêts de ses clients. Les rapports annuels sur les politiques d'Engagement et de Vote dressent le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote. »	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de Stewardship validé par la FRC Rapport de Vote Rapport d'Engagement 			Prévu T4 2023	→
					Prévu T1 2023 ⁽⁵⁾	→
					Prévu T1 2023 ⁽⁵⁾	→
<u>Le Rapport Climat - TCFD</u>	« Ce Rapport Annuel, répondant aux exigences de la TCFD (...) décrit la gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone. »	<ul style="list-style-type: none"> Rapport Climat et Durabilité 			Prévu T2 2023 ⁽⁵⁾	→

			Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2022	Statut du progrès
2. INTÉGRATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DANS SA GESTION POUR COMPTE DE TIERS						
A. Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs						
Intégration à 100 % de l'évaluation de la transition dans les fonds ouverts actifs ⁽⁶⁾	« Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zero, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence. »	• Mise en œuvre de l'évaluation de la transition environnementale dans le process d'investissement	100 %	2025	Travaux préliminaires démarrés	→ ★
B. Développer sur les grandes classes d'actifs des fonds de transition Net Zero 2050						
Offre Net Zero en gestion active sur les principales classes d'actifs	« D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zero 2050 (...). »	• Nombre de classes d'actifs proposant un produit d'investissement dédié à la transition Net Zero	6	2025	4	✓ ★
C. Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique						
Soutien à l'effort de financement de la transition énergétique	« En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive. »	• Bilan d'activités sur les solutions vertes, climat	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2023	→
3. INTÉGRATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DANS LES ACTIONS ENVERS LES ENTREPRISES						
Les hydrocarbures non-conventionnels > 30 % ⁽⁷⁾	« Amundi s'engage à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à son annonce de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels. »	• Politique publiée & périmètre éligible désinvesti ⁽⁷⁾	100 %	2022	100 %	✓ ★
A. Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles						
Engagement Climat élargi à + 1 000 entreprises ⁽⁸⁾	« Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi va démarrer un cycle « d'engagement » avec 1 000 entreprises supplémentaires d'ici 2025. »	• Nombre additionnel d'entreprises engagées sur le climat ⁽⁸⁾	+ 1 000	2025	+ 418	→ ★
B. Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable						
Rapport d'activité d'engagement sur la dimension « Transition juste »	« La dimension sociale de la transition énergétique reste un élément d'attention important pour Amundi qui continuera ainsi d'y investir des moyens, que ce soit en termes de recherche ou de politique d'engagement. »	• Rapport d'activité d'engagement sur la dimension « Transition juste »	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2023	→

(1) Sur la base des collaborateurs présents en avril 2022.

(2) Mesure réalisée sur les entités de plus de 100 ETP, en intensité. Hors fluides réfrigérants.

(3) Les données 2022 ne sont pas significatives car encore fortement impactées par la pandémie (fermeture de locaux, absence de voyages).

(4) Périmètre de Formation = catalogue de formation Amundi, formations individuelles ou collectives, certifications de place, et webinaires réalisés dans le cadre d'Investment Academy ; données suivies par DRH Formation.

(5) En 2022, ces rapports ont été publiés sur les données 2021.

(6) Périmètre des fonds ouverts gérés activement, lorsqu'une méthodologie de notation transitoire est applicable.

(7) Périmètre d'application défini par la politique Investissement Responsable d'Amundi - Extraction non conventionnelle : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste.

(8) Pour information : 547 engagements liés au climat sur un périmètre de 464 entreprises à fin 2021.

3.2.7.2 Rappel du « Say on Climate » d'Amundi (tel qu'exposé dans le DEU 2021)

Le « Say on Climate » d'Amundi

Depuis sa création, l'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi, reposant sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'ESG sera un relais de croissance pour Amundi partout dans le monde.

Réussir la transition énergétique nécessite d'aligner les acteurs clés sur des stratégies à court, moyen et long terme :

- **les États** qui doivent définir des politiques publiques, industrielles et fiscales ainsi qu'une réglementation cohérente ;
- **les Entreprises** qui doivent concevoir les solutions technologiques nécessaires à la mutation et planifier cette dernière ;
- **le Système Financier** qui doit accompagner les entreprises en leur allouant les capitaux nécessaires.

Fort de son avancée suite à son précédent plan ESG (2018-2021) et surtout consciente des efforts qu'il reste à fournir pour que tous les secteurs et toutes les entreprises adoptent une stratégie d'alignement avec les Accords de Paris, **Amundi souhaite aller plus loin, sur la thématique du Climat.**

Le changement climatique est sans doute le plus grand défi de notre époque. Au travers de l'alliance financière de Glasgow (« *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* »), le secteur financier s'est engagé autour d'un objectif commun : mettre en œuvre les moyens qui sont les siens en faveur d'une économie mondiale décarbonée et atteindre les objectifs des Accords de Paris.

Consciente des enjeux et des moyens à déployer, Amundi estime que les actionnaires doivent être pleinement informés de la manière dont les entreprises entendent contribuer à cet effort collectif.

Ainsi Amundi, en tant qu'actionnaire, encourage les entreprises, dans lesquelles elle investit, à soumettre leur stratégie climat à un vote consultatif lors de leur Assemblée générale.

En tant qu'entreprise cotée, Amundi estime qu'il est également de sa responsabilité d'être transparente sur sa propre stratégie climat envers ses actionnaires.

La présentation de cette stratégie, de ses ambitions et de ses progrès annuels, est par ailleurs un exercice essentiel à l'instauration d'un dialogue actionnarial équilibré.

Les motivations des actionnaires à l'occasion d'un tel vote peuvent être multiples. Dans l'hypothèse où la résolution ne serait pas adoptée, le Conseil d'Administration mettrait en œuvre les moyens à sa disposition pour échanger et recueillir auprès de ses actionnaires des informations sur les raisons les ayant conduits, le cas échéant, à ne pas soutenir le projet de résolution proposé. Il informerait ses actionnaires du résultat de cette démarche et indiquerait les mesures envisagées pour en tenir compte.

Ainsi, Amundi souhaite soumettre sa stratégie climatique au vote consultatif annuel de son Assemblée générale 2022. À partir de 2023, Amundi sollicitera également un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie.

La démarche d'Amundi : une démarche progressive et évolutive

Consciente de la responsabilité et des obligations qu'elle porte vis-à-vis de ses clients pour qui elle investit, Amundi se doit d'adopter une **démarche progressive** dans la fixation des ambitions d'une stratégie Climat de long-terme, **avec des étapes intermédiaires.**

Déterminer l'alignement d'une entreprise avec les objectifs des Accords de Paris reste, à ce jour, un défi. Les connaissances scientifiques et les méthodologies ne cessent de s'enrichir et d'évoluer. Le large spectre de classes d'actifs et régions du monde où Amundi investit, ne bénéficie pas encore des cadres d'analyses et données nécessaires à un plan d'action exhaustif. Il n'en reste pas moins que des moyens peuvent, d'ores et déjà, être déployés.

La stratégie Climat d'Amundi sera donc amenée à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques, des protocoles de définitions des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles quant à l'appréciation de l'alignement sur un objectif de neutralité carbone 2050.

Par ailleurs, les circonstances récentes, liées au conflit en Ukraine, auront des conséquences sur l'évolution des systèmes énergétiques. Elles imposent notamment un renforcement de l'indépendance énergétique en Europe comme dans tous les pays dans lesquels Amundi investit. S'il est trop tôt pour en mesurer les impacts, des ajustements de court terme des trajectoires énergétiques sont probables et influenceront sur la stratégie d'alignement progressif des portefeuilles d'investissement.

Si le système financier ne peut en aucun cas se substituer à l'action des États et des gouvernements pour lutter contre la crise climatique, Amundi considère néanmoins qu'il fait partie de la solution.

Fort de son engagement sur les enjeux climatiques et de sa responsabilité vis-à-vis de ses clients et de la Société, la stratégie Climat d'Amundi se veut donc évolutive et progressive, avec des objectifs à court et moyen terme.

Elle repose sur trois convictions :

1. **la nécessité d'une approche scientifique** : la transition est un sujet fondamental qui appelle une révolution industrielle, fondée à la fois sur des constats scientifiques établis et le développement de solutions technologiques éprouvées ;
2. **la nécessité d'accompagner la transition des entreprises** dans lesquelles Amundi investit plutôt que de favoriser les exclusions ou le désinvestissement, qui doivent se limiter aux activités venant compromettre cette transition. La transition implique d'assumer pleinement d'accompagner la transformation des entreprises très émissives vers des modèles de développement décarbonés ;
3. **la recherche du progrès social et économique** : Amundi considère que la transition ne pourra être réalisée que si elle est socialement acceptable.

Outre son adhésion à la coalition *Net Zero* des gérants d'actifs, **Amundi déploie donc un plan d'action Climat 2022-2025 en intégrant l'enjeu climatique à trois niveaux :**

1. **dans la conduite de son activité**, à savoir les moyens mis en œuvre au sein de son organisation, à travers l'alignement de ses collaborateurs et de sa gouvernance sur ces objectifs, mais également à travers ses engagements de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre ;

2. dans sa gestion pour compte de tiers, en décrivant ses engagements en matière de solutions d'épargne et d'investissement ;
3. dans ses actions envers les entreprises où elle investit, en décrivant sa politique d'exclusion, ses actions de dialogue actionnarial et sa politique d'usage des droits de vote, afin d'influer en faveur de leur transition vers un modèle d'activité décarboné en lien avec les objectifs des Accords de Paris.

1. L'intégration de l'enjeu climatique dans la conduite de l'activité d'Amundi visant à l'alignement des parties prenantes sur une stratégie climat transparente

A. Mettre le climat au centre de la gouvernance, aligner et responsabiliser

Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé fin 2020 d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux au sein de sa gouvernance. Depuis mai 2021, les progrès réalisés au niveau des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG sont analysés au moins trimestriellement par le Conseil. Sensibilisés depuis 2020 aux enjeux climatiques, les membres du Conseil, soucieux de développer leurs compétences en la matière, bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat.

En 2021, une journée de séminaire stratégique a permis aux membres du Conseil de se pencher sur la stratégie à déployer en la matière et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 ».

Le Conseil est également appuyé par son Comité Stratégique et RSE présidé par un administrateur indépendant, qui examine chaque année les avancées du Rapport Annuel relatif à l'information sociale, environnementale et sociétale incluant les questions climatiques, figurant au chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

En 2021, au travers de ses travaux portant sur la stratégie, ce Comité a été amené à recommander au Conseil d'Administration l'adoption du Plan relatif aux ambitions stratégiques du Groupe en matière de climat et d'ESG.

À l'avenir, le Comité Stratégique et RSE sera appelé chaque année à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie ESG et Climat d'Amundi.

La gouvernance mise en place à l'échelle du Conseil, se décline également dans l'organisation interne de la Société.

Le Comité Stratégique ESG & Climat

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements ainsi que les orientations stratégiques du Groupe Amundi en la matière. Il a vocation à :

- piloter, contrôler et valider la stratégie ESG et Climat d'Amundi en matière d'investissement ;
- valider les orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et de la politique de vote ;
- piloter les principaux projets stratégiques.

Ce Comité s'appuie sur les recommandations du Comité de Notation ESG, présidé par la Directrice du département ESG, en charge de la politique d'investissement responsable et des méthodologies associées, et du Comité de Vote, présidé par un membre de la Direction Générale en charge de la politique de vote.

Le dispositif d'alignement des collaborateurs, au travers d'une nouvelle politique de rémunération

La réalisation de la stratégie Climat n'est possible qu'en sensibilisant toutes les parties prenantes d'Amundi et suppose un dispositif d'alignement de la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est en cours de déploiement.

Ainsi, l'intégration des critères ESG et climat dans la politique de rémunération se fera en deux étapes :

- dès 2022, et sous réserve de son approbation par l'Assemblée, l'évaluation de la performance et la rémunération de la Directrice Générale prendront en compte les objectifs ESG et RSE à hauteur de 20 %. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan Ambition 2025 pèsera pour 20 % dans les critères supportant le plan d'actions de performance à destination des 200 cadres dirigeants d'Amundi ;
- à partir de 2022, Amundi intégrera progressivement les objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, afin que la détermination de leur rémunération variable intègre cette dimension.

B. Se fixer des objectifs de réduction des émissions directes

L'Alignement de la Politique RSE aux Enjeux Net Zéro 2050

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi s'est fixé deux objectifs pour maîtriser son empreinte environnementale directe :

- une réduction, d'ici 2025, de 30 % de ses émissions de CO₂ par ETP sur la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) et sur les déplacements professionnels (scope 3), comparativement à l'année de référence 2018 ;
- l'intégration à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation.

C. Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs

Le déploiement des ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat

Les cadres méthodologiques et d'analyses de l'industrie restent encore partiels et se construisent au fur et à mesure des avancées scientifiques et technologiques dans la compréhension des impacts du changement climatique. Aussi, le besoin de recherche est crucial, afin que les professionnels puissent prendre des décisions éclairées et les intégrer à leurs stratégies d'investissement.

Amundi a quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40 % en 2022. Ce renforcement permettra ainsi de soutenir ses efforts de recherche portant sur l'analyse des risques et des opportunités liées au climat et aux objectifs de neutralité carbone, et à leur impact sur les scénarios macroéconomiques, les secteurs et les entreprises. Bien que cette recherche « climat » fasse déjà partie de son analyse sectorielle ESG pour les secteurs fortement exposés au changement climatique, elle reste dépendante des données disponibles et méthodologies crédibles de trajectoire « Net Zéro ».

Pour alimenter et compléter cet effort, Amundi investit dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Pour que les professionnels de l'investissement aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG de 4 à 14, procurant ainsi à ses professionnels l'accès à 100 millions de données extra-financières par mois. Par ailleurs, Amundi a multiplié par cinq son budget IT en la matière au cours des trois dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, Alto, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat & ESG.

Amundi renforce ainsi ses équipes, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau digital, et prévoit d'enrichir son équipement analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts.

La Formation continue des collaborateurs

Alors qu'il s'agit d'engager l'ensemble des collaborateurs et des fonctions d'Amundi dans la réalisation de la stratégie Climat, **l'enjeu de la formation est essentiel en complément des plans de renforcement des ressources.**

En 2021, plusieurs sessions de formation ont été organisées sur les questions climatiques, Net Zéro et plus globalement ESG à l'intention des professionnels de l'investissement. Une offre de formation renforcée a été mise à disposition de l'ensemble du personnel.

À partir de 2022, un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés à différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque employé reçoive une formation adaptée sur le climat et l'ESG.

Par ailleurs, s'assurer que les cadres dirigeants d'Amundi disposent des connaissances requises en matière de climat est essentiel pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre d'une stratégie climatique. Amundi développe donc un programme de formation spécifique pour ces derniers.

La contribution aux efforts de l'industrie

Amundi valorise la collaboration avec ses pairs comme moyen de contribuer aux meilleures pratiques de son écosystème. Amundi s'implique activement dans les initiatives de places essentielles à l'amélioration des standards de place ⁽¹⁾.

Par ailleurs, Amundi est engagée dans l'accompagnement de ses clients quant à leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche ⁽²⁾ autour des défis climatiques et des trajectoires Net Zéro ; elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement.

Enfin, Amundi a annoncé dans le cadre de son plan Ambition 2025, le lancement d'Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

(1) Cf. Liste des participations aux initiatives dans le Stewardship report.

(2) <https://research-center.amundi.com/esg>

(3) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(4) Couvrant Amundi Aalan Sdn Bhd (Malaisie), Amundi Asset Management, Amundi Austria, Amundi Canada, Amundi Deutschland, Amundi Hong Kong, Amundi Iberia, Amundi Immobilier, Amundi Irlande, Amundi Japon, Amundi Luxembourg, Amundi Sgr, Amundi Singapore mandats, Amundi UK Ltd, BFT IM, CPR AM, Étoile Gestion, Lyxor Asset Management, Lyxor International Asset Management, Lyxor Fonds Solutions, Sabadell Gestion d'actifs, Société Générale.

(5) <https://about.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documentation/Proxy-voting-policy>

D. Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence

La transparence reste la pierre angulaire de l'approche d'Amundi. Toutes ses politiques et rapports relatifs à l'ESG et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site Internet ⁽³⁾.

Les Politiques de Vote et d'Investissement Responsable

La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement ainsi que son usage des droits de vote est présentée dans différents documents :

- le document relatif à la politique d'investissement responsable présente le dispositif d'Amundi en matière d'investissement responsable, avec notamment la description de sa méthodologie d'évaluation ESG et sa politique d'exclusion ;
- celui relatif à la politique de vote ⁽⁴⁾ présente les principes qui guident ses votes, et la manière dont elle y intègre à la fois les enjeux ESG et climatiques.

Le Rapport de Stewardship

Ce rapport de *stewardship*, répondant aux standards du *UK stewardship Code*, ainsi que d'autres codes de même nature (codes japonais, australien, canadien, italien notamment), rend compte annuellement des actions mises en œuvre, dans la gestion pour compte de tiers, afin de valoriser au mieux les intérêts de ses clients. Les rapports annuels sur les politiques d'Engagement et de Vote dressent le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote (votes également publiés sur son site ⁽⁵⁾).

Le Rapport Climat – TCFD

Ce Rapport Annuel, répondant aux exigences de la TCFD (*Task-Force on Climate related Financial Disclosures*) décrit la gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone.

2. L'intégration de l'enjeu climatique dans sa gestion pour compte de tiers

Amundi s'emploie à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif Net Zéro d'ici 2050 et ainsi à contribuer à l'effort collectif nécessaire à la transition vers une économie décarbonée. Si Amundi dispose d'une politique d'exclusion des émetteurs exposés à certaines activités, **sa philosophie d'action est très clairement d'accompagner, soutenir mais aussi peser sur la transition des émetteurs afin d'avoir un impact positif sur l'économie réelle.** Pour ce faire, Amundi a développé et entend continuer à développer un large éventail d'actions.

A. Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs

Amundi a développé ses propres méthodologies de notation ESG pour mesurer la performance extra-financière d'un émetteur, intégrant notamment des indicateurs de performance liés au climat, eux-mêmes sélectionnés selon les secteurs et la

matérialité de leur impact. Depuis 2021, l'ensemble ⁽¹⁾ des fonds ouverts de gestion active a intégré un objectif de notation ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. **Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.**

B. Développer, sur les grandes classes d'actifs, des fonds de transition Net Zéro 2050

D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050. En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite pouvoir guider l'épargne vers des solutions d'investissement permettant d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec les engagements Net Zéro qu'ils auraient pris. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition Net Zéro. Amundi continue par ailleurs à développer sa gamme climat en gestion passive.

C. Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique

Une forte augmentation des dépenses de capital et de R&D est nécessaire pour atteindre l'objectif de Net Zéro en 2050. Pour contribuer à ces investissements, Amundi, depuis trois ans, a accéléré l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux du climat et la transition énergétique. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières et de partenariats stratégiques noués avec de grandes institutions publiques, permettant de générer à la fois l'offre et la demande pour de nouveaux projets de financements verts. À fin 2021, les solutions d'obligations vertes totalisaient 5,3 Md€, couvrant les marchés développés et émergents.

En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive.

3. L'intégration de l'enjeu climatique dans ses actions envers les entreprises afin d'accélérer leur transition vers un modèle d'activités décarboné

Convaincue qu'il faut accompagner la transition des entreprises plutôt que de favoriser le désinvestissement, le plan d'action d'Amundi vis-à-vis des émetteurs se fonde sur un **déploiement**

de moyens ambitieux sur l'activité d'« engagement », afin de les accompagner et peser sur les transformations nécessaires vers des modèles de développement décarbonés. Dans ce contexte, **l'usage des politiques d'exclusions, n'est jugé pertinent que lorsqu'il cible des activités venant compromettre cette transition.**

Amundi applique ainsi des règles d'exclusion qui constituent un des socles de sa responsabilité de gestion. Elles consistent à exclure les entreprises qui ne sont pas conformes à sa politique d'investissement responsable ⁽²⁾. Au-delà des activités non conformes aux conventions internationales et cadres de régulations nationales ⁽³⁾, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries venant compromettre l'atteinte des objectifs Net Zéro et l'environnement en général.

Le Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle sur le charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs qui a été progressivement étendue depuis 2016. En 2020, Amundi a étendu cette politique à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Amundi exclut ⁽⁴⁾ ainsi aujourd'hui :

- les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique ;
- les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus, sans intention de réduction ;
- toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total ;
- toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % du revenu total et un score de transition énergétique détérioré.

Amundi s'est engagée à ne plus être exposée au charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays. Dans ce contexte, Amundi a engagé toutes les entreprises de ses portefeuilles exposées au charbon pour leur demander de présenter un plan de sortie progressive à horizon 2030-2040 selon la localisation de leurs activités. Cet effort d'engagement va se poursuivre et sera complété par un usage des droits de vote en cohérence avec cet objectif.

Les hydrocarbures non-conventionnels

Par ailleurs, Amundi s'engage à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à son annonce de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion d'Amundi ⁽⁵⁾).

(1) Périmètre des fonds ouverts actifs, dès lors qu'une méthodologie ESG est techniquement applicable.

(2) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(3) Ces exclusions sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés. Elles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille et aux produits de gestion passive ETF ESG, à l'exception des indices très concentrés.

(4) Sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion décrit dans la politique d'investissement responsable.

(5) Cf. Politique d'investissement responsable d'Amundi.

A. Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles

Pilier majeur de sa vision d'investisseur responsable, la politique « d'engagement » s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives d'engagement sur les grands enjeux du développement durable, afin de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone. Le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes, qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices constituent une thématique prioritaire dans ses campagnes « d'engagement ».

Ainsi, Amundi a engagé 472 entreprises en 2020 et 547 en 2021 sur les enjeux climatiques. Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi va démarrer un cycle « d'engagement » avec 1 000 entreprises supplémentaires d'ici 2025. Dans le cadre de ce dialogue, Amundi demande aux entreprises la publication d'une stratégie climatique détaillée, fondée sur des indicateurs précis et des objectifs pour chaque « scope » d'émissions carbone ainsi que sur les capex (plan d'investissement) correspondants.

En complément de ses campagnes d'« engagement », Amundi intègre depuis 2019 la prise en compte des enjeux climatiques dans l'exercice de ses droits de vote comme un de ses thèmes prioritaires. Cette politique repose sur la conviction que la prise en compte de ces défis par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise.

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en œuvre un meilleur *reporting* et une plus grande transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

La politique de vote s'attache à vérifier que les politiques et / ou les rapports de rémunération soumis au vote comportent une composante extra-financière. Pour les entreprises appartenant au secteur de l'énergie (pétrole et gaz, services publics de production d'électricité et sociétés minières), un critère climatique doit être inclus dans les paramètres de rémunération variable.

Elle consiste parfois à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction Générale, ou contre la réélection du Président et de certains Administrateurs sur un périmètre d'entreprises, exclues de l'univers d'investissement concerné par la « Politique d'Investissement Responsable d'Amundi » ou ayant une stratégie climat insuffisante et alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale.

B. Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable

Amundi estime que la transition vers une économie sobre en carbone doit être inclusive et durable. À ce titre il est nécessaire de prendre en compte l'impact social, au même titre que l'impact sur la préservation du capital naturel. L'analyse d'impact sur ces problématiques étant encore balbutiante, Amundi a décidé de dédier des programmes d'engagement spécifiques sur ces thèmes basés sur de la recherche propriétaire.

Par ailleurs, Amundi est fondateur de « *Investors for a Just Transition* », la première coalition d'investisseurs sur la transition juste, pour soutenir les efforts collaboratifs en la matière.

Amundi a également lancé deux grands programmes d'engagement autour de l'économie circulaire et de la biodiversité (ainsi que des travaux de recherche connexes) pour sensibiliser les émetteurs à ce sujet et leur demander de définir une stratégie robuste ⁽¹⁾.

La dimension sociale de la transition énergétique reste un élément d'attention important pour Amundi qui continuera ainsi d'y investir des moyens, que ce soit en termes de recherche ou de politique d'engagement.

Conclusion

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

3.3 RESPECTER LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS

Notre engagement est d'apporter à nos clients des solutions d'épargne et d'investissement et des solutions technologiques

- qui sont performantes, efficaces et transparentes ;
- qui intègrent de manière approfondie et adaptable tous les enjeux de l'investissement responsable ;
- dans le cadre d'une relation partenariale durable qui s'appuie sur une offre dans toutes les classes d'actifs et une offre technologique.

Amundi est organisée pour répondre aux besoins spécifiques de chacune de ses grandes clientèles :

- les clients particuliers des réseaux partenaires et des distributeurs tiers, en France et à l'international ;

- les clientèles patrimoniales et de la gestion de fortune ;
- les Institutionnels et les entreprises.

Depuis 2016, Amundi anime un Comité Consultatif composé de grands experts pour échanger sur les perspectives économiques et géopolitiques mondiales, analyser leurs impacts sur les marchés financiers dans chacune des grandes zones géographiques et affiner la compréhension des besoins financiers des clients, dans les pays où nous sommes présents.

(1) Voir rapport d'engagement : https://www.amundi.fr/fr_instit/ezjscore/call/ezjscamundibuzz::sfForwardFront::paramsList=service=ProxyGedApi&routeld=_dl_5994803c-6af1-4d7e-89e0-f1134f6374a7_download

3.3.1 Développer une relation durable avec les réseaux partenaires et leurs clients

Amundi est le partenaire historique de quatre réseaux bancaires majeurs en France (Caisses régionales de Crédit Agricole, LCL, Société Générale et Crédit du Nord) et a établi, dans la durée, des partenariats robustes avec plus de 16 réseaux en Europe et en Asie. C'est le cas en Italie, Autriche, Espagne, Allemagne ou République tchèque, par exemple.

Au-delà des réseaux partenaires, Amundi développe également un courant d'affaires croissant avec des banques patrimoniales, des gestionnaires de fortune ainsi qu'avec d'autres réseaux distributeurs français et étrangers (banques, compagnies d'assurance, courtiers) qui distribuent, le plus souvent en architecture ouverte, des solutions d'épargne construites par Amundi et destinées aux clients de leurs réseaux.

Les équipes dédiées d'Amundi en charge de ces partenariats s'appuient sur la bonne connaissance, par chacun de ces réseaux, partenaires et distributeurs, de la variété des besoins de leurs différents segments de clientèle. Elles travaillent étroitement avec leurs correspondants à identifier les supports de placement et les services les plus adaptés aux besoins de leurs clients. Ainsi, les caractéristiques de chacun des produits, la composition des gammes proposées, les services et la communication associés sont élaborés ensemble et validés à l'occasion de « Comités Produits et Services » périodiques.

3.3.1.1 Connaître les besoins des clients particuliers

Amundi assure depuis son siège parisien, mais aussi localement avec ses correspondants sur chacun des marchés où ses réseaux partenaires déploient leurs offres, une veille réglementaire et concurrentielle active. L'objectif est de rester informé des évolutions locales en matière de comportements d'épargne et des éventuelles nouvelles solutions d'épargne rendues possibles par des évolutions réglementaires. Il s'agit aussi de suivre les offres construites par des acteurs concurrents, afin d'aider nos correspondants à apporter à leurs clients particuliers la meilleure réponse à leurs besoins.

À cet effet, tant au niveau local que global, des rencontres entre les équipes produits d'Amundi et celles de ses partenaires sont organisées tout au long de l'année, afin d'anticiper les réponses les plus adéquates à apporter en termes d'offres et de solutions. En 2022, par exemple, cette concertation a permis de présenter des offres complémentaires telles que la gestion de mandats discrétionnaires, pour les clients souhaitant déléguer complètement leurs portefeuilles,

le *Buy and Watch* (stratégie obligataire « acheter et surveiller ») pour ceux qui souhaitent capter la hausse des taux d'intérêt, ou encore les produits « accumulation ». En investissant progressivement sur une thématique donnée, ces derniers donnent aux épargnants qui souhaitent atténuer la volatilité des marchés la possibilité de capter une partie de la hausse du marché.

Amundi, acteur intimement inscrit dans le tissu local, offre à chacun de ses partenaires cette capacité unique à différencier son offre, en adéquation avec la culture, les tendances, les attentes, la réglementation ou encore la fiscalité locale, tout en bénéficiant de la totalité des expertises et de la puissance d'exécution d'un grand acteur à dimension mondiale.

La thématique de l'épargne responsable bénéficie d'un intérêt croissant de la part des épargnants. Amundi a mis en place depuis trois ans une enquête annuelle sur les épargnants français et l'investissement responsable. Cette étude cerne les attentes des particuliers et fournit des éléments opérationnels pour piloter notre action.

3.3.1.2 Accompagner nos réseaux partenaires en France comme à l'international

Pour Amundi, développer l'expertise des conseillers de ses réseaux partenaires sur ses produits et solutions d'épargne est une priorité. Amundi a veillé à apporter un accompagnement dédié en proximité, sur le terrain ou au format numérique, pour répondre au mieux aux attentes des réseaux comme de leurs clients. Les équipes en charge des réseaux de distribution ont adapté leur plan de communication, en dispensant de nombreuses sessions de formation par visioconférence et en mettant en place des appels en

visioconférence réguliers avec leurs clients. Des actions de sensibilisation en ligne ont également été déployées à l'attention des conseillers clientèle. L'ensemble des événements est disponible en digital. À titre d'exemple, les visioconférences destinées aux clients des Caisses régionales de Crédit Agricole ont réuni en 2022 près de 100 000 personnes. Elles sont accessibles en direct ou en replay. Ce format interactif est plébiscité et particulièrement adapté au contexte.

3.3.1.3 Actions spécifiques menées avec les réseaux pour promouvoir la finance responsable

Les épargnants français sont particulièrement sensibles aux grands défis environnementaux et sociétaux. Pour répondre à ces enjeux, en cohérence avec le projet Sociétal du groupe Crédit Agricole, Amundi a poursuivi en 2022 le développement de son offre de solutions « Engagées et Responsables ». Ces placements investissent dans les entreprises engagées en faveur d'une croissance durable.

Aux côtés de LCL, Amundi a par ailleurs continué d'enrichir ses deux gammes de placements dédiées, qui intègrent des supports d'investissement luttant contre le réchauffement climatique. Ces lancements comprenaient d'importants dispositifs dédiés d'accompagnement et de communication, entièrement numériques : podcasts, vidéos sur les produits,

argumentaires, guides pédagogiques, kits de communication à destination des conseillers, etc.

Pour la Société Générale, une offre de fonds labellisés a été élaborée. Elle trouve sa place au sein de la nouvelle gamme de Fonds Responsables lancée en 2021. Cette offre est constituée de fonds porteurs d'une thématique environnementale et / ou ayant obtenu un label (ISR ou Greenfin). Elle couvre les différentes classes d'actifs monétaires, obligataire et actions.

Afin de décliner cette approche au sein de l'Épargne Salariale et Retraite, une gamme de FCPE disposant du label ISR a été créée.

L'investissement responsable a également été privilégié lors des événements organisés par Amundi, ou ceux auxquels Amundi a participé et pris la parole tout au long de l'année.

3.3.1.4 Le parcours de définition des produits

Le Comité Produits et Services, instance décisionnelle et de gouvernance présidée chaque mois par le Directeur de la ligne métier *Marketing & Products*, valide formellement la création, l'évolution des offres de supports de placement et les services associés proposés par Amundi. Aucun produit ne peut être commercialisé sans les avis favorables des lignes

3.3.1.5 Mesurer la satisfaction de nos clients

Attentive à l'opinion de ses distributeurs, Amundi a poursuivi en 2022 sa démarche visant à mesurer périodiquement la satisfaction de ses réseaux partenaires à travers l'Indice de Recommandation Client (« IRC »). En 2022, les campagnes ont été menées dans six pays, auprès de neuf réseaux partenaires : les réseaux des Caisses Régionales de Crédit Agricole et de LCL en France, du Crédit Agricole et d'UniCredit en Italie, de KB et d'UniCredit en République tchèque, d'UniCredit en Slovaquie, les réseaux BAWAG PSK en Autriche et Sabadell en Espagne. Cette mesure de la satisfaction menée auprès de nos réseaux partenaires permet de disposer d'éléments opérationnels pour piloter notre

En 2022, de nombreux distributeurs ont mis en place des gammes responsables à destination de leurs clients. Amundi les a accompagnés dans cette démarche en les aidant à définir leur gamme, en labélisant de nouveaux fonds et en apportant un accompagnement régulier sur les évolutions réglementaires en Europe.

métiers Risques, Juridique et Compliance représentées dans cette instance. Les demandes d'agrément auprès des autorités de tutelle sont alors diligentées avant que les équipes chargées de la distribution en lien avec les réseaux partenaires déploient tous les moyens nécessaires.

action. L'enquête IRC ⁽¹⁾ menée par Amundi auprès des réseaux Crédit Agricole et LCL en 2022 témoigne de niveaux remarquablement positifs, avec un taux de 34 % au Crédit Agricole et le taux record de 84 % pour LCL.

Le contact de proximité, la collaboration au quotidien et la recherche permanente de retours d'information opérés par Amundi auprès de chacun de ses réseaux, partenaires et distributeurs, tant en France qu'à l'international, contribuent à l'augmentation globale de cette mesure de satisfaction, mais, surtout, permet de partager et de mettre en commun avec ses partenaires au niveau mondial, l'ensemble des avancées concernant l'épargne des particuliers.

3.3.2 Établir des relations de confiance avec nos clients entreprises et institutionnels et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins

Les clients Institutionnels (Souverains, Institutionnels, *Corporate*) attendent d'un gestionnaire d'actifs une compréhension fine et complète de leurs besoins spécifiques ainsi que des solutions pertinentes, dans le cadre d'une relation de confiance construite dans la durée.

3.3.2.1 Identifier les besoins des clients institutionnels

En 2022, le pôle Clients institutionnels et *Corporate* a fait l'acquisition de plusieurs études et enquêtes externes sur les tendances et les défis des investisseurs institutionnels en matière d'investissement.

Ces études sont réalisées chaque année auprès de clients et de prospects afin d'évaluer leur expérience avec Amundi sur cinq dimensions clés : la relation et le service client, l'activité commerciale, le positionnement de marque (avec un accent sur la perception du leadership d'Amundi en matière d'investissement responsable), les capacités d'investissement et la tarification. Sur le fondement des résultats de ces études, Amundi construit des plans de remédiation pour améliorer l'expérience client là dans les domaines d'amélioration identifiés. Par exemple, Amundi a revu la manière dont la philosophie et le processus d'investissement étaient présentés par les différentes plateformes de gestion afin de rappeler les fondamentaux de l'investissement et d'apporter plus de clarté aux clients. De même, Amundi a renforcé le transfert de capital intellectuel vers ses clients en

lançant des séries de documents tels que *ESG Thema*, un document court sur les thématiques responsables et leurs conséquences en matière d'investissement. À travers ses efforts de communication ciblés, Amundi a davantage mis en valeur son leadership en matière d'investissement responsable et sa gamme de solutions d'investissement large et diversifiée.

Par ailleurs, l'enquête annuelle Amundi CREATE auprès des fonds de pension européens, lancée en 2014, a été reconduite. Chaque année, un thème principal d'intérêt est choisi pour l'enquête, en fonction du contexte marché et des priorités des fonds de pension. L'enquête 2022 a été conduite auprès de plus de 150 fonds de pension. Elle couvre les défis auxquels sont confrontés les régimes de retraite suite à la récente poussée de l'inflation dans les économies occidentales, son impact sur leur allocation d'actifs et l'évolution de l'investissement ESG dans l'univers des pensions. Les résultats du rapport servent à orienter la recherche et adapter l'offre de produits d'Amundi pour répondre au mieux aux besoins des fonds de pensions.

(1) L'Indice de Recommandation Client, ou IRC, est un outil de mesure de la satisfaction clients qui s'intéresse au degré d'engagement des clients pour une marque ainsi qu'à la santé des relations clientèles. Il est réalisé par un tiers (institut de sondage) par enquête directe auprès des clients. Il est observé qu'une note de 20 et plus se situe dans la fourchette haute des scores, tous secteurs d'activité confondus.

3.3.2.2 Accompagner nos clients institutionnels

La pandémie a servi d'accélérateur à la transformation numérique. C'est pourquoi Amundi a déployé des offres digitales complètes pour accompagner ses clients et rester en contact régulier avec eux. Parmi ces solutions, on compte des événements numériques plus fréquents destinés à des segments de clientèle spécifiques (par exemple, *Amundi Pension Fund Club*), et des événements de place (par exemple, communications en direct et webinaires à la suite de l'invasion de l'Ukraine) susceptibles de rencontrer un public plus large. *L'Amundi World Investment Forum* annuel a fait son retour en 2022 sous un format hybride (en présentiel et en numérique). Les sessions organisées à Paris devant des clients du monde entier ont également été diffusées en ligne. Le thème de cette année était « The Great Transformation ; Building Resilience in a Time of Unknowns »

(La grande transformation ; développer la résilience en période d'incertitude). Ce rendez-vous a réuni de nombreux intervenants de renom, qui ont participé à des panels et à des ateliers dédiés.

Amundi organise également plusieurs types de programmes de formation pour ses clients institutionnels. Le programme annuel de formation des dirigeants, *Executive Training Programme*, destiné aux cadres supérieurs (CIO, responsables de l'allocation d'actifs, responsables des gestionnaires de réserve) a eu lieu en mai sur le thème « Actifs chinois ». Amundi a enfin mis en place un programme de formation interne. Ce cours intensif couvre les fondamentaux de l'investissement, du risque et de l'ESG. Il est proposé aux cadres intermédiaires de nos clients institutionnels.

3.3.2.3 Actions spécifiques pour promouvoir la finance responsable

De nombreuses actions ont été menées en 2022 pour promouvoir la démarche d'Amundi en matière de finance responsable et ses solutions.

Amundi offre à ses clients et prospects un nombre croissant de formations et d'opportunités de transfert de connaissances sur les sujets ESG.

La formation régulière de nos équipes de vente institutionnelle aux enjeux ESG est tout aussi importante. Elle garantit leur connaissance des changements de la réglementation ESG (par exemple, l'intégration des préférences en matière de durabilité dans la mise en œuvre des réglementations MiFID II et SFDR Level II) et les informe des nouvelles initiatives et solutions ESG. Ces formations sont dispensées par vidéoconférence. Elles impliquent l'ensemble des équipes ESG, de gestion et marketing d'Amundi.

La sensibilisation à la finance responsable et aux évolutions dans ce domaine se fait également par le biais d'une série de publications multimédia - articles de recherche, podcasts et vidéos. Citons notamment les articles éducatifs *ESG Thema*, qui abordent les questions essentielles en matière d'ESG, telles que le *Net Zero*, la biodiversité et les principaux résultats des Conférences des parties (COP). Les publications plus académiques sont accompagnées d'un résumé de leurs conclusions et d'une série de vidéos en expliquant les principaux éléments, afin qu'elles demeurent accessibles au plus grand nombre.

Engagée en faveur de la transparence en matière d'investissement, Amundi produit et publie chaque année des rapports d'impact sur des stratégies d'impact spécifiques. Ils portent notamment sur les stratégies d'obligations vertes et sociales (comme le partenariat sur les obligations vertes des marchés émergents, conclu par Amundi avec la Société Financière Internationale - *Amundi Planet Emerging Green One*).

En 2022, Amundi a publié son premier rapport sur sa stratégie d'obligations sociales. Amundi a également publié en 2022 son approche sur les résolutions « Say on Climate ». Ce document présente les informations qu'Amundi attend des entreprises dans le cadre de ces résolutions et la manière dont leur stratégie climatique sera analysée.

Par ailleurs, conformément au plan *Ambition 2025* et à nos engagements envers l'initiative *Net Zero Asset Managers*, Amundi accompagne la Transformation *Net Zero* de ses clients institutionnels. La force de vente institutionnelle engage des discussions avec sa clientèle pour comprendre ses besoins, défis et engagements en matière de *Net Zero*, afin de proposer des options intégrant les objectifs *Net Zero* dans les stratégies existantes.

Pour ses clients institutionnels, Amundi a continué d'élargir sa gamme de solutions d'investissement responsable, avec le lancement de la gamme de solutions « *Net Zero Ambition* » et la poursuite de l'extension des stratégies *ESG Improvers*. Elle continue également à promouvoir des produits et solutions lancés précédemment (par exemple, la gamme d'ETF ESG, *Amundi Just Transition for Climate*, ou encore des fonds spécifiques d'obligations vertes ou sociales).

Enfin, afin d'aider ses clients institutionnels à mener leur transition énergétique, Amundi a poursuivi son partenariat avec la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB). Il repose sur un processus d'investissement évaluant l'alignement d'un émetteur sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de transition bas carbone. Un nouveau partenariat avec la SFI a également été lancé, s'appuyant sur le succès précédent de l'initiative *EM Green Bond*. Cette fois, l'accent sera mis sur la création d'un marché d'obligations durables plus large dans les pays émergents, tout en soutenant une croissance durable et résiliente à long terme dans ces pays.

3.3.2.4 Qualité du service client

Amundi offre un service client à la hauteur des attentes et des besoins de sa clientèle, tant dans la mise en place d'un fonds dédié ou d'un mandat, que dans la relation client au quotidien sur tous les aspects opérationnels, administratifs ou de *reporting*.

La Direction du Service Clients est garante de la qualité du service, de la réactivité et du respect des engagements pris envers ses partenaires et clients, par ses interactions quotidiennes avec l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur d'Amundi. L'entreprise mène une démarche d'amélioration continue de la qualité de service. À ce jour, cette exigence amène Amundi à recevoir un nombre très limité de réclamations.

Amundi s'engage à traiter celles-ci de façon systématique et à fournir une qualité homogène et systématique dans les réponses. Lorsque nécessaire, le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions est effectué avec l'équipe du Contrôle Permanent de la Direction des Risques. Le dispositif de suivi des réclamations est intégré au tableau de bord mensuel d'indicateurs. La majorité des réclamations 2022 ont porté sur la qualité de l'offre (diffusion de valeurs liquidatives ou *reporting*), le reste étant lié à des sujets isolés ou spécifiques.

En 2022, le Service Client a porté une attention particulière aux clients venant de Lyxor (à la suite du rachat de Lyxor par Amundi), afin d'assurer une continuité et une qualité de service conformes aux standards Amundi.

Enfin, Amundi a de nouveau été certifiée ISAE 3402, standard d'évaluation de la qualité de la politique de gestion des risques internationalement reconnu. Il mesure la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés autour de services délivrés aux clients et traduit une rigueur continue dans l'organisation et l'application des processus.

3.3.2.5 Développer des stratégies adaptées aux besoins des clients institutionnels

Un processus rigoureux d'innovation et de validation des produits au sein du pôle Clients Institutionnels et Entreprises permet à toutes les parties prenantes d'Amundi de valider la création et le développement de la gamme de solutions d'investissement. La façon dont le produit peut s'intégrer avec la gamme Amundi fait l'objet de recherches. De plus, les

retours d'informations détaillés sur le produit proposé, recueillis auprès de l'équipe de vente institutionnelle mondiale, servent à mieux comprendre les besoins des clients en termes de caractéristiques du produit et à fournir une première indication de la demande commerciale.

3.3.2.6 Mesurer la satisfaction des clients institutionnels

Amundi poursuit ses efforts pour améliorer la qualité de ses services en mesurant la satisfaction de ses clients institutionnels au moyen de questionnaires de satisfaction. Une fois analysés, les retours obtenus permettent de déployer des actions correctives, assurant l'amélioration continue des services fournis aux clients institutionnels. Ces questionnaires incluent la mesure du *Net Promoter Score*

(NPS), inaugurée en 2019 pour nos principaux clients européens, et étendue à l'Asie et aux États-Unis en 2021. Cette mesure est désormais une habitude bien ancrée.

Avoir des échanges réguliers avec les clients après le lancement d'un fonds ou d'un mandat conçu pour eux est également un moyen de recueillir leurs réactions.

3.3.3 Garantir nos engagements envers nos clients grâce au dispositif de conformité, de sécurité et de gestion des risques

Amundi est dotée d'un dispositif de contrôle intégré et indépendant, au service du respect des orientations et des contraintes fixées par ses clients. Les fonctions Risques, Sécurité et Conformité (telles que décrites au chapitre 5 de ce document) contribuent ainsi au renforcement de la solidité de l'offre d'Amundi et au respect de nos obligations envers nos clients.

3.3.3.1 Conformité

Les équipes de Conformité jouent un rôle essentiel pour assurer le respect des réglementations, des codes de bonne conduite et des standards professionnels. Elles veillent à la préservation de l'intérêt des clients, à l'intégrité des marchés financiers et au respect de la sécurité financière.

Afin d'assurer la protection des clients, les équipes de Conformité, allant au-delà des exigences réglementaires, valident les créations et les modifications substantielles des produits. Elles s'assurent de la conformité de la documentation marketing et commerciale à destination des clients / prospects directs et de celle des réseaux distributeurs. Enfin, elles vérifient que les réclamations des clients sont prises en charges et traitées dans le respect des lois, règlements et procédures.

Pour assurer sa mission, la Direction de la Conformité a formalisé un « Corpus de procédures de Conformité », explicitant les règles de conformité applicables et déclinées dans le code de conduite, les politiques et les procédures. Ce corpus procédural est mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs et s'applique à toutes les entités du Groupe.

Faits marquants de l'année 2022 en matière de Conformité

ESG

Le thème de la Finance Durable et l'ESG a fait l'objet de travaux intenses et continus en 2022, afin d'analyser les impacts des réglementations publiées progressivement sur ce thème et vérifier la conformité d'Amundi, en lien avec les équipes ESG, Risques, Marketing, Gestion, Juridique. L'ensemble du Groupe s'est attaché à proposer une offre correspondant aux attentes

des clients et des régulateurs, et à établir une communication claire, exacte et non trompeuse dans ce domaine. Un plan de contrôle a été défini afin de se conformer aux règles de la communication responsable en vigueur.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, mise à jour en septembre 2022, intègre désormais les mesures de vigilance et d'encadrement des conflits d'intérêts mises en place au sein du Groupe en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Intégrité et transparence des marchés

Le plan de renforcement des contrôles dans ce domaine, lancé fin 2020, a été finalisé en 2022 au premier niveau (Gestion de portefeuilles et Négociation des instruments financiers) et au second niveau, avec notamment un développement informatique significatif sur le dispositif de surveillance des abus de marché.

Lutte contre le Blanchiment / Financement du Terrorisme et respect des sanctions internationales

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de sanctions massives à l'encontre de la Russie. Amundi a respecté ces programmes de sanctions (gels des avoirs, embargos...) émis par plusieurs juridictions et applicables à ses clients et à ses investissements et plus généralement à l'ensemble de ses relations d'affaires.

Lutte contre la corruption

Amundi a finalisé en 2022 son dispositif de lutte contre la corruption, qui repose notamment sur :

- une gouvernance consacrée à la lutte contre la corruption ;
- un code de conduite anticorruption ;
- une cartographie des risques de corruption ;
- un programme de formation et de sensibilisation des collaborateurs ; et
- un dispositif de protection des lanceurs d'alerte.

La politique anticorruption d'Amundi, publiée sur son site Internet, présente les principales mesures mises en œuvre afin d'éviter les atteintes à la probité (corruption et trafic d'influence, en particulier) par elle-même, ses dirigeants, ses collaborateurs et les tiers avec lesquels Amundi est en relation.

Éthique

Les équipes de Conformité ont également un rôle de formation, sensibilisation et contrôle de la déontologie du personnel. Le respect des règles de déontologie constitue un élément essentiel de la qualité du service qu'Amundi se doit de rendre à ses clients. C'est une priorité stratégique pour le Groupe. Tout collaborateur et dirigeant du Groupe s'engage à se conformer strictement aux règles de déontologie applicables, conformément à la loi, aux réglementations et aux codes de bonne conduite en vigueur.

Le code de conduite d'Amundi, mis à jour régulièrement, est partagé avec l'ensemble des parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, investisseurs, etc.). Il est accessible au public sur le site Internet d'Amundi. Il s'applique à tous les membres de l'entreprise, quelle que soit leur fonction, en France comme à l'étranger. Il vise à les guider au quotidien dans leurs actions, décisions et conduites, dans le plein respect de la loi, des règles éthiques et des valeurs d'Amundi. Composé de 27 thèmes, présentés en quatre rubriques : « relations avec les clients et fournisseurs », « social, environnemental et

sociétal », « lutte contre la corruption » et « protection et réputation du Groupe », le code précise les comportements à adopter, mais aussi ceux à éviter. Les principes énoncés y sont illustrés par des exemples. Il peut être adapté localement en fonction des spécificités de certaines filiales.

La promotion de la culture éthique du Groupe a fait l'objet de campagnes de communication auprès des collaborateurs en 2022.

Formations réglementaires

La culture « Conformité » est une dimension essentielle des bonnes pratiques de l'activité de gestion d'actifs et contribue à la réputation d'Amundi. Elle s'est articulée en 2022 autour de quatre thèmes principaux : le respect de l'intégrité du marché, la sécurité financière (qui comprend la Lutte contre le Blanchiment / Financement du terrorisme et le respect des sanctions internationales), l'éthique professionnelle et la prévention de la fraude et de la corruption. Tous les salariés des entités du Groupe en France et à l'étranger sont concernés.

Droit d'alerte

Dans le cadre de sa volonté de prévention des comportements non éthiques, délictueux et criminels et de ses obligations légales en la matière, Amundi a mis en œuvre en 2020 un outil pour les « lanceurs d'alerte ». Cet outil, nommé BKMS, sert à accompagner tout collaborateur de l'entreprise, collaborateur extérieur ou fournisseur souhaitant exercer son droit d'alerte conformément à la loi.

Également déployé au sein de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, BKMS garantit un environnement de stricte confidentialité permettant d'exposer les faits et d'échanger avec le référent en charge du traitement de l'alerte, *via* une boîte de dialogue protégée, tout en protégeant l'identité du lanceur d'alerte.

L'ensemble des tiers d'Amundi a été informé de ce dispositif grâce à une campagne de communication menée en 2022.

3.3.3.2 Gestion des risques

La maîtrise des risques et le respect de ses engagements sont au cœur de la relation de confiance qu'Amundi entretient avec ses clients. La fonction Risques d'Amundi assure, au sein des entités d'Amundi, une approche cohérente et systématique de la mesure et du suivi des risques de toutes ses activités.

Elle s'appuie sur une organisation en ligne métier mondiale et sur le partage de méthodologies et d'outils communs à toutes les équipes Risques. L'organisation et les contrôles déployés évoluent régulièrement, de façon à toujours adapter l'encadrement des risques aux enjeux de la société et à garantir à nos clients le respect de nos engagements explicites et celui des obligations réglementaires. La fonction de contrôle des investissements est indépendante des équipes de gestion. La Direction des Risques, grâce à un système d'information dédié, s'assure du respect des contraintes d'investissement demandées par les clients ou découlant des réglementations applicables.

Les équipes de contrôle des risques œuvrent à la mise en place et au suivi d'un encadrement des processus de gestion, en trois temps :

- élaboration systématique de règles internes d'encadrement propres à chaque stratégie d'investissement, basées sur l'identification préliminaire des facteurs de risque corrélés à leur performance ;

- surveillance au quotidien des actes de gestion, permettant de vérifier que les décisions d'investissement et les positions détenues en portefeuilles respectent les règles de gestion et les objectifs poursuivis ;

- évaluation *a posteriori* de la qualité des processus de gestion, sur la base de mesures indépendantes produites selon des méthodologies éprouvées.

Pour s'assurer du principe de responsabilité fiduciaire, Amundi établit et met à disposition de ses clients deux documents, le prospectus et le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur). Ils décrivent les conditions dans lesquelles la gestion des actifs des fonds est réalisée, ainsi que le rapport entre la rentabilité et le niveau de risque associé à cette gestion. Plusieurs indicateurs reflétant le niveau de risque des fonds sont inclus dans ces documents. Ils sont calculés de manière indépendante par la Direction des Risques.

Amundi fait régulièrement évoluer son dispositif de gestion des risques au regard des nouvelles réglementations, des nouvelles activités et des enjeux du marché. Plus particulièrement, pour l'année 2022, dans le cadre de ses engagements d'investisseur responsable, Amundi a renforcé l'encadrement de son dispositif de suivi des risques afin de garantir la prise en compte des contraintes liées aux réglementations française et européenne ainsi qu'aux labels, dans l'intérêt de ses clients particuliers et institutionnels.

Dans ce contexte, l'analyse ESG des investissements englobe les aspects des opérations d'un émetteur susceptibles d'influer sur sa capacité à honorer ses obligations financières à long terme. Ces risques et opportunités liés à l'ESG varient en fonction du pays, du secteur d'activité ainsi que des caractéristiques propres à un émetteur (taille, empreinte géographique etc.). À cet égard, des stratégies de gestion des risques, comprenant des règles d'investissement et de risque, sont établies individuellement pour chaque processus d'investissement ou groupe de processus d'investissement

3.3.4 Protection des données (RGPD)

Dans un contexte où chacun communique des données personnelles dans un environnement dématérialisé, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une Charte sur l'usage des données personnelles de ses clients qui repose sur cinq principes : utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, sécurité, maîtrise des clients sur l'utilisation de leurs données. La charte fournit à l'ensemble des collaborateurs un cadre de référence en France comme à l'international. Elle rappelle les engagements pris par le Groupe ainsi que les bonnes pratiques à observer.

Amundi communique auprès de ses clients sur la mise en œuvre des droits et les modalités de traitement des données à caractère personnel qui sont collectées.

géré par une équipe ou un bureau d'investissement. Cette démarche formalisée garantit que l'entreprise respecte à la fois ses engagements explicites et implicites (y compris ESG). Une stratégie de risque sert à identifier et surveiller tous les risques (risque d'investissement, risque ESG, risque de liquidité, risque de crédit, risque opérationnel, etc.) liés à un processus d'investissement ou groupe de processus d'investissement du point de vue des investisseurs ou du point de vue de l'entreprise.

En sa qualité d'employeur, Amundi garantit à ses collaborateurs la protection de leurs données personnelles et le respect de leur vie privée au travers d'une Charte collaborateurs. Une charte concernant les candidats est également disponible.

Par ailleurs, Amundi a renforcé la sensibilisation du personnel à la protection des données à caractère personnel en rappelant les obligations liées à ce règlement aux auditeurs internes afin qu'ils puissent systématiquement contrôler le respect de cette réglementation lors de leurs audits.

Amundi a également mis en place un module de formation sur le traitement des données à caractère personnel qui a été rendu obligatoire depuis 2021 à tout le personnel.

3.4 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Amundi est riche d'une culture d'entreprise définie par :

- une histoire qui, en un peu plus de dix ans, a vu l'émergence d'une entreprise française, à la culture européenne devenir un leader mondial de la gestion d'actifs présent dans 35 pays ;
- quatre valeurs fondamentales : le courage, l'esprit d'équipe, l'entrepreneuriat et la solidarité, qui irriguent les comportements individuels et collectifs ;
- un projet tourné vers le développement et l'accroissement de nos actions dans l'investissement responsable, pilier de l'entreprise depuis sa création.

La politique de Ressources Humaines d'Amundi, qui soutient cette culture, s'articule autour de cinq grands principes :

- l'investissement de long terme dans les Ressources Humaines ; la formation, la mobilité fonctionnelle et géographique, permettent en même temps d'adapter l'emploi à l'évolution des besoins de l'entreprise et d'accompagner chaque collaborateur dans son évolution et celle des métiers ;
- la promotion d'un environnement de travail et d'une culture managériale favorisant la performance et la bienveillance, combinant la qualité de vie au travail et l'efficacité ;
- la conviction que le dialogue social et la participation des salariés encouragent la prise d'initiative, favorisent la cohésion et cultivent l'engagement, qui sont indispensables au développement de l'entreprise ;

- la contribution à l'égalité des chances ; cela consiste à recruter, promouvoir des collaborateurs qui, par leur professionnalisme et leur diversité, sont le moteur essentiel du développement de l'entreprise ; mais aussi à mener des actions spécifiques pour lever les freins, dans une logique d'inclusion ;
- l'encouragement des actions de solidarité collectives prises par les salariés, car elles renforcent la cohésion dans l'entreprise.

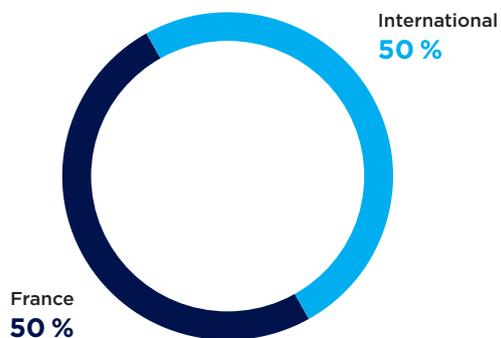
Cette politique de Ressources Humaines d'Amundi s'inscrit par ailleurs dans la philosophie du Projet Humain du groupe Crédit Agricole, qui vise à mettre en responsabilité les salariés pour les rendre acteurs de la transformation.

En 2022, année de sortie de la phase de pandémie et marquée par l'intégration de Lyxor, Amundi, en tant qu'employeur responsable, a porté une attention particulière à :

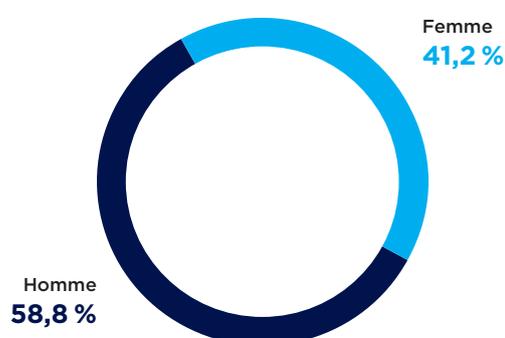
- la gestion responsable de l'intégration des collaborateurs de Lyxor ;
- la qualité de vie au travail, en intégrant les nouveaux modes d'organisation du travail post-pandémie ;
- la mise en responsabilité pour renforcer l'engagement et répondre à la recherche de sens ;
- le renforcement du collectif sous l'impulsion de managers soutenus dans leur développement et partageant une culture managériale commune basée sur le questionnement et le partage permanent sur les pratiques managériales (*Amundi Management Spirit*).

3.4.1 Données Ressources Humaines Amundi au 31 décembre 2022

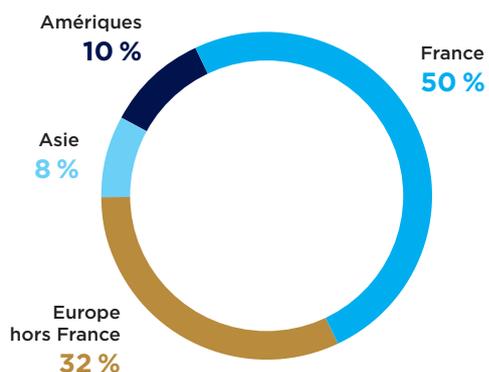
Répartition des effectifs entre la France et l'international



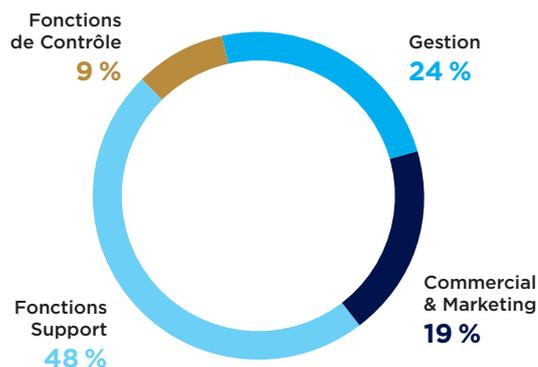
Répartition Hommes-Femmes



Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition par grands métiers



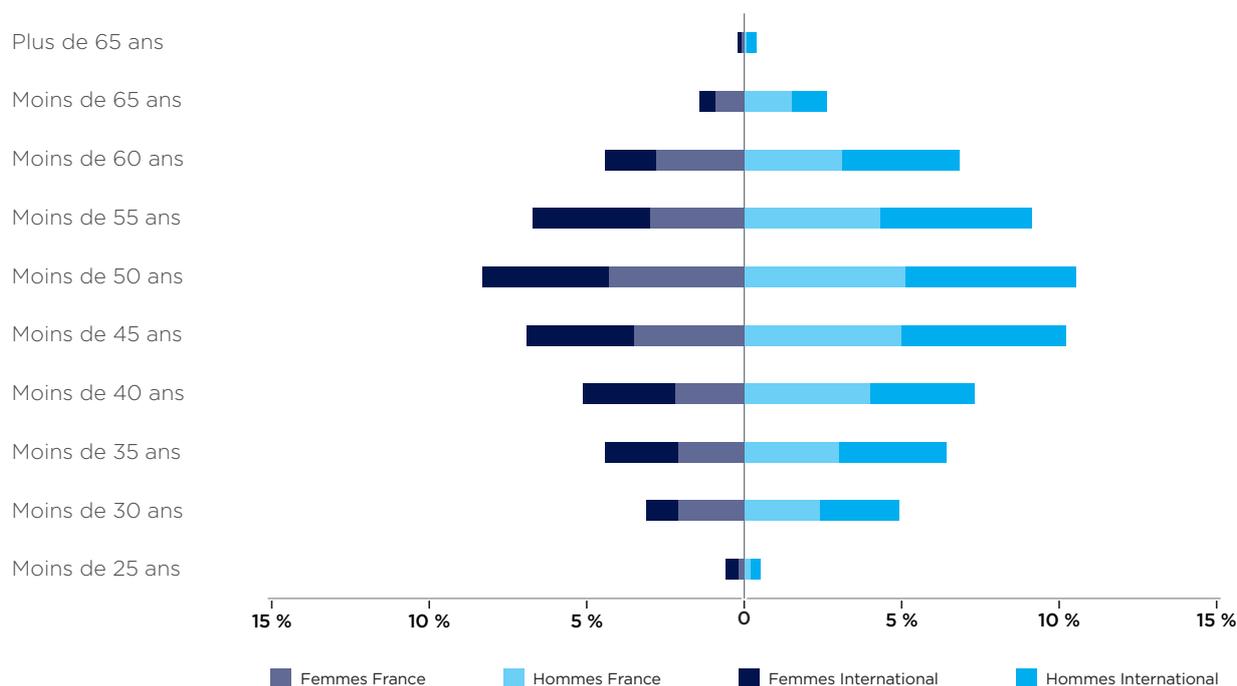
Âge moyen



Ancienneté moyenne dans le Groupe Crédit Agricole



Pyramide des âges



3.4.2 Une politique d'emploi, de formation et de rémunération favorisant le développement de long terme

La politique de l'emploi d'Amundi soutient la stratégie de l'entreprise. Elle repose sur deux piliers : développement des collaborateurs et efficacité opérationnelle.

Amundi adapte ses effectifs à ses enjeux de productivité et de croissance. Les effectifs internes sont privilégiés, permettant

un investissement de long terme dans les Ressources Humaines de l'entreprise. La politique de l'emploi d'Amundi favorise le développement des compétences des collaborateurs et le maintien dans la durée de leur employabilité.

3.4.2.1 Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs du Groupe témoigne de la poursuite de sa stratégie de croissance.

À fin décembre 2022, Amundi totalisait 5 384 équivalents temps plein (ETP) internes, soit une augmentation nette de 572 ETP depuis fin 2021. Cette augmentation est liée :

- à l'acquisition de Lyxor, qui consolide le positionnement d'Amundi sur le marché de la gestion passive : 443 ETP et 91 synergies réalisées sans départ contraint, en privilégiant les mobilités internes ;

- aux réinvestissements réalisés sur les postes à pourvoir disponibles, ainsi qu'à la création de nouveaux emplois, pour un total de 220 ETP.

Cette augmentation de nos effectifs a permis de renforcer nos activités à fort potentiel de développement, notamment la ligne métier Amundi Technology (+ 40 ETP), l'investissement responsable (+ 22 ETP), Amundi Actifs Réels (+ 25 ETP) ainsi que dans nos fonctions supports et de contrôle (+ 58 ETP).

Le taux de démission des collaborateurs en CDI (hors démissions liées aux synergies) s'élève à 2,7 % sur 2022 pour la France et 6,6 % à l'international. La marque employeur d'Amundi a favorisé les recrutements. 37,8 % d'entre eux ont concerné des jeunes de moins de 30 ans.

3.4.2.2 Mobilité interne

La mobilité interne est un axe cardinal de la politique de Ressources Humaines d'Amundi. Ce levier prioritaire d'adaptation de l'emploi agit sur :

- la mobilité fonctionnelle, pour anticiper les évolutions de métiers et accompagner les collaborateurs vers les secteurs qui se développent ;

- la mobilité géographique, pour accompagner le développement de certaines implantations et favoriser le partage culturel et des pratiques d'entreprise entre pays. En 2022, en dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, Amundi a comptabilisé 222 mobilités inter-métiers et 45 mobilités inter-pays.

Les politiques, la gouvernance, les processus et les outils sont structurés et pilotés par les équipes Ressources Humaines. Ils visent à accompagner les collaborateurs, avec un suivi particulier de ceux qui changent de métier, et à valoriser l'ensemble des métiers de l'entreprise. Des Comités de Gestion regroupant les gestionnaires de Ressources Humaines de chaque métier passent régulièrement en revue les postes à pourvoir et les souhaits de mobilité, favorisant ainsi la rencontre de l'offre et de la demande. Les collaborateurs ont accès via le site *MyJobs* aux offres d'emploi disponibles en France comme à l'international. En 2022, la mobilité interne a contribué à l'intégration des collaborateurs de Lyxor, sur des postes correspondant à leurs compétences. Un guide de la mobilité interne a été spécialement développé dans le cadre de ce projet d'intégration pour accompagner les collaborateurs.

Sur le plan de l'accompagnement individuel, en plus des entretiens de gestion de carrières, Amundi a innové en organisant en France le premier Forum des Métiers Internes,

3.4.2.3 Formation

La formation professionnelle est un outil au service du développement de l'entreprise. Amundi met en œuvre un ensemble d'actions dont les objectifs répondent à ses ambitions stratégiques :

- maintenir, pour chaque poste, un haut niveau de performance en assurant une adéquation entre les activités, les responsabilités et le niveau de compétence de chaque collaborateur ;
- développer l'employabilité, conformément aux projets professionnels individuels et aux besoins de l'entreprise.

Le plan de développement des compétences est établi annuellement. Il répond aux besoins individuels et collectifs, en harmonie avec les projets structurants de l'entreprise et les évolutions aussi bien réglementaires que techniques des métiers.

La mobilité professionnelle contribue au développement et à l'engagement des collaborateurs. Chacune d'elles fait l'objet d'un suivi individuel et de la formation adéquate, à la demande du collaborateur ou de son manager. De la même façon, les collaborateurs de retour d'un congé de longue durée sont formés, sans arbitrage préalable et tout au long de l'année, dès que le besoin est signalé.

En parallèle du déploiement classique du plan de formation, Amundi a mis en œuvre un programme d'accompagnement des nouveaux modes de travail à distance et hybrides : *Amundi Management Spirit - Remote*. Ce programme, obligatoire pour les managers, a également été proposé à l'ensemble des collaborateurs sous un format adapté.

Les principes de ce programme sont ceux d'*Amundi Management Spirit*. Ce dispositif de référence réaffirme nos convictions en matière de management, en cohérence avec les quatre valeurs d'Amundi, le projet humain Crédit Agricole S.A. et nos engagements sociaux et sociétaux. Ce dispositif vise à aider les managers à réfléchir sur leurs pratiques managériales. Il encourage également le partage entre pairs, ainsi qu'au sein des équipes, pour aboutir ensemble à des solutions adaptées aux problématiques, au plus près des besoins individuels. Il s'agit de développer un « état d'esprit » et non pas d'imposer des solutions ou des dispositifs de formation systématiques.

3.4.2.4 Gestion des Talents

Chaque collaborateur bénéficie d'un gestionnaire RH attitré et d'une gestion de carrière individualisée, afin de favoriser leur développement et leur évolution. En lien avec le management, les équipes de gestion individuelle contribuent également à

proposé à la fois en présentiel et en distanciel. À cette occasion, les collaborateurs d'Amundi ont pu rencontrer les responsables des métiers qui recrutent et échanger sur leurs parcours. Ce dispositif a rencontré un vif succès et sera pérennisé en France et à l'international.

Pour développer la mobilité à l'international et améliorer la gestion des différents bassins d'emploi du Groupe, un Comité mensuel international Mobilité a été instauré.

Enfin, une Responsable exclusivement consacrée à la mobilité et au recrutement a rejoint les équipes RH fin 2022 pour structurer et dynamiser nos actions de renforcement de la mobilité interne.

Les managers sont également au cœur de l'animation de la mobilité interne notamment dans le cadre de l'entretien professionnel annuel dont une partie est consacrée au dialogue et au recueil des souhaits de mobilité géographique et métier.

Son déploiement a fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des managers et des pays. *Amundi Management Spirit* repose sur huit piliers : le *feedback*, l'évaluation, une vision 360°, la formation, le rôle spécifique des managers de managers, le coaching, le co-développement entre pairs et la co-construction au sein des équipes. Ces actions visent toutes le développement des compétences de chaque manager et non pas la sélection ou l'évaluation.

Il est également à noter que, pour la campagne d'évaluation 2022-2023, un objectif obligatoire portant sur la qualité du management des équipes a été inclus pour les managers de managers et les managers de première ligne.

Amundi Management Spirit a été décliné en actions de formation auprès de l'ensemble de la ligne managériale. De nouveaux parcours ont été conçus et mis en œuvre pour accompagner la prise de poste des nouveaux managers opérationnels et des managers de managers. Ces parcours déclinent les thématiques fondamentales du management, lors de modules courts favorisant l'échange entre pairs. Cette offre est étoffée par des solutions d'accompagnement individuel et collectif (360, *assessment* de développement, *coaching* classique ou digital, ateliers de *feedback*, cycles de co-développement).

L'offre de formation sur la thématique Investissement Responsable a été renforcée en 2022 par un programme de formation « *Responsible Investment Training* ». S'adressant à l'ensemble des collaborateurs Amundi, il rend obligatoire un socle commun sous forme de e-learning. Ce projet doit permettre l'acquisition des fondamentaux de l'investissement responsable et le partage des convictions et des ambitions d'Investissement Responsable d'Amundi à l'échéance 2025. Certains métiers d'expertise (gestion, middle office, risques...) bénéficieront d'une offre spécifique, pouvant inclure une certification ESG, pour garantir un haut niveau de compétences dans l'investissement responsable, dans leur pratique professionnelle comme auprès des clients.

l'adaptation des ressources aux besoins de l'entreprise. L'organisation de cette gestion individuelle est calée sur le dispositif managérial. Elle prend donc en compte la dimension matricielle de l'organisation de l'entreprise et intervient d'abord

à un premier niveau local, en lien avec la hiérarchie directe, avant de s'organiser par lignes de métiers, avec des interlocuteurs propres à chacune et une approche transversale.

Les Gestionnaires des Ressources Humaines (GRH) jouent leur rôle à plusieurs niveaux :

- revues des collaborateurs, entre GRH et managers, sur l'ensemble des périmètres ;
- élaboration des plans de succession destinés à assurer la relève sur les postes clés ;
- accompagnement des reconversions professionnelles et de parcours de carrière ouverts et variés intra et inter métiers ;
- accompagnement des collaborateurs en difficulté.

3.4.2.5 Rémunération

La politique de rémunération d'Amundi reflète la performance individuelle et collective. Elle prend en compte l'environnement économique, la compétitivité et le marché du travail, éléments qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Elle intègre également la stratégie ESG et Climat (comme décrit au 3.2.1.3). Elle est par ailleurs adaptée aux situations et aux réglementations locales. La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations, présidé par un administrateur indépendant et composé d'administrateurs soit indépendants, soit n'exerçant aucune fonction exécutive chez Amundi. Elle est conforme aux normes réglementaires (AIFMD / OPCVM V, MIFID, CRDV, SFDR, IFR / IFD).

Les composantes clés du système de rémunération d'Amundi sont les suivantes :

- **le salaire fixe**, en lien avec les missions et les responsabilités en tenant compte des spécificités locales et des conditions de marché ;
- **la rémunération variable**, qui est composée d'un bonus annuel attribué sur décision du manager et d'un *Long Term Incentive* :
 - le bonus annuel rétribue la contribution à la performance et intègre des éléments d'ordre individuel et collectif,
 - le *Long Term Incentive* « LTI » est attribué à une population sélectionnée de cadres clés, sous forme d'actions de performance Amundi. Il a vocation à motiver les managers à atteindre des objectifs commerciaux et financiers pluriannuels, ainsi qu'à mettre en œuvre la trajectoire ESG. En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale le 10 mai 2021, le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé le 28 avril 2022 l'attribution d'actions de performance pour certains bénéficiaires, dans le cadre du Plan 2022 ;
- **la rémunération variable collective (RVC)** qui associe les collaborateurs en France à la performance financière d'Amundi. Son enveloppe globale est définie selon un montant de référence, ajusté en fonction de l'évolution du

Les échanges croisés entre GRH et managers sont l'occasion d'identifier les collaborateurs à fort potentiel d'évolution dans l'entreprise. L'animation des talents est en cours d'évolution. La nomination d'une responsable, dont ce sera la tâche principale, a eu lieu au début de l'année 2023. L'objectif est de mieux sélectionner les profils à l'échelle du Groupe, de leur assurer un accompagnement RH en proximité, tout en développant des animations locales et par lignes métiers systématiques.

Le résultat net, des encours et du coefficient d'exploitation. En 2022, le montant moyen de rémunération variable collective se situe au-delà de 11 000 euros, en lien avec les résultats d'Amundi pour 2021.

En 2022, les priorités d'Amundi dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ont été les suivantes :

- valoriser les jeunes collaborateurs et ceux qui prennent en charge de nouvelles responsabilités ;
- veiller à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. À cet effet, depuis 2018, des enveloppes annuelles spécifiques servent à corriger les écarts de rémunération fixe entre les femmes et les hommes. En complément, une enveloppe a été prévue en 2022 pour combler les éventuels écarts de rémunération variable. Cette mesure vient en plus de la non-proratiation des bonus des femmes en congé de maternité ;
- instaurer des mesures de protection des premiers niveaux de rémunération dans un contexte d'inflation. Cette volonté s'est traduite, en France, par une augmentation de salaire de 1 800 euros annuels pour les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté et dont la rémunération fixe annuelle était inférieure ou égale à 100 000 euros bruts. Des mesures de préservation du pouvoir d'achat ont également été mises en place au cours de l'année 2022 en Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, République tchèque et Roumanie ;
- enfin, pour la troisième année consécutive, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 700 euros a été versée aux salariés ayant perçu, sur les 12 mois précédant la date du versement, une rémunération brute globale annuelle inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC (soit 57 712,32 euros).

De plus, une prime exceptionnelle de 1 000 euros bruts a été attribuée en 2022 aux salariés (hors Comex, États-Unis et Directeurs de pays) toujours présents lors du versement, afin de reconnaître leur contribution aux bons résultats en 2021.

3.4.3 Une attention constante portée à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail

Amundi offre un environnement de travail qui préserve la santé de ses collaborateurs et propose un ensemble de services d'information, de prévention et d'accompagnement fondés sur trois principes : la prévention des risques psychosociaux, une politique sanitaire et le bien-être au travail. La politique de prévention de la santé des salariés repose sur une démarche

d'amélioration continue, intégrée dans les politiques de la DRH et marquée par une approche pluridisciplinaire (Managers, Ressources Humaines, Service de Prévention et de Santé au Travail, assistante sociale, référents harcèlement, IRP ⁽¹⁾). Elle donne lieu à un dialogue social nourri avec les représentants du personnel.

(1) Instances Représentatives du Personnel.

Plusieurs accords détaillent les engagements pris par Amundi sur ces enjeux :

- l'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2018 pose le socle du dialogue social dans l'entreprise ;
- l'accord-cadre international applicable à l'ensemble des filiales du Crédit Agricole comporte des mesures spécifiques en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail - 2019 ;

3.4.3.1 Prévention des risques psychosociaux

En France, la prévention des risques psychosociaux (RPS) fait l'objet d'une gouvernance spécifique en entreprise. Elle est assurée par un Comité de Veille qui se réunit trimestriellement. Il détecte les situations collectives pouvant favoriser des RPS, notamment par l'analyse des indicateurs de suivi, et identifie les actions de prévention collectives à mettre en œuvre. Un Comité de Gestion mensuel se consacre au suivi RH des situations individuelles sensibles. Parallèlement, l'ensemble des acteurs des Ressources Humaines et du Service de Prévention et de Santé au travail se mobilise pour accompagner de façon personnalisée les salariés qui ressentiraient une difficulté (en garantissant la confidentialité des échanges).

En 2022, Amundi a :

- capitalisé sur les actions de prévention des risques psychosociaux déjà mises en place : espace d'écoute, suivi des absences longues en coordination avec le service prévention et santé au travail, formation des managers et des collaborateurs sur la prévention et la gestion du stress, plateforme *Responsage* (service d'information et de conseil pour les aidants familiaux) et extension du télétravail pour les salariés aidants, dispositif d'accompagnement du travail à distance destiné aux managers comme aux collaborateurs (autodiagnostic, classes virtuelles sur le *remote management*, ateliers de travail sur la charte d'équipe hybride, cycles de co-développement, coaching pour les managers, guide du télétravail, webinaires et conférences) ;

3.4.3.2 Politique sanitaire

En 2022, les actions de prévention en matière de santé physique demeurent un élément essentiel de la politique santé d'Amundi, tant en France qu'à l'international.

Ces dernières années, elles ont été très orientées sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 (dépistage, vaccinations) et se traduisent également par un certain nombre d'actions spécifiques, adaptées aux besoins locaux.

En France :

- un baromètre de la santé, portant sur la santé physique et psychique au travail, l'hygiène de vie et le lien social, a été réalisé en février 2022 en vue de mieux répondre aux besoins des salariés. En parallèle, un parcours « posture et ergonomie : comment mieux télétravailler » a été mené durant quatre mois ;
- un travail sur l'ergonomie a été engagé dans le cadre du projet immobilier Amundi Village (déménagement et travaux des immeubles parisiens), afin de moderniser les espaces de travail et d'améliorer le bien-être des salariés (bureaux à hauteur variable, visites de postes de travail par le service de santé, recommandations...) ;
- des campagnes de prévention des cancers ont été menées : partenariat avec la Ligue contre le Cancer, web conférences « Cancers : prévention et dépistage » ;

- l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail veille, entre autres, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (télétravail, parentalité, salariés aidants, services sociaux...) - 2022 ; l'accord télétravail - 2021 (déplacements domicile-travail, droit à la déconnexion, outils digitaux) et l'accord Handicap - 2019 (dont l'un des volets porte sur l'adaptation des postes de travail) complètent les dispositifs de référence.

- renforcé sa réponse aux conséquences potentielles des nouveaux modes hybrides de travail : isolement, perte du collectif, surcharge / sous-charge de travail, hyperconnexion / déconnexion, équilibre vie privée / vie professionnelle, stress... En effet, l'expérience de la crise sanitaire et l'émergence du travail hybride ont démontré la nécessité d'assurer un cadre et un suivi en matière de déconnexion, afin de préserver l'équilibre des temps de vie. Ce principe est inscrit dans le premier accord sur la qualité de vie et les conditions de travail signé le 8 février 2022 (garantie d'un droit à la déconnexion en dehors des périodes de travail, rappel de l'importance de la prise de congés notamment).

À l'international, les entités s'engagent également sur la prévention des risques psychosociaux en proposant des formations managériales, en lançant des campagnes de sensibilisation et en menant des actions spécifiques. À titre d'exemple, en Allemagne, des formations ont été réalisées sur les thèmes des équilibres de vie professionnelle / vie privée et la gestion du stress. Au Royaume-Uni, un système de « congés d'urgence » de trois jours par an a été mis en place pour aider les collaborateurs à faire face aux situations d'urgence rencontrées dans leur vie privée (maladie d'un enfant, d'un parent...).

« Cancer et travail, comprendre les effets de la maladie et faciliter le retour au travail », prévention des cancers du sein et du colon, ainsi qu'une sensibilisation sur le thème : « cancer et emploi : et si on en parlait ! » ;

- en 2022, le service de Prévention et Santé au travail a renouvelé ses campagnes de vaccination dans le cadre de la COVID-19 et de la grippe saisonnière.

À l'international, les trois principales catégories d'actions de santé ont été les suivantes :

- les campagnes de vaccination COVID-19, notamment aux États-Unis, en Italie, au Japon, en Irlande... ;
- les actions en matière de santé mentale, avec la proposition d'outils en ligne (États-Unis), d'ateliers (Irlande) ou de consultations assurées par des spécialistes du sujet (Grande-Bretagne) ;
- des actions de prévention incluant la proposition d'un check-up santé annuel (Grande-Bretagne, Hong Kong, Hongrie) ou des actions spécifiques en matière de lutte contre la sédentarité (Irlande), de nutrition (Hongrie), de lutte contre le cancer (Irlande), de ménopause (Irlande), ou de déficit de la vue (Allemagne).

3.4.3.3 Qualité de vie au travail

Convaincue que la performance durable doit réconcilier la recherche d'efficacité et l'attention portée au bien-être des salariés, Amundi met en place des dispositifs destinés à améliorer la qualité de vie au travail et à favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs.

En France, l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail a été signé avec les partenaires sociaux le 8 février 2022. Ses principaux piliers sont :

- l'accompagnement des nouveaux modes d'organisation du travail (par la formation notamment) ;
- des espaces de travail repensés, modernes, responsables et solidaires ;
- un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, passant notamment par le renforcement du droit à la déconnexion dans le contexte du travail à distance ;
- la poursuite des actions pour la santé des salariés et le renforcement des dispositifs de suivi et de prévention de la santé mentale et physique ;
- des dispositifs solidaires (don de jours de repos entre collègues pour faire face une situation humaine critique).

Amundi va au-delà de ce qu'impose la législation dans un certain nombre de domaines, en agissant sur :

- l'organisation du travail : réunions respectant l'horaire de travail de l'équipe, plannings définis à l'avance, plages pendant lesquelles le salarié est joignable dans le cadre du télétravail ;
- les mesures pour les parents : congé maternité conventionnel, jours enfants malades, maintien de salaire dans le cadre du congé paternité étendu à 25 jours, guides maternité et parentalité... ;
- l'amélioration des conditions de travail des seniors, avec l'aménagement de la transition entre activité et retraite (temps partiel aidé, bilan personnalisé, formation de préparation à la retraite, congé de fin de carrière, congé de transition financé par le CET, jours libérés dans le cadre d'un engagement sociétal et environnemental...);

- les services aux salariés simplifiant leur quotidien : conciergerie d'entreprise, salle de sport, *take-away* en complément du restaurant d'entreprise ;
- les dispositifs destinés aux salariés aidants : guide pratique, plateforme *Responsage* (service d'information et de conseil), dons de jours, extension de télétravail ;
- le soutien aux œuvres sociales du Comité Social d'Entreprise : accès aux crèches, frais de garde, chèque emplois services universels.

Dans la continuité de la signature de l'accord QVCT, Amundi a organisé en juin 2022 sa première Semaine de la Qualité de vie et des conditions de travail sur ses sites de Paris et Valence, ainsi qu'un cycle de conférences qui a abordé des thématiques variées telles que l'incertitude, l'inattendu, les milléniaux ou bien encore la communication non violente. Amundi participe également à la Journée nationale des aidants le 6 octobre et a organisé cinq webinaires en 2022 avec son partenaire *Responsage*. À l'international aussi, Amundi s'engage à améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. L'année 2022 a pérennisé le recours au travail hybride dans de nombreuses entités, *via* des accords locaux déterminant un nombre de jours de télétravail par semaine, fixes ou flexibles. Certaines entités proposent également, au cas par cas, des aménagements du temps de travail apportant plus de flexibilité, pour tenir compte de situations individuelles, comme aux États-Unis ou en Irlande. Certaines entités, comme l'Espagne ou l'Italie, accordent une allocation couvrant une partie des coûts liés au travail à distance (chaises ergonomiques, écrans, wifi, énergie...).

En Autriche, une évaluation annuelle de l'environnement de travail, et particulièrement des postes de travail individuels, est réalisée. En Irlande, à l'occasion de la journée du bien-être au travail en avril, des événements virtuels et des webinaires ont été organisés sur la thématique du bien-être.

3.4.4 Le respect des principes d'égalité, de diversité et d'inclusion

Amundi est convaincue que la diversité de tous les collaborateurs, leur intégration et la promotion de tous les talents sont des moteurs essentiels de son développement. Le respect du principe d'égalité des chances inspire sa politique de Ressources Humaines.

Amundi considère que toute forme de comportement discriminatoire est inacceptable, prive les personnes du respect qui leur est dû et nuit à leur bien-être au travail. Pour lutter contre les stéréotypes et déjouer les biais cognitifs qui alimentent les préjugés, Amundi sensibilise ses dirigeants, ses managers et ses collaborateurs aux questions de non-discrimination.

Promouvoir l'égalité des chances pour tous, indépendamment notamment de l'âge, de la nationalité, des origines ethniques, du sexe, de l'orientation sexuelle, du milieu socio-économique ou du handicap, n'est pas seulement une question de conformité juridique ou éthique. Favoriser la cohésion interne et le sentiment d'appartenance représente bel et bien un facteur de performance.

La politique en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion s'applique à tous les collaborateurs d'Amundi. Elle se conforme aux lois et règlements nationaux en vigueur, ce qui explique qu'elle puisse être déclinée localement, comme c'est le cas par exemple aux États-Unis, en Grande Bretagne ou en Autriche.

Elle se traduit par :

- la promotion d'une culture inclusive et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, en luttant contre les préjugés inconscients et les stéréotypes, en collectant et diffusant les bonnes pratiques et en invitant les managers à diffuser cette culture ;
- l'équité dans les principales procédures de Ressources Humaines : recrutement, rémunération, évaluation et promotion professionnelle au mérite ;
- le développement de programmes globaux pour accélérer sur les sujets Inclusion et Diversité prioritaires et, en parallèle, le soutien des initiatives locales destinées à mieux prendre en compte les spécificités géographiques.

La politique de non-discrimination et de promotion de la diversité d'Amundi repose sur les grands principes édictés par les textes nationaux et internationaux, dont le Groupe est signataire depuis longtemps, comme :

- le Pacte mondial des Nations Unies - 2003 ;
- la Charte de la diversité - 2008 ;
- la Charte de la parentalité - 2015 ;
- l'Accord-cadre international - 2019 ;

- le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique - 2019 ;
- la Charte des femmes dans la finance (Amundi UK) - 2019 ;
- la loi britannique sur l'esclavage moderne - 2021.

La politique Égalité, Diversité et Inclusion d'Amundi vise à éliminer tous les types de discrimination et met un accent particulier sur quatre thèmes : l'égalité des genres, la parentalité, l'âge et les liens intergénérationnels ainsi que l'inclusion des personnes handicapées.

3.4.4.1 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Conseil d'Administration d'Amundi a fixé un objectif de féminisation pour tous les organes de direction, afin d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes de la société :

- un objectif de 30 % de femmes dans son COMEX en 2022. Ce chiffre a en réalité été dépassé. Il atteint 36,7 % à fin décembre 2022 ;
- un objectif de 35 % en 2025 pour la Senior Leadership Team ⁽¹⁾. Ce taux est de 32,4 % à fin décembre 2022.

Ce faisant, Amundi se place sur la trajectoire de la loi Rixain (article 14) qui prévoit une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence. Pour mémoire, l'objectif légal est fixé à 30 % à compter du 1^{er} mars 2026. Cet objectif sera de 40 % à partir du 1^{er} mars 2029.

Le plan d'action consacré à l'égalité professionnelle pour l'ensemble des collaborateurs repose sur deux axes majeurs :

1^{er} axe : Le suivi des différences de rémunération salariale entre les hommes et les femmes afin de détecter, prévenir, réduire et compenser les écarts non justifiés.

Amundi a mis en place en 2019 un index de l'égalité professionnelle femmes-hommes qui a progressé régulièrement depuis cette date. En 2022, il s'établit à 85 sur un maximum possible de point égal à 100, sachant que le score maximum est atteint pour les indicateurs suivants : équité en matière de taux d'augmentation individuelle de salaire (hors promotion), taux de promotion, part des salariées augmentées après leur congé maternité.

Afin de réduire les écarts injustifiés ou de les prévenir, Amundi a mis en place plusieurs initiatives depuis quelques années :

- des enveloppes financières spécifiques dédiées à réduire les écarts de rémunération injustifiés. En 2022, l'enveloppe ciblait plus particulièrement les écarts sur les rémunérations variables individuelles ;
- la garantie donnée aux salariées de retour de congé maternité qu'elles percevront une augmentation au moins égale à la moyenne des augmentations accordée durant la durée du congé, dans le cadre de la campagne annuelle de rémunération. 100 % des salariées de retour de congé maternité bénéficient de cette mesure ;
- la non-proratisation des bonus des femmes pour la période correspondant au congé maternité légal et conventionnel.

2^e axe : L'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité.

Afin d'accompagner les femmes dans la prise de responsabilité au sein de l'entreprise et de lever les obstacles à leur carrière, Amundi agit sur quatre leviers essentiels :

- la sensibilisation et la formation. Chaque année, des programmes de formation au leadership sont proposés aux talents féminins, afin de leur donner un meilleur accès aux postes à responsabilité. En 2022, une quinzaine de femmes ont été accompagnées au cours de ces différents programmes ;
- la prise en compte des objectifs de féminisation tout au long du processus RH. Les viviers de talents comptent à présent 41 % de femmes, à parité avec le pourcentage de femmes dans l'entreprise. Dans les plans de succession aux postes clés, le taux de féminisation a progressé à 45 %. La réflexion a été engagée sur la présence des femmes dans les métiers de la gestion et de l'IT ;
- la communication et la valorisation des parcours exemplaires.

Tout au long de l'année, et dans le monde entier, Amundi contribue à de nombreux événements et multiplie les initiatives destinées à sensibiliser le public sur la place et le rôle des femmes dans le monde du travail :

- un Réseau Mixité, Amundi Women Network (AWN), compte plus de 600 membres en France, et son déploiement à l'international s'est poursuivi en 2022 en Irlande, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux États-Unis et dernièrement au Japon. À l'occasion de la journée de la femme, le réseau AWN a organisé une conférence internationale sur le thème de l'Audace avec les témoignages de Barbara Hannigan, Soprano & Cheffe d'orchestre, et de Gabriela Ramos, Sous-Directrice Générale pour les Sciences Sociales et Humaines à l'Unesco ;
- des partenariats ont été noués avec la Chaire Femmes & Sciences de l'Université Paris Dauphine, qui analyse les déterminants et l'impact de la faible présence des femmes dans les études et carrières scientifiques. En Irlande, un partenariat a été mis en place entre Amundi Women's Network Ireland et le National College of Ireland, pour accompagner les femmes dans la poursuite de leur carrière dans les métiers de la finance ;
- la Journée Internationale de la Femme a donné lieu en 2022 à de nombreuses animations en France, sur le thème « Les femmes & la finance chez Amundi ». À l'international, à titre d'exemple, l'initiative solidaire d'Amundi US et de ses collaborateurs a permis de lever des fonds au profit des associations Girls Inc. et Girls on the Run, qui défendent les intérêts des femmes. Au Japon, un webinaire « Women in ETFs » a été organisé par Japan Chapter et MSCI sur le thème de la Diversité et du Développement de carrière des femmes ;

(1) La Senior Leadership Team (SLT) regroupe 185 dirigeants du Groupe Amundi (hors membres du Comité Exécutif).

- en 2022, Amundi s'est associée au « Mois des Diversités » organisé par le groupe Crédit Agricole S.A., en choisissant de mettre en exergue la place des femmes et l'importance des diversités dans les sciences ; Claudie Haigneré, spationaute et femme politique française, a apporté son témoignage ;
- l'adhésion à des chartes et initiatives qui promeuvent la mixité :
 - au Royaume-Uni, Amundi s'engage pour la parité hommes-femmes dans les postes à responsabilités en respectant la Charte *Women in Finance*,
 - aux États-Unis, Amundi participe à la conférence *Women in Investing* (WIN) organisée par le SC Johnson College de l'Université Cornell, afin de sensibiliser les étudiantes de MBA aux carrières dans la gestion d'investissements ;
 - enfin, Amundi est engagée depuis novembre 2020 au sein de « 30 % Club France Investor Group », aux côtés de six sociétés de gestion françaises, afin de promouvoir une meilleure diversité femmes-hommes au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Ce club appelle les grandes capitalisations françaises à établir un plan d'action afin qu'elles comptent au moins 30 % de femmes dans leurs instances dirigeantes d'ici 2025.

3.4.4.2 Parentalité

Dans le cadre de sa politique d'Égalité, de Diversité et d'Inclusion, Amundi affirme qu'un développement de carrière est compatible avec la parentalité, notamment grâce à l'instauration, dans chaque pays, d'un congé minimum :

- congé de maternité permettant à chaque femme de conjuguer carrière et maternité ;
- congé de paternité pour inclure les hommes, tout autant concernés par la parentalité et l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

Amundi s'est inscrit dès le 1^{er} janvier 2020 dans l'accord-cadre international de Crédit Agricole S.A. et a instauré un congé maternité de 16 semaines dans toutes ses implantations.

Depuis 2020, une non proratisation du bonus pendant le congé maternité a été mise en œuvre.

En France, les actions suivantes ont marqué l'année 2022 :

- maintien de salaire du nouveau congé paternité sur 28 jours depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

3.4.4.3 Jeunes, seniors et liens intergénérationnels

Amundi souhaite renforcer le lien et les synergies entre les générations au travail, pour le bénéfice mutuel des jeunes, des seniors et de l'entreprise.

À cette fin, Amundi contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et multiplie les initiatives pour leur proposer une première immersion ou expérience professionnelle :

- les stages, la formation ou l'alternance, formule réconciliant acquisition d'une première expérience et financement des études. En 2022, Amundi a accueilli et formé plus de 1 300 jeunes, opérant sous différents statuts : stagiaires, alternants, VIE ou contrat CIFRE. Amundi met un soin particulier à accueillir des jeunes diplômés issus de formations et de milieux socio-professionnels divers ;
- la plateforme Engagement Jeunes à laquelle l'entreprise a adhéré en 2021. Elle rend les étudiants plus visibles à l'issue de leur parcours chez Amundi et favorise leur accès à l'emploi (recommandations et partage avec d'autres entreprises) ;
- Amundi, signataire du PAQTE, s'est également associé à Mozaïk RH pour agir pour l'emploi des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, dans le cadre de sa campagne d'alternance. Cela a permis de porter à 6,25 % le nombre d'alternants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'entreprise se mobilise également au travers d'actions inscrites dans le Plan Jeunesse porté par le groupe Crédit Agricole S.A. Il s'agit d'une approche globale et collective de soutien à l'insertion et à l'emploi des jeunes.

- élargissement du télétravail pour les femmes enceintes ;
- pérennisation de la prime handicap de 1 200 euros pour les salariés ayant un conjoint ou un enfant en situation de handicap.

À l'international, les entités s'engagent également en faveur de la parentalité : aux États-Unis, mise en place d'un système de garde pour les enfants afin de soutenir les parents ayant ponctuellement besoin d'être assistés (télétravail, soin, absence d'école imprévue...) - « summer camps » proposés en Allemagne - *Baby sitter* coupons au Japon. Plusieurs entités proposent également un accompagnement des collaborateurs de retour de congé lié à la parentalité, en présentiel ou *via* des webinaires, pour favoriser une reprise d'activité sereine en trouvant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. À titre d'exemple, l'Irlande propose trois sessions annuelles pour organiser ce retour dans les meilleures conditions.

Pour la 9^e année consécutive, Amundi a obtenu le label HappyTrainees, récompensant l'entreprise pour la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes. En 2022, elle a également été désignée comme « Employeur de choix » par le label Engagement Jeunes. Une distinction spéciale a été attribuée à Amundi pour la catégorie « Meilleure image ».

À l'international, les entités sont également actrices de la politique Jeunes : accueil de stagiaires et VIE, interventions dans les écoles, partenariats avec des associations en faveur des minorités ou assurant la promotion des métiers de la Finance auprès des étudiants, comme c'est le cas en Grande-Bretagne ou en Irlande.

Dans le cadre de sa politique de gestion des carrières et des talents, Amundi encourage par ailleurs le développement de liens intergénérationnels entre les jeunes accédant à une première expérience professionnelle et les seniors prêts à partager leurs compétences. Fondées sur le volontariat, ces coopérations entre les générations renforcent l'esprit d'équipe, qui est une des valeurs de l'entreprise.

Amundi souhaite ainsi aider les jeunes à s'intégrer en invitant les collaborateurs expérimentés à transmettre leurs connaissances et expliquer les codes pour faciliter l'immersion dans la culture d'entreprise. C'est aussi une façon de mettre l'expérience de seniors en valeur. Ces moments d'échange et d'ouverture sont une source d'enrichissement mutuel.

Afin de renforcer la coopération intergénérationnelle, Amundi a renouvelé son partenariat avec l'association Télémaque pour le mentorat de jeunes collégiens et lycéens, dans lequel 20 collaborateurs volontaires sont impliqués. Par ailleurs, chaque jeune alternant qui intègre l'entreprise se voit proposer un tutorat.

Enfin, Amundi accompagne ses collaborateurs aux carrières longues tout au long de leur parcours professionnel. L'entreprise leur offre des opportunités de mobilité ainsi qu'un programme de montée en compétences / de requalification lorsque cela est pertinent et - selon le contexte spécifique du pays - en les soutenant lors de leur retraite progressive.

3.4.4.4 Actions de sensibilisation

La formation, la sensibilisation, la communication, la lutte contre les stéréotypes et les biais inconscients font partie intégrante du plan d'action global d'Amundi pour progresser sur les sujets de diversité et de non-discrimination.

En 2022, en France, le programme de sensibilisation des collaborateurs et managers s'est poursuivi, grâce à un « serious game » disponible pour tous sur la plateforme de formation Phileas. Un module « Management de la Diversité »

Cette politique volontariste en faveur des seniors vise à prévenir les situations de discriminations liées à l'âge, tout en assurant aux collaborateurs seniors une évolution de carrière cohérente avec celle de l'ensemble des salariés. Lorsqu'ils approchent de la fin de leur carrière, des dispositifs simplifient la transition entre activité et retraite et favorisent la transmission de leurs compétences et expertises.

Comme en France, plusieurs entités à l'international (Japon, Italie...) connaissent des évolutions de leurs réglementations locales en matière d'âge de départ en retraite. D'autres, telles que les États-Unis, la France ou Autriche ont des enjeux liés à une « séniorisation » de leurs collaborateurs, ce qui les conduit à mener des programmes spécifiques de coaching, de mentorat ou de plans de succession.

a été intégré au parcours de formation des managers en prise de poste ainsi qu'à celui des professionnels des Ressources Humaines amenés à effectuer des recrutements. Cette thématique est également abordée dans la formation des tuteurs d'étudiants en alternance au sein d'Amundi. À l'occasion du Mois de la Diversité, plusieurs animations ont permis de sensibiliser les collaborateurs, notamment grâce à une campagne d'autocollants posés au sol, invitant à « piétiner les idées reçues ».

3.4.4.5 Diversité culturelle et sociétale

Présent dans 35 pays, avec plus de 80 nationalités, Amundi nourrit et promeut la diversité culturelle.

Amundi est convaincue que la richesse culturelle de ses équipes rassemblées autour d'une ambition, d'une stratégie et de valeurs communes (courage, esprit d'équipe, entrepreneuriat, solidarité) est un facteur clé de sa réussite.

Si des principes communs guident les entités Amundi à travers le monde, une attention particulière est portée à la prise en compte des réalités sociales et sociétales locales. Par conséquent, les pays peuvent compléter la politique diversité, égalité et inclusion et sont responsables de sa mise en œuvre locale. Un Comité global RH, présidé par la DRH Amundi Groupe, réunissant l'ensemble des DRH des entités Amundi, se réunit toutes les semaines pour s'assurer notamment de la prise en compte des spécificités locales et favoriser les échanges de meilleures pratiques.

3.4.5 L'encouragement du dialogue social et de la participation des salariés

3.4.5.1 Politique de dialogue social

Amundi affirme que la qualité du dialogue social et le respect du rôle et du fonctionnement des instances représentatives du personnel sont des facteurs de cohésion et d'équilibre des rapports sociaux et contribuent au développement de l'entreprise.

Facteur d'efficacité économique et de progrès social, le dialogue social constitue l'un des piliers de sa politique d'employeur responsable.

L'entreprise est respectueuse de la liberté syndicale et considère ainsi l'exercice du droit syndical, de la représentation du personnel et de la négociation collective comme un droit fondamental. Plusieurs engagements visant à assurer l'exercice des droits syndicaux ont été pris, notamment dans l'accord relatif à l'exercice du droit syndical (2018), l'accord-cadre international (2019), ou encore l'accord relatif à la constitution du Comité Européen (2008).

Tous ces textes, auxquels se réfère la Charte éthique du groupe Crédit Agricole S.A., s'appliquent à Amundi.

C'est dans ce cadre qu'Amundi mène un dialogue social constructif avec les différents représentants du personnel, que ce soit au travers des instances formelles ou par la mise en œuvre d'instances *ad hoc*.

En 2022, le dialogue social a été soutenu, avec :

- la signature de plus de dix accords avec les organisations syndicales représentatives, dont notamment :
 - accord sur la qualité de vie et les conditions de travail,
 - accord d'intéressement,
 - accord relatif à l'insertion des jeunes dans l'emploi et à l'accompagnement des fins de carrière,
 - accord relatif à la négociation annuelle obligatoire pour l'année 2023 ;
- par ailleurs, afin de prendre en compte le contexte de forte inflation, Amundi a décidé, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, d'ouvrir la négociation annuelle sur les salaires de manière anticipée. Une mesure collective d'envergure sur la rémunération brute fixe annuelle (augmentation de 1 800 euros bruts de la rémunération fixe annuelle pour les salariés ayant une rémunération annuelle fixe inférieure ou égale à 100 000 euros bruts) a été décidée afin de soutenir durablement le pouvoir d'achat. Cette mesure a concerné plus de 80 % des salariés d'Amundi. Elle a été mise en place dès le 1^{er} juillet 2022 ;

- l'année 2022 est également une année marquée par le projet immobilier de réaménagement des sites à Paris « Amundi Village » ainsi que la préparation et l'organisation des élections professionnelles des membres du Comité Social et Économique (CSE) de l'UES ⁽¹⁾ Amundi dont les mandats arrivent à échéance au 1^{er} trimestre 2023.

L'agenda social 2022 a également été marqué par le projet d'intégration de Lyxor dont l'acquisition a été réalisée le 31 décembre 2021, avec :

- des discussions régulières et soutenues avec les représentants du personnel pour accompagner l'intégration des collaborateurs et mettre en place les évolutions d'organisation rendues nécessaires dans le cadre de la fusion des sociétés. Outre les processus d'information-consultation devant le CSE, ces échanges ont donné lieu à la conclusion de trois accords dédiés uniquement à ce projet (accord de substitution, accord de méthode lié au processus social, accord sur l'accompagnement social relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation) ;

3.4.5.2 Mesure de l'engagement des salariés

Amundi mène chaque année une enquête auprès de ses collaborateurs afin de mesurer leur engagement. Cette démarche, rebaptisée cette année « Indice de Mise en Responsabilité (IMR) » est commune à toutes les entités du groupe Crédit Agricole. En 2022, Amundi a déployé l'enquête

3.4.5.3 Actionnariat salarié

Le développement de l'actionnariat salarié fait partie intégrante de la politique de rémunération et d'avantages sociaux d'Amundi. Comme chaque année depuis 2018, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés a été menée mi-2022. Cette opération a invité les salariés éligibles à souscrire des actions d'Amundi avec, pour la quatrième année consécutive, une décote de 30 % par rapport au prix de référence du marché. Près de 2 000 collaborateurs, présents dans 15 pays, ont souscrit à cette augmentation de capital.

3.4.5.4 Handicap

Signataire en 2019 du « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique », Amundi a fait reposer en 2022 son engagement sur quatre piliers : le recrutement, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé ⁽²⁾ et la sensibilisation des collaborateurs.

En France, le 6^e accord handicap, triennal et signé à l'échelle du groupe Crédit Agricole S.A., touche à sa fin. Entre 2020 et 2022, il a fixé comme objectif à Amundi de recruter huit personnes en situation de handicap, tous contrats confondus : CDI, CDD, alternants et intérimaires. Grâce à sa politique volontariste, Amundi a dépassé largement ses objectifs de recrutements et a totalisé 28 recrutements sur la durée totale de l'accord (quatre CDI et 24 contrats d'alternance).

Amundi compte ainsi 80 collaborateurs en situation de handicap présents sur l'année 2022.

Par ailleurs, consciente que l'inclusion des personnes en situation de handicap requiert une approche « sur mesure » pour répondre à des situations individuelles spécifiques, Amundi a lancé plusieurs actions telles que :

- une gestion du projet d'intégration des nouveaux collaborateurs, caractérisée par :
 - une priorité à la mobilité interne au sein d'Amundi ou au sein du groupe Crédit Agricole S.A. garantissant une égalité de traitement,
 - un accompagnement social sans départ contraint.

Plus globalement, le projet d'intégration de Lyxor a été l'occasion pour Amundi de réaffirmer sa démarche de management responsable dans les cas d'intégration. Cette démarche est guidée par trois objectifs : accompagner les salariés dans le cadre des restructurations, garantir l'égalité de traitement, répondre aux besoins des organisations et des métiers. Elle s'inscrit dans l'accord-cadre international et dans le cadre spécifique négocié avec les organisations syndicales représentatives pour chaque intégration significative.

en France et dans l'ensemble de ses implantations à l'international. Plus de 5 200 collaborateurs ont été sollicités. Le taux de participation est de 81 %. Plus spécifiquement, le score de recommandation d'Amundi est stable à 81 % et le score de fierté d'appartenance à Amundi atteint 87 %.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre des autorisations juridiques existantes votées par l'Assemblée générale du 10 mai 2021, traduit la volonté d'Amundi d'associer ses salariés, non seulement au développement de l'entreprise, mais aussi à la création de valeur économique. Elle renforce également leur sentiment d'appartenance. La part de l'actionnariat salarié dans le capital d'Amundi représente désormais plus de 1 %, contre 0,8 % avant l'opération.

- l'intégration d'une personne en situation de handicap au travers d'un CDD Tremplin signé avec Compéthance ;
- l'accueil de six stagiaires en situation de handicap ;
- le soutien d'une collaboratrice à la formation d'un chien guide d'aveugle ;
- le partenariat Hanploi & School pour sensibiliser les étudiants à la diversité des situations de handicap et les préparer à devenir des managers inclusifs ;
- l'accueil de six classes ULIS de région parisienne lors du *Duo Day*, pour aider une vingtaine de collégiens en situation de handicap à découvrir le monde de l'entreprise et les différents métiers possibles.

Plus globalement, une part de la taxe d'apprentissage de l'entreprise (part hors quota) est également réservée au soutien des écoles et associations œuvrant en faveur du handicap et de l'inclusion en France. À l'international, des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap sont menées, comme par exemple de l'aide financière et des partenariats inclusifs en Italie, des congés supplémentaires en Allemagne ou des actions de sensibilisation en Irlande.

(1) *Unité Économique et Sociale.*

(2) *Labélisé « Relations Fournisseurs et Achats Responsables », Amundi fait du recours au secteur protégé un axe majeur de sa politique d'achats. Sensibilisées et impliquées, toutes les équipes œuvrent à étendre leur démarche à de nouveaux projets d'inclusion et intègrent le secteur protégé au maximum d'appels d'offre.*

3.4.6 Un engagement de longue date en faveur du mécénat et des actions de solidarité

3.4.6.1 Actions de mécénat d'entreprise

Le Comité Mécénat et Sponsoring, composé de cinq membres, a été mis en place en 2021. Il se réunit deux fois par an pour examiner les différentes demandes de soutien institutionnel à des causes en lien avec la culture, l'éducation, la solidarité et l'environnement. La procédure d'attribution comprend cinq phases : analyse, décision, contractualisation, contrôle et traçabilité.

Dans le domaine culturel, Amundi poursuit le soutien apporté depuis 18 ans à la Villa Medici, dont elle est le principal mécène, ainsi qu'au château de Vaux le Vicomte, dont elle est partenaire depuis 2019. Amundi contribue aussi durablement à la préservation et à la mise en valeur des territoires *via* la Fondation Crédit Agricole Pays de France. Dans un autre registre, Amundi a signé en France une Convention de soutien à la Garde Nationale, pour renforcer l'engagement de l'entreprise et des réservistes au service de la collectivité, et encourager des valeurs telles que le courage, l'esprit d'équipe ou la solidarité.

Partout dans le monde, en direct, ou *via* ses filiales, Amundi s'engage, à différentes échelles de géographie et de durée. 2022 a ainsi été jalonnée par de très nombreuses actions solidaires. Certaines sont liées à l'actualité. C'est le cas avec le conflit en Ukraine. En Pologne, la contribution à *Polska Misja Medyczna* (la Mission Médicale de Pologne) a aidé à mettre en place des dispositifs d'urgence ; en Allemagne, l'association Kinderdorf, qui prend particulièrement soin des enfants et des familles déplacées, a reçu un précieux soutien financier. Ce fut aussi le cas avec l'épidémie de Covid. En France, après les confinements, les budgets d'événements internes annulés pour raison sanitaire ont pu, après un vote des salariés, être consacrés à cinq associations œuvrant à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

D'autres actions sont le fruit d'engagements anciens et réguliers. Toujours en France, on peut noter par exemple le soutien financier apporté à l'association Autistes sans frontières. L'entité italienne a, de son côté, soutenu la création à Milan de PizzAut, une pizzeria employant exclusivement des jeunes autistes. L'entité singapourienne a développé un nouveau volet caritatif dans sa collaboration avec la plateforme digitale Endowus, au bénéfice notamment du Rainbow Centre qui accueille des personnes en situation de handicap. Enfin, l'entité slovaque a apporté son soutien à l'association Dobry Skutok qui travaille à améliorer la qualité de vie des personnes atteinte de handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique.

3.4.6.2 Engagement des collaborateurs dans des initiatives solidaires

La responsabilité sociétale d'Amundi se traduit aussi par la mobilisation individuelle des collaborateurs autour de projets solidaires.

En France, pour la 10^e année consécutive, Amundi a organisé son programme annuel de mécénat *Give A Hand* qui soutient des projets solidaires de collaborateurs investis dans le monde associatif. Quatorze projets portant sur des causes humanitaires, l'environnement, le handicap, la santé ou encore le social ont été présentés par des salariés. Ils ont fait l'objet d'une sensibilisation interne et d'un co-financement par Amundi.

En 2022, les collaborateurs ont à nouveau généreusement contribué à la collecte de vêtements (pour les personnes en réinsertion accompagnées par l'association La Cravate Solidaire) et de jouets (à destination de la filière de

Dans le domaine de l'inclusion sociale au sens large, le « Corporate Grants Program » de l'entité nord-américaine continue à soutenir financièrement des actions d'aide aux personnes vulnérables, comme *The Home for Little Wanderers* qui accompagne les familles et les enfants en difficulté, ou *On the Rise* et *Rosie's Place* qui apportent sécurité et accompagnement aux femmes sans-abri.

Parmi de nombreuses initiatives liées à l'éducation, les filiales locales d'Amundi soutiennent notamment *BeCode* en Belgique (une structure d'apprentissage qui aide des personnes défavorisées à s'épanouir dans les nouveaux métiers du numérique) et *Relq by Simplon.co* en Arménie (une autre structure de formation des jeunes générations aux métiers d'avenir dans le secteur digital). La filiale américaine a, quant à elle, travaillé à l'alphabétisation tant des enfants (avec l'association *826 Boston* et *Raising a Reader MA*) que des adultes en difficulté (avec l'association *First Literacy*). Et l'Italie a poursuivi son projet triennal, partagé avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole en Italie, d'amélioration des compétences numériques et de la citoyenneté active d'enfants scolarisés dans ses territoires défavorisés. Développé dans 100 écoles, ce projet concerne 6 000 élèves et 250 enseignants.

Les engagements dans le domaine environnemental se sont multipliés en 2022. Ainsi, l'entité allemande a contribué financièrement à des projets d'énergies renouvelables en Indonésie, d'eau potable au Sierra Leone et de reforestation au Brésil, ainsi qu'à la création d'équipements ludopédagogiques et à la conduite d'action de sensibilisation sur le réchauffement climatique en milieu scolaire. Dans un esprit de proximité directe, en République tchèque et à Taïwan, les entités ont organisé des actions de reforestation avec les salariés afin de reconstituer les milieux naturels et de lutter contre le réchauffement climatique.

Partout, Amundi veille à ce que ses engagements institutionnels soient en ligne avec son activité de gestionnaire de fonds. Ainsi, en Espagne, un Comité Éthique se consacre à l'allocation d'une partie des frais de gestion du fonds local « Sabadell Inversión Ética y Soldaria » à des projets solidaires. Ce Comité a soutenu des projets d'inclusion sociale et de développement en Espagne, au Kenya, en Inde et en Éthiopie.

rénovation et de revente animée par l'association Rejoué) : des démarches à la fois solidaires, sociales et écologiques. Ils ont aussi été deux fois plus nombreux que l'année précédente à se porter volontaires pour la journée de partage et de découverte du monde de l'entreprise *Duo Day*, au cours de laquelle une vingtaine de collégiens en situation de handicap ont été accueillis dans les locaux parisiens. Enfin, le partenariat avec Télémaque, réseau français de mentorat « école-entreprise » se poursuit. Pas moins de 20 collaborateurs se sont portés volontaires pour devenir mentor d'un jeune scolarisé en territoire fragile, l'ouvrir sur le monde culturel et professionnel et lui donner ainsi l'occasion de développer tout son potentiel.

Partout sur la planète, les collaborateurs d'Amundi continuent à s'engager dans de nombreux projets associatifs locaux, sur des thématiques humanitaires, sanitaires ou solidaires. Les équipes de Chine ont ainsi apporté leur temps et leur énergie à des jeunes et des personnes âgées avec la *Shanghai Charity Foundation* ; des collaborateurs suisses se sont mêlés aux équipes de Cuisines sans frontières pour servir des repas à des personnes en situation de précarité ; des salariés londoniens ont contribué en masse à une collecte de vêtements *Wrap Up London* en faveur des populations précaires. Au Japon (avec *FIT*), comme en France (avec ACF – Action contre la faim et Challenge Mon Hôpital), des collaborateurs ont participé à des défis sportifs afin de lever des fonds pour des actions dans le domaine de la santé, de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté.

Il faut également souligner :

- la collecte de produits de première nécessité organisée par les collaborateurs autrichiens en faveur de personnes déplacées par le conflit en Ukraine. Les collaborateurs hongrois et irlandais ont, eux, effectué une collecte financière ;
- les levées de fonds caritatifs qui ont eu lieu cette année, dans le cadre de courses au bénéfice d'actions d'inclusion sociale de la Croix Rouge et l'Unicef au Luxembourg, par

exemple, ou encore dans le domaine de la santé, au Royaume-Uni, sous la forme d'une vente en faveur de l'association *Macmillan Cancer Support* et en Irlande, à l'occasion d'un challenge cycliste en faveur de la *Alzheimer Society of Ireland* ;

- la poursuite d'actions durables, comme l'engagement des collaborateurs de Dublin pour l'association *Barretstown*. Ces derniers participent annuellement à des activités d'entretien et d'amélioration d'un lieu d'accueil des enfants atteints de maladies graves à la campagne. Aux États-Unis, les salariés continuent à « rendre » (« *give back* ») aux communautés locales et aux organisations caritatives, accompagnés par le *US Helping Others Program* de l'entité américaine, qui surabonde les dons financiers des salariés dans le cadre d'un *Matching Gift Program*.

Enfin, Amundi organise à nouveau début 2023 son challenge sportif *ESG Spirit*, qui avait mobilisé plus de 500 collaborateurs dans 23 pays en 2021, au profit d'associations à vocation sociale et / ou environnementale. Amundi prépare aussi la mise en place de l'arrondi sur salaire et du mécénat de compétences dans un proche avenir, pour amplifier encore le dynamisme interne et l'impact externe de son engagement solidaire. Sur l'année 2022, le montant annuel versé par Amundi pour des actions de mécénat et de solidarité s'est élevé à 3,7 millions d'euros.

3.5 AGIR EN ACTEUR CITOYEN RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT

3.5.1 Sensibilisation des collaborateurs

Amundi s'engage à sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et soutient de multiples initiatives globales ou locales dans lesquelles ses collaborateurs agissent pour réduire la pression environnementale.

La « Fresque du climat »

Afin de sensibiliser aux enjeux climatiques, Amundi propose depuis 2022 à l'ensemble de ses salariés des ateliers « Fresque du Climat », une ONG qui vulgarise les connaissances scientifiques aidant à comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Plus de 1 200 collaborateurs dans une trentaine de pays ont déjà suivi un atelier Fresque du Climat et plus de 70 ont souhaité devenir ambassadeurs de La Fresque en interne. Le déploiement continue afin de sensibiliser tous les collaborateurs qui le souhaitent.

Initiative « Go Green »

En France comme à l'international, Amundi mène auprès de ses collaborateurs des actions régulières d'incitation aux écocgestes. Ainsi en 2022, l'ensemble des salariés a été sollicité pour choisir leur nouvelle action « Go Green ». Les collaborateurs ont fait le choix de la *Gobi*, une gourde éco-conçue, réutilisable afin de supprimer les bouteilles en plastique. Chaque bouteille permet d'économiser 3 kg de déchets et 7 kg de CO₂ par an et par employé avec un assemblage en ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail, employant des personnes en situation de handicap) et distribué en France également par un ESAT, pour favoriser l'emploi inclusif.

Les actions *Go-Green* des années précédentes avaient notamment permis : de supprimer les gobelets en plastique des machines à café ou couverts en plastique, supprimer les imprimantes individuelles ou de sensibiliser à l'impression responsable au tri et à la réduction des déchets.

Écocgestes

La participation des collaborateurs aux écocgestes s'enrichit chaque année de nouvelles initiatives :

- à l'occasion de la Journée de la Terre, plus de 200 collaborateurs d'Amundi dans huit pays (Irlande, France, Singapour, Thaïlande, Malaisie, Japon, Autriche, États-Unis) se sont mobilisés et ont participé à des actions collectives de nettoyage de plages, villes et rivières ;
- l'ensemble des effectifs a été informé sur la manière de réduire la pollution numérique par une meilleure utilisation de la messagerie électronique ;
- des initiatives contribuant à la reforestation ont été lancées en Espagne, à Taïwan, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Irlande, en Autriche et en Malaisie ;
- plusieurs campagnes de sensibilisation au tri ont été menées ;
- la promotion des moyens de déplacement écoresponsables comme par exemple en France (subvention à l'achat de vélos), aux États-Unis et en Italie est mise en place.

3.5.2 Empreinte environnementale directe

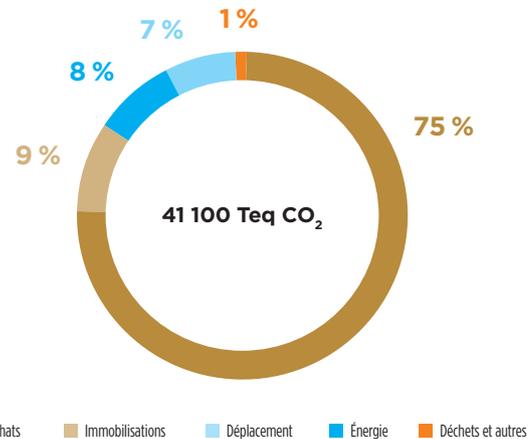
3.5.2.1 Maîtrise des émissions de CO₂

Bilan carbone d'Amundi

Amundi réalise un bilan carbone complet tous les trois ans afin de comptabiliser ses émissions sur les scopes 1, 2 et 3, sur l'ensemble de son périmètre. Le dernier bilan porte sur les données de l'année de référence 2021. Il est calculé selon le *GHG protocol (Greenhouse Gas Protocol)*. Le total des émissions ⁽¹⁾ enregistrées en 2021 s'élève à 41 100 tonnes d'équivalent CO₂ (éqCO₂), soit 8,5 tonnes d'éqCO₂ par collaborateur. La baisse des émissions, par rapport à celles enregistrées en 2018 à 47 000 tonnes, s'explique notamment ⁽²⁾ par l'impact de la pandémie et le verdissement de l'électricité.

Répartition des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 par poste (données 2021)

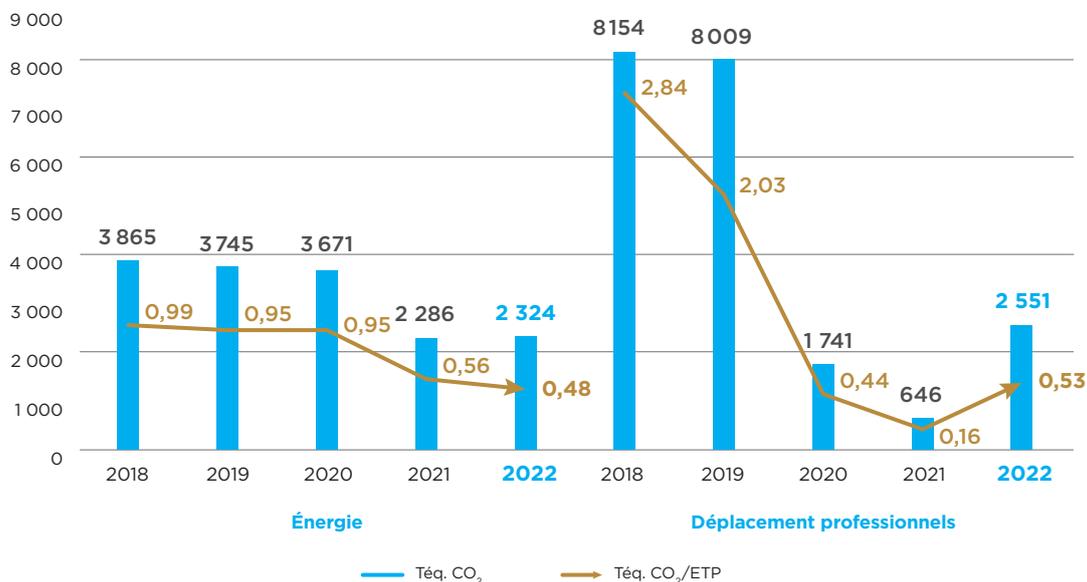
(en %)



Objectifs de réduction des émissions de CO₂

En 2021, Amundi a mené une analyse approfondie de ses émissions de CO₂. Elle a abouti à la fixation d'objectifs de réduction sur deux postes à fort impact et à faible incertitude de calcul : l'énergie et les déplacements professionnels.

D'ici 2025, comparativement à l'année de référence 2018, un objectif de réduction de 30 % par ETP des émissions de CO₂ a été fixé sur la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) et les déplacements professionnels ⁽³⁾ en train et en avion (scope 3).



Économies d'énergie

Les émissions de carbone liées à l'énergie sont restées stables en valeur absolue en 2022 malgré l'intégration des équipes Lyxor et la fin des confinements qui a entraîné une réouverture de certains locaux partiellement fermés pendant

l'année 2021. Le ratio en ETP a, quant à lui, continué de baisser grâce notamment à la poursuite du verdissement de l'électricité consommée et de la rénovation des locaux.

(1) Le bilan carbone 2021 intègre un élargissement du périmètre et un ajustement de la catégorisation des intrants (achats et immobilisations).

(2) Hors impacts méthodologiques (e.g. ajustement des facteurs d'émissions).

(3) Suite au changement de méthodologie dans le reporting des données du fournisseur AMEX, les données 2020 et 2021 sont en cours de fiabilisation.

Verdissement électrique

Depuis 2016, les principaux immeubles parisiens ⁽¹⁾ sont alimentés en énergie électrique provenant à 100 % d'énergies renouvelables, essentiellement d'origine hydraulique. D'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, utilisent depuis plusieurs années de l'électricité 100 % verte.

Courant 2022, l'Italie et le Japon ont modifié leurs sources d'approvisionnement en faveur d'électricité renouvelable. Cet effort de conversion sera poursuivi à l'international en 2023.

Certification environnementale des immeubles

Le siège social d'Amundi, 91, boulevard Pasteur à Paris, respecte les normes environnementales. Il est labellisé BBC ⁽²⁾ Effinergie, certifié HQE Exploitation ⁽³⁾ et BREEAM ⁽⁴⁾. En 2019, dans le cadre du renouvellement complet de la certification HQE Exploitation, Amundi a obtenu le niveau « Exceptionnel » sur les axes Gestion et Utilisation Durable. Cette note a été maintenue depuis grâce à la poursuite d'actions régulières d'amélioration.

À Paris, le projet Amundi Village lancé en 2021 avait pour objectif initial de quitter Agoram 90, un immeuble des années 1970 très énergivore, pour rejoindre des immeubles plus respectueux de l'environnement :

- Deskolpolitain situé dans le 15^e arrondissement, dont le propriétaire a engagé une démarche de certification BREEAM RFO avec pour objectif d'atteindre le niveau *Very Good* ;
- Tombe-Issoire dans le 14^e arrondissement, dont le bailleur s'est engagé à obtenir le Label de Performance Énergétique BBC Effinergie Rénovation ; la certification BREEAM RFO - niveau visé *Very Good* ; et la certification NF HQE Rénovation Bâtiment Tertiaire HQE Rénovation - niveau visé Exceptionnel.

Quatre implantations d'Amundi à Munich, Boston, Taïwan et Milan occupent également des locaux certifiés *LEED Platinum*.

En 2022, Amundi US a reçu le prix d'excellence *Building Synergies* pour son projet de rénovation et Amundi Japan a obtenu l'une des meilleures certifications environnementales pour ses nouveaux locaux.

Démarche d'amélioration continue

Conformément à la réglementation, les bâtiments parisiens d'Amundi font l'objet d'audits énergétiques réguliers. Le dernier audit a été effectué en 2019. Amundi poursuit les actions engagées depuis 2015 telles que la réduction des plages horaires de fonctionnement des CTA ⁽⁵⁾, le remplacement des éclairages par des LED, et la mise en place des contacts de fenêtres permettant de couper les ventilo-convecteurs en cas d'ouverture.

Une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique des sites est également en cours dans toutes les entités internationales, en privilégiant les appareils électriques basse consommation et en optimisant les systèmes d'éclairages, de chauffage et de climatisation automatisés. En 2022, plusieurs entités dont l'Autriche, l'Irlande, l'Allemagne et les États-Unis ont modifié leurs éclairages en faveur de LED et de systèmes de détection de présence.

L'ensemble des entités a également remis en place le système d'allumage et d'arrêt automatique des ordinateurs qui avait été suspendu pendant la pandémie.

(1) Hors les data-centers.

(2) BBC : Bâtiment Basse Consommation.

(3) Haute Qualité Environnementale. Pour plus d'informations sur la certification : <https://www.certivea.fr/offres/certification-nf-hqe-batiments-tertiaires-neuf-ou-renovation>

(4) Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

(5) Centrale de Traitement d'Air.

Sobriété énergétique

En ligne avec le plan « Urgence sobriété énergétique » lancé par le Groupe Crédit Agricole à l'instigation du gouvernement français, Amundi s'est engagé à agir, avec l'ensemble de ses collaborateurs, à travers des actions concrètes, pour diminuer sa consommation électrique :

- limitation de la température des bureaux à 19° ;
- suppression de l'eau chaude des espaces cafétéria d'étages et des blocs sanitaires ;
- limitation de l'éclairage des circulations et espaces partagés (en conformité avec la réglementation française) ;
- adaptation de la consommation électrique des équipements bureautiques (ex : coupure effective des PC, mise en veille plus rapide des imprimantes).

Un plan similaire a été mis en place dans d'autres pays européens, notamment en Italie.

Déplacements

Après deux années de pandémie, l'année 2022 a été marquée par une reprise limitée des déplacements professionnels. Néanmoins, Amundi entend capitaliser sur les nouvelles habitudes prises pendant les confinements pour contenir ce redémarrage.

La politique de déplacements d'Amundi, applicable à l'ensemble de ses entités dans le monde, témoigne de sa volonté de réduire ses émissions de CO₂. Elle impose notamment l'autorisation préalable d'un membre de la Direction pour les déplacements à l'étranger, le rail obligatoire pour les trajets de moins de trois heures et la catégorisation des véhicules de location en fonction du nombre de voyageurs. Depuis plusieurs années, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au système de réservation pour mieux justifier les déplacements (internes au Groupe ou externes, pour un colloque ou une visite client, par exemple) et éviter les voyages lorsqu'une visioconférence apparaît plus adaptée. La forte réduction des voyages professionnels entre 2020 et 2022 a démontré la capacité d'Amundi à poursuivre son développement malgré les restrictions sanitaires. D'ici 2025, l'entreprise poursuivra ses efforts de réduction de son empreinte carbone en diminuant de 30 % par salarié les émissions liées aux déplacements professionnels (scope 3) par rapport à l'année de référence 2018.

Amundi incite également ses collaborateurs à réduire leurs émissions lors de leurs trajets domicile-travail. Elle les encourage à privilégier l'usage des transports en commun en contribuant à la prise en charge des frais de transport. En France, Amundi prend à sa charge 80 % des frais de transport en commun (ex. : carte Navigo ou carte Vélib').

En France, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, Amundi met en place des aides pour inciter ses collaborateurs à privilégier le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail : mise en place d'indemnités kilométriques vélo, aide à l'achat d'un vélo, offre de vélo en libre-service ou encore augmentation du nombre de place de parkings à vélo.

En France, des bornes de recharges électriques sont installées dans les parkings des entités Amundi. Concernant le choix des voitures de fonction, Amundi privilégie les véhicules de moindre consommation et propose des véhicules hybrides.

Pilotage de l'empreinte environnementale directe avec la plateforme GreenWay

En complément du bilan carbone, le groupe Crédit Agricole a déployé en 2021 une plateforme de production d'informations extra-financières, nommée Greenway. Cet outil qui assure, entre autres, le suivi des indicateurs d'empreinte environnementale directe, sert à piloter la trajectoire de réduction des émissions de CO₂. Il calcule et restitue des indicateurs clés, quantifiés, transparents et auditables.

3.5.2.2 Autres actions pour réduire l'empreinte environnementale

Consommation responsable du papier

Amundi mène, en France comme à l'international, une politique d'utilisation responsable du papier visant à réduire la consommation, généraliser l'utilisation de papier écoresponsable et recycler le papier usagé.

- La bureautique fait l'objet de mesures spécifiques. En France, les factures sont dématérialisées. Partout, les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer en noir et blanc et recto verso. Les impressions ne peuvent s'effectuer qu'avec un badge. Les ramettes de papier sont labellisées et leur grammage a été réduit.
- Les documents sont de plus en plus dématérialisés. Lorsqu'ils doivent être imprimés, les supports de communication le sont sur du papier certifié. Les imprimeurs retenus sont labellisés Imprim'Vert.
- En matière d'édition, Amundi-ESR, la filiale de tenue de comptes en épargne salariale, a poursuivi ses actions de réduction de sa consommation de papier. Le taux d'abonnement à son offre de e-services a atteint 74,5 % en 2022, permettant de poursuivre la réduction de la consommation de papier par compte géré (- 6 % en 2022), après une forte baisse en 2021.

Enfin, plusieurs initiatives ont été lancées ou poursuivies en 2022 afin de réduire la consommation de papier ou d'augmenter l'usage du papier recyclé. Au siège de Paris, la bascule des abonnements aux journaux et magazines vers leur version numérique se poursuit. Au Royaume-Uni, seulement 10 % des collaborateurs sont encore abonnés à des publications papier. La signature électronique des contrats a été mise en place et les tickets de caisse du restaurant d'entreprise ne sont plus systématiquement imprimés. À l'international, plusieurs entités poursuivent également leurs efforts de dématérialisation : création de signature électronique en Italie, digitalisation des supports de réunion et des rapports.

Gestion responsable des déchets

Amundi mène une politique de gestion responsable des déchets depuis plusieurs années et a mis en place en France, dès 2013, le tri sélectif par apport volontaire en bornes collectives.

En 2022, 92 % des déchets produits ont été recyclés.

Les déchets recyclables ⁽¹⁾ (papier, gobelets et bouteilles en plastique, canettes, consommables d'imprimante, piles et batteries, et déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE) sont pris en charge par CEDRE, un atelier protégé employant des personnes en situation de handicap. En complément du tri sélectif, Amundi lance annuellement une opération *Cleaning Weeks* dans ses

Compensation de l'empreinte carbone d'Amundi

Amundi est intégré depuis 2019 au programme de compensation carbone du Crédit Agricole S.A., via les fonds *Livelihoods*, pour compenser annuellement ses émissions résiduelles de CO₂ liées à l'énergie et au transport professionnel, soit 5 500 tonnes de CO₂ par an. Ces fonds financent des projets d'agroforesterie, d'énergie rurale et de restauration des écosystèmes.

bâtiments parisiens pour trier et se débarrasser du papier superflu. Sur un cycle annuel, l'action de recyclage confiée à CEDRE crée 9,84 Unités Bénéficiaires (équivalent emploi handicapé).

Des consommables biodégradables sont introduits dans la cafétéria du site parisien depuis 2019. Les biodéchets des restaurants d'entreprise sont collectés (9,25 tonnes en 2022). Un traitement bio des bacs à graisse est installé sur les deux immeubles (Procession et Tombe-Issoire) avec pour conséquence moins de rejets et moins de déplacements de camions pour « curer » les bacs et rejeter les graisses dans une station externe.

Pour les nouveaux restaurants, certains plats sont cuisinés dans un laboratoire externe, ce qui à terme conduira à une production localement plus faible de biodéchets (dont les légumes représentent en moyenne 60 %).

Enfin, dans le cadre du projet Amundi Village, le départ de l'immeuble Agoram 90 a été l'occasion de mettre en œuvre le don aux associations, la vente ainsi que le recyclage du mobilier.

Chaque année, Amundi s'efforce d'intégrer davantage de matières recyclables dans sa chaîne de tri. Depuis 2018, un système de recyclage des mégots de cigarette est installé pour nos immeubles à Paris. Il a été complété en 2021 par le tri des stylos usagés, et par celui des masques chirurgicaux et du marc de café en 2022 (les nouveaux distributeurs de café ne proposent plus de capsules en France). En Grande-Bretagne, Autriche et en Irlande, les capsules sont recyclées. Et au Japon, les poubelles de tri permettent de trier 15 types de déchets différents.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le partenaire du restaurant d'entreprise parisien a mis en œuvre une gestion fine de ses prestations, afin de limiter au maximum la partie non consommée, non réutilisable au quotidien.

Lors de l'ouverture du nouveau bâtiment de Tombe-Issoire, les surplus de production ont été donnés à des associations par l'intermédiaire de l'association, le « Chaînon Manquant ⁽²⁾ ».

Suppression du plastique

Au Japon, des sacs réutilisables sont mis à disposition des collaborateurs afin de réduire l'usage de sacs jetables lors de l'achat d'un déjeuner à l'extérieur. En France, les gobelets des machines à café ont été supprimés début 2020. En Italie, les bâtonnets en plastique pour le café ont été remplacés en 2021 par des bâtonnets en bois 100 % recyclables. En Irlande, les bâtonnets ont été complètement supprimés en 2020. Et aux États-Unis, la pause-café est désormais 100 % sans plastique.

(1) Déchets collectés.

(2) Le Chaînon Manquant est une association de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

3.5.3 Politique Green IT

Amundi attache une importance considérable à l'impact environnemental de son système d'information en actionnant plusieurs leviers dont l'optimisation du matériel, de l'usage et la mise en place de solution innovante.

Les volumes d'équipement sont optimisés : les déménagements intervenus dans le cadre du projet immobilier Amundi Village ont été l'occasion de réduire les nombres d'appareils. Les dernières imprimantes individuelles ont été retirées (225 appareils), ainsi que 1 800 téléphones fixes. 254 appareils en doublon ont été supprimés. L'ensemble de ces matériels, regroupés en 51 palettes a été cédé à ATF Gaia⁽¹⁾.

La consommation électrique est maîtrisée : l'intégralité des équipements destinés aux utilisateurs (écrans, postes, téléphones, imprimantes) est aux normes et standards internationaux d'économie d'énergie. De même, l'intégralité des équipements informatiques achetés est certifiée TCO. Ce label distingue le matériel électronique de bonne qualité, peu consommateur d'énergie et réduisant les risques pour l'environnement et la santé. Les ordinateurs individuels, les imprimantes collectives, et tous les équipements qui peuvent l'être sont éteints la nuit.

Les habitudes d'achats évoluent : 265 matériels ont été réparés, 500 écrans ont été achetés d'occasion et la durée de vie des ordinateurs portables a été allongée de trois ans à quatre, voire cinq ans.

Le recyclage est privilégié en fin de vie : tous les équipements informatiques bureautiques (postes de travail, imprimantes, micro-ordinateurs portables, petits matériels...) sont recyclés auprès du prestataire ATF GAIA, entreprise certifiée D3E⁽²⁾ qui a signé un accord avec le groupe Crédit Agricole. Les matériels ne pouvant être revendus sont systématiquement envoyés à un partenaire certifié. Amundi recycle également son parc de cartouches⁽³⁾ usagées. Des bacs de récupération de toners usagés sont mis à disposition sur tous les étages. Aux États-Unis, un programme de gestion des appareils en fin de vie est en place. Les appareils sont recyclés ou mis en vente sur le marché de la seconde main.

Le développement du parc applicatif et de l'usage du *cloud* est maîtrisé : croissance limitée du nombre d'applications (y compris lors des opérations d'intégration), utilisation principalement de l'*open source*, mise en place de l'approche FinOps pour optimiser les ressources *i-cloud* par exemple.

Enfin Amundi met en œuvre des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique : la nouvelle génération de *datacenters* a permis d'améliorer l'efficacité énergétique de 30 %, notamment en créant des couloirs froids réduisant la consommation des climatisations.

3.5.4 Achats responsables

Le groupe Crédit Agricole est doté d'une Politique d'Achats Responsables⁽⁴⁾ qui contribue à la performance globale de l'entreprise. Cette politique s'intègre dans la Charte éthique du Groupe et repose sur des engagements tels le Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte de la diversité et la Charte de la médiation relations fournisseurs responsables. L'ensemble des engagements exposés dans ces textes portent sur le respect des droits de l'Homme et de la

réglementation liée au travail, la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion de la diversité ainsi que la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires.

En 2022, Amundi s'est inscrit dans les chantiers RSE du Plan Moyen Terme Achats du Groupe Crédit Agricole sur trois thématiques : l'inclusion, la décarbonation et l'optimisation du délai de traitement des factures.

3.5.4.1 L'inclusion

Le Groupe Agricole veut faire des achats un levier d'emploi pour les publics fragilisés et contribuer ainsi à l'emploi dans les territoires. Elle identifie les prestations inclusives dans ses dépenses. Elle forme les acheteurs en fonction des différentes familles d'achats : des fiches interbancaires sur le handicap ont ainsi été élaborées afin de mieux faire connaître les fournisseurs selon les secteurs d'activités (communication, événementiel, marketing, prestations administratives, informatiques, services généraux, traitement des déchets, impression et reprographie, restauration).

Amundi s'inscrit dans cette démarche en confiant 0,4 million d'euros en 2022 aux entreprises du secteur du travail protégé et adapté (EA / ESAT⁽⁵⁾), d'un montant de 0,4 million d'euros en 2021, a été maintenu en 2022. À titre d'exemple, dans le cadre des appels d'offres relatifs au projet Amundi Village, les fournisseurs assurant les prestations de

transferts, de maintenance des fontaines à eau, de décoration florale et de recyclage du mobilier le font avec des ESAT.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique Achats 2025, de nouveaux objectifs ont été décidés avec l'ensemble des achats du Groupe :

- le montant des achats inclusifs sera mesuré une fois par an au niveau du Groupe, par entité et par catégorie (Handicap-Insertion, ESS et Territoire - QPV et ZRR) ;
- l'augmentation du taux d'achats inclusifs pour 2025 sera déterminée d'ici la fin du premier trimestre 2023. Le plan d'action, incluant la définition d'un budget avec chaque Direction métier pour les prestations éligibles, ainsi que l'identification, avec les prescripteurs, de l'achat à confier au secteur protégé, sera communiqué aux Directions RH et RSE ;

(1) Entreprise adaptée spécialisée dans le rachat, le reconditionnement et la revente de matériels informatiques et de téléphonie mobile professionnels.

(2) En référence à la directive européenne encadrant la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

(3) Les cartouches magnétiques sont des supports de sauvegardes informatiques.

(4) La politique d'achats responsables est décrite au chapitre 3 de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe Crédit Agricole S.A.

(5) EA : Entreprise adaptée / ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

- une entreprise inclusive pourra être retenue même si elle est 5 % plus chère. Il faudra, pour cela, s'assurer que le critère « inclusion » soit renseigné dans la grille d'évaluation ;

- lancement d'un programme de formation sur l'inclusion (« fresque de la diversité » destinée aux acheteurs et aux prescripteurs).

3.5.4.2 La décarbonation des achats

Depuis janvier 2022, une évaluation qualitative de l'empreinte carbone d'un bien ou d'un service est réalisée lors d'un appel d'offres, sur la base des informations communiquées par le soumissionnaire, de la méthodologie qu'il adopte et de son plan d'action.

Par ailleurs, Amundi travaille avec le Groupe Crédit Agricole à la définition d'une feuille de route pour l'année 2023 reposant sur trois chantiers :

- cadrer et opérationnaliser une réduction des émissions ;
- mesurer et reporter les réductions d'émissions ;
- définir et piloter un système de gouvernance.

De manière plus générale, Amundi prend en compte le risque RSE dans l'évaluation de ces fournisseurs. Ainsi la pondération de la RSE dans les grilles d'analyse multicritères des offres en *short list* est passée de 15 à 35 %. Après les campagnes de notation mises en œuvre depuis 2020 avec Ecovadis (tiers de confiance), Amundi a introduit le suivi des fournisseurs en risque RSE (note Ecovadis < 35) dans ses contrôles permanents. Un reporting trimestriel est communiqué à l'ensemble des acheteurs / métiers lors des Comités Achats afin de les alerter sur les risques économiques, sociaux, environnementaux encourus par ces derniers. Au second semestre 2022, 99 % des fournisseurs d'Amundi notés Ecovadis avaient une note supérieure à 35.

3.5.4.3 L'optimisation des délais de traitement des factures

En 2022, de nouvelles campagnes de communication ont été lancées auprès des fournisseurs afin qu'ils envoient leurs factures à une adresse de messagerie qui leur est réservée. En cas de retard ou de litige, une adresse générique de deuxième niveau sert à traiter leurs relances dans les meilleurs délais.

Les factures en attente de traitement font l'objet d'un reporting hebdomadaire, communiqué à la Direction Financière et aux métiers en charge de leur validation. En 2022, le taux de factures payées dans les délais s'établit à 82 %.

3.6 DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

3.6.1 L'application du devoir de vigilance

La loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique au groupe Crédit Agricole S.A.

En tant que société mère, Crédit Agricole S.A. entité sociale a fait le choix d'établir un plan de vigilance et de rendre compte de la mise en œuvre effective de ce plan pour Crédit Agricole S.A. Ce plan de vigilance comporte, conformément à la loi, des mesures raisonnables propres à identifier les

risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient potentiellement résulter de l'activité de Crédit Agricole S.A., dont Amundi.

Le détail du plan de vigilance du groupe Crédit Agricole S.A. figure dans le chapitre 3 de son document d'enregistrement universel 2022.

3.6.2 Le respect des droits humains

L'engagement à respecter les droits de l'Homme est global chez Amundi, en tant que promoteur d'une gestion responsable et en tant qu'employeur. Le respect des droits de l'Homme fait partie des critères de notation des émetteurs et constitue, avec l'environnement, le socle de la politique d'exclusion d'Amundi (cf. partie 3.2.2.4). Précisément, le respect des droits humains est pris en compte dans la notation ESG *via* le critère « Communautés locales et droits de l'homme ». Lorsqu'une entreprise bafoue les droits humains de manière sévère et répétée, sans prendre de mesures efficaces de remédiation, et après dialogue avec l'entreprise, Amundi peut l'exclure de son univers d'investissement, car elle contreviendrait aux 10 principes du Pacte mondial. Depuis plusieurs années, Amundi entretient un engagement actionnarial avec de nombreuses entreprises sur le sujet du salaire décent afin de s'assurer que les

employés directs, quels que soient leur pays d'implantation et le développement du droit social dans ce pays, perçoivent un salaire qui leur permette de vivre dignement et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les résultats de cet engagement sont utilisés pour affiner la note ESG des entreprises fournies par Amundi et prises en compte par les gérants lors de la création de fonds. La dimension des droits de l'homme est également présente dans l'analyse de la chaîne des fournisseurs des entreprises dans certains secteurs où la vigilance est de mise afin de prévenir des violations de droits de l'homme chez certains d'entre eux. L'engagement d'Amundi se traduit également dans sa politique RH : actions en faveur de la diversité, lutte contre les discriminations, importance donnée au dialogue social et à la négociation collective, et respect de la liberté d'association (cf. partie 3.4).

3.7 CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT

3.7.1 Chartes qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, Amundi mène sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

Chartes – Amundi en tant que gestionnaire d'actifs	Date d'adhésion ou de signature
Membre fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable	2006
UNEP-FI	2014
<i>Operating Principles for Impact Management</i>	2019

Chartes – Amundi en tant qu'entreprise	Date d'adhésion ou de signature
Pacte Mondial des Nations Unies	2003
Charte de la diversité	2008
Charte de la parentalité	2015
<i>UK Modern Slavery Act</i>	2017
<i>Women in Finance Charter</i> (Amundi UK)	2019
Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique	2019
Accord-cadre international	2019
<i>Women's Empowerment Principles</i> du Pacte mondial de l'ONU	2022

Au-delà de ces chartes de référence, Amundi se conforme à des chartes et code internes (Charte éthique du groupe Crédit Agricole, code de conduite d'Amundi, Charte des achats responsable du groupe Crédit Agricole).

3.7.2 Les actions de place en 2022

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de place visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de (la liste est non exhaustive) : l'AFG⁽¹⁾, l'EFAMA, l'IFA, l'ORSE, de la SFAF, l'EUROSIF et les SIF français, espagnol, suisse. Amundi est également membre et administrateur de FAIR (ex-Finansol), et membre de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ».

La Directrice Générale d'Amundi préside le Collège des Investisseurs de Paris-Europlace et un membre de la Direction Générale, fait partie du bureau exécutif de l'Institut de la Finance Durable (IFD), anciennement *Finance for Tomorrow*.

Le Directeur des Affaires Publiques d'Amundi préside le Groupe de Travail de Paris-Europlace sur les données financières et extra-financières ainsi que sur l'investissement sociétal. Enfin, un autre membre de la Direction de l'Investissement Responsable représente l'association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA) au sein du « Sustainability Reporting Board » de l'EFRAG, organisme en charge de fournir un support technique à la Commission Européenne afin d'établir les normes européennes de reporting extra-financier.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs, Amundi a maintenu sa participation active, directement ou *via* les associations de place, aux travaux et consultations autour des projets européens de réglementation de l'investissement ESG : Règlement *Disclosure*, Règlement Taxonomie, actes délégués et orientations des autorités européennes de supervision relatives à l'intégration des préférences durables des clients (MiFID2), Directive *Corporate Sustainability Reporting*, standards de reporting européens (EFRAG) et internationaux (ISSB)... Amundi a contribué aux travaux de l'AFG, en particulier ceux du « Comité Investissement Responsable », ainsi qu'à ses équivalents au sein de l'EFAMA ou d'autres associations locales. Amundi cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable. En tant que leader de la gestion d'actifs en Europe et pionnier de l'investissement responsable, Amundi cherche à partager sa vision et son expérience avec différents acteurs et institutions européens.

D'une manière plus générale, Amundi a contribué aux travaux de nature réglementaire menés par l'AFG, France Invest, l'ASPIM ou l'AMAFI et de Paris Europlace pour la France, ainsi qu'à ceux de l'EFAMA à Bruxelles, ou de l'ICMA à Londres. De même, les filiales d'Amundi en Europe adhèrent aux associations professionnelles de leurs pays respectifs. Par ailleurs, Amundi a contribué directement aux travaux réglementaires européens et français. C'est ainsi qu'en 2022, Amundi a répondu à plus d'une dizaine de consultations

(1) AFG (Association Française de la Gestion financière) ; ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) ; AMAFI (Association française des Marchés Financiers) ; EFAMA (European Fund and Asset Management Association) ; ICMA (International Capital Market Association) ; IFA (Institut Français des Administrateurs) ; ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) ; SFAF (Société Française des Analystes Financiers) ; SIF (Sustainable Investment Forums).

publiques portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision. Enfin, dans le cadre de ses interactions avec les pouvoirs publics français et européens, Amundi applique des règles strictes en matière de déontologie, telles qu'énoncées notamment dans

le code de conduite du Groupe Amundi (chapitre 18), et se conforme également aux réglementations en matière de transparence tant européennes (déclarations au registre de la transparence de l'UE) que françaises (déclarations auprès de la HATVP).

3.7.3 La participation d'Amundi à des initiatives collectives

Amundi est membre ou signataire de nombreuses initiatives internationales visant à adresser des problématiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces coalitions d'investisseurs ont pour objectif principal d'appeler les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et d'engager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Ces initiatives participent notamment à l'élaboration d'outils et de méthodologies visant à faciliter l'intégration des questions ESG dans la gouvernance des entreprises et au niveau de la gestion d'actifs.

Amundi contribue à cet engagement collaboratif en apportant son expertise en matière d'investissement responsable ainsi qu'en fournissant, le cas échéant, une aide logistique. Ces initiatives donnent également l'opportunité aux collaborateurs d'Amundi d'approfondir leur maîtrise des sujets ESG existants et d'acquérir des connaissances nouvelles sur des enjeux ESG émergents.

Initiatives

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2003	UN Global Compact
2006	PRI - <i>Principes pour l'Investissement Responsable</i>
2017	Institut de la Finance Durable (ex <i>Finance for tomorrow</i>)
2017	IFC Operating Principles for Impact Management
2021	WBA - <i>World Benchmarking Alliance</i>
2022	GISD - <i>Global Investors for Sustainable Development Alliance</i>
2022	European Commission High-Level Expert Group on Scaling up Sustainable Finance in Low and Middle-income countries

ENVIRONNEMENT

2003	IIGCC - <i>Institutional Investors Group on Climate Change</i>
2004	CDP - <i>Disclosure Insight Action</i>
2010	Water Disclosure Project
2016	CBI - <i>Climate Bonds Initiative</i>
2017	Climate Action 100+
2017	ICMA - <i>Green Bonds Principles</i>
2017	TCFD - <i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i>
2017	CDP - <i>Non Disclosure Campaign</i>
2019	Initiative Climat International (iCi) - <i>Private Equity Action on Climate Change</i>
2019	One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager Initiative
2019	The Japan TCFD Consortium
2020	CDP Science-Based Targets (SBTs) Campaign
2020	AIGCC - <i>Asia Investor Group On Climate Change</i>
2020	PPCA - <i>Powering Past Coal Alliance</i>
2020	FAIRR - <i>Farm Animal Investment Risk & Return</i>
2021	Finance for Biodiversity Pledge
2021	NZAM - <i>Net Zero Asset Managers</i>

SOCIAL

2010	Access to Medicine Index
2010	FAIR - <i>Financer Accompagner Impacter Rassembler</i>
2013	Access to Nutrition index
2015	PRI Human Rights Engagement
2017	ICMA - <i>Social Bond Principles</i>
2017	WDI - <i>Workforce Disclosure Initiative</i>
2018	PLWF - <i>Platform for Living Wage Financials</i>
2020	Investor Action on AMR initiative (lead by both FAIRR Initiative and Access to Medicine Foundation)
2020	The 30 % Club France Investor Group
2020	Tobacco-Free Finance Pledge
2021	Coalition Finance for Tomorrow's « Investors for a Just Transition »

GOUVERNANCE

2013	ICGN - <i>International Corporate Governance Network</i>
2022	CII - <i>Council of Institutional Investors</i>

3.8 MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

3.8.1 Volet Acteur financier responsable

3.8.1.1 Note méthodologique

Méthodologie de calcul des encours des investissements responsables

Amundi calcule, pour l'ensemble du Groupe, le montant des encours Investissement Responsable sur le périmètre des fonds ouverts, des fonds dédiés et des mandats.

Ces encours recouvrent les fonds ouverts et les solutions dédiées qui intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus d'investissement.

Ils se décomposent comme suit :

- les fonds ouverts de gestion active qui ont pour objectif d'avoir une notation ESG supérieure à celle de leur univers d'investissement, quand cela est techniquement possible ;
- les fonds ouverts des autres types de gestion, telles que la gestion passive et les actifs réels : ils intègrent des critères d'investissement ESG dans leur stratégie de gestion, relatifs soit à l'ensemble des enjeux ESG, soit à un thème spécifique en faveur de l'environnement ou en matière sociale.

Les fonds dédiés et mandats pour le compte de clients : ils intègrent des critères d'investissement ESG spécifiques sur mesure, à la demande des clients, qui correspondent soit à l'ensemble des enjeux ESG, soit à une thématique spécifique (environnementale, sociale ou de gouvernance).

Méthodologie de calcul des bénéficiaires de la gestion à impact social

Amundi a développé une méthode d'analyse spécifique aux entreprises à impact, évaluant la pérennité du modèle économique de l'entreprise et ses objectifs d'impact autant que ses résultats. Cette analyse s'appuie sur une approche sectorielle comprenant des critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que des critères spécifiques à l'entreprise. Pour chaque entreprise, Amundi mesure le nombre de bénéficiaires et calcule ensuite son ratio d'impact : il s'agit du nombre de bénéficiaires créés pour 10 000 euros investis. En fonction de l'investissement d'Amundi dans l'entreprise, ce ratio permet de reporter de manière agrégée le nombre total de bénéficiaires, par thématique d'impact, générés depuis la création du fonds en 2012.

Indicateurs climatiques

L'empreinte carbone des portefeuilles

L'analyse ESG d'Amundi pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises s'appuie sur les données sur les émissions carbone des émetteurs privés de Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. Amundi met au point deux indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans le reporting des fonds et pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Le score de transition énergétique

Amundi a développé, avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, un score de « Transition énergétique » pour intégrer les défis et opportunités de la transition énergétique dans les décisions d'investissement. Il s'agit d'une mesure du niveau d'engagement et de la capacité des entreprises à adapter leur modèle économique aux défis posés par la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.

Le score de transition juste

En 2021, Amundi a développé, un score de « Transition Juste » pour évaluer la manière dont les émetteurs maximisent les impacts positifs et minimisent les impacts négatifs de la transition vers une économie à faible émission de carbone de manière socialement inclusive. Un émetteur est évalué à travers quatre composantes sociales d'une transition juste : avoir un impact sur les travailleurs, les consommateurs, les territoires et la société en général.

Tous ces indicateurs liés au Climat sont détaillés dans le rapport Climat annuel d'Amundi, disponible sur le site Internet d'Amundi.

3.8.1.2 Tableau d'indicateurs Acteur Financier Responsable

Nature	Indicateurs	Unité	2022	2021	2020
Encours totaux sous gestion	Encours totaux sous gestion	Milliard d'euros	1 904	2 061	1 729
Encours Investissement Responsable	Encours sous gestion	Milliard d'euros	799,7	846,9	378,3
	Encours en investissement responsable gestion passive	Milliard d'euros	111	95	na
	Part d'ETF ESG dans le nombre total ETF	%	27 %	na	na
	Encours de solutions à impact	Milliard d'euros	8,7	na	na
	Encours du Fonds Amundi Finance et Solidarité	Millions d'euros	481,0	440,0	331,0
	Encours Amundi Immobilier labellisés ISR	Milliard d'euros	16,0	15,8	na
Dispositif humain et technique	Nombre de collaborateurs dans l'équipe Investissement Responsable	ETP	62,1	40	na
	Émetteurs notés sur les critères ESG (Amundi ESG world)	Nombre	18 275	13 500	> 10 000
	Nombre de fournisseurs de données ESG	Nombre	22	15	na
Empreinte carbone des portefeuilles	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone ⁽¹⁾	Milliard d'euros	644	566	474
	Émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires ⁽¹⁾	TeqCO ₂	239	269	259
	Empreinte carbone des émetteurs privés investis ⁽²⁾	TeqCO ₂	109	150	175
Exposition charbon thermique des portefeuilles	Exposition pondérée des portefeuilles	Millions d'euros	946	1 024	670,2
	Part des portefeuilles exposés au charbon thermique	%	0,1	0,1	0,1
Politique d'engagement	Nombre d'émetteurs exclus	Nombre	954	833	617
	Nombre total d'entreprises engagées	Nombre	2 115	1 364	na
	Nombre d'entreprises supplémentaires engagées dans un dialogue continu sur le climat	Nombre	418	na	na
	Nombre de clients démarchés Net Zero	Nombre	3	na	na
Politique de vote	Nombre de résolutions votées	Nombre	107 297	77 631	49 968
	Nombre d'Assemblées générales votées	Nombre	10 208	7 309	4 241
	Taux de soutien aux résolutions d'actionnaires climat	%	87	86	na
	Taux moyen d'opposition	%	21	20	20
Conformité et éthique	Nombre de réclamations ⁽⁴⁾	Nombre	5 295	949	1 788
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre le blanchiment (LCB-FT) ⁽³⁾	Nombre	5 744	1 116	4 200
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre la fraude externe ⁽³⁾	Nombre	6 030	477	855
	Nombre de salariés formés aux procédures de sanctions internationales	Nombre	6 015	4 909	4 757

(1) Suite à un changement méthodologique et afin d'assurer la comparabilité des données dans le temps, les chiffres 2020 et 2021 ont été modifiés.

(2) Nouvel indicateur, remplace émissions carbone en millions d'euros investis.

(3) Les formations anti-corruption internes et externes sont traitées dans les modules « Lutter contre la fraude » et « Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ». Ces formations ne sont pas déployées chaque année.

(4) Le montant des réclamations intègre depuis le 1^{er} janvier 2022, les réclamations de clients particuliers reçues via les distributeurs et traitées dans les délais réglementaires par l'entité Amundi BOC. A titre d'information et pour une comparaison par rapport à l'année 2021, sur un périmètre constant (i.e. hors Amundi BOC), le montant des réclamations reçues s'élève à 1324 réclamations.

3.8.2 Volet Employeur Responsable et Acteur Citoyen

3.8.2.1 Note méthodologique

Méthodologie utilisée pour le bilan carbone 2021

L'empreinte carbone d'Amundi a été calculée selon le *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*. Amundi a fait le choix de calculer ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3, qui correspondent aux émissions directes et indirectes de l'entité. Les données ont été collectées sur l'année 2021 et pour toute entité du Groupe Amundi comptant plus de 100 collaborateurs, soit un taux de couverture de 87 %. Une extrapolation a été faite pour les entités de moins de 100 collaborateurs.

Données RH

Le périmètre du reporting RH correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe Amundi à la date du 31 décembre 2022. Les effectifs comptabilisés sont ceux des entités consolidées et non consolidées du Groupe Amundi (hors JV minoritaires).

Certains indicateurs RH ne sont toutefois disponibles que pour la France. Ces données sont signalées dans le tableau des indicateurs. Le périmètre France comprend les entités suivantes : Amundi SA, Amundi Asset Management, CPR Asset Management, Étoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT

Investment Managers, Amundi Finances, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Amundi IT Services, Amundi ESR et Amundi Transition Énergétique ⁽¹⁾.

Présentation des données RH : sauf indication contraire, la population étudiée est celle des effectifs « actifs » présentée en équivalent temps plein (ETP). Cette notion d'actif implique un lien juridique *via* un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « standard » (et assimilé pour l'international), une présence en paie et sur le poste au dernier jour de la période, et un temps de travail supérieur ou égal à 50 %.

Données environnementales 2022

Le périmètre du reporting environnemental couvre la France et les filiales dont les effectifs sont supérieurs à 100 personnes. En 2022, le périmètre a été étendu à trois nouvelles entités et comprend : les entités françaises, Amundi UK, Amundi Deutschland, Amundi Austria, Amundi Italy, Amundi Japan, Amundi USA, SABAM, Amundi Luxembourg et Amundi Czech Republic.

Le périmètre des données environnementales correspond à un taux de couverture de 89 % des effectifs du Groupe Amundi.

3.8.2.2 Tableau d'indicateurs Employeur Responsable

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2022	2021	2020
Capital Humain	Effectifs	Nombre de collaborateurs	Nombre	5 463	4 885	4 702
		Nombre de collaborateurs	ETP	5 383,9	4 811,6	4 627,3
		Part du personnel extérieur sur l'effectif d'Amundi	%	8,5	9,3	6,3
		Part des managers	%	22,4	22,7	20,8
Répartition des effectifs par géographie		Nombre de collaborateurs en France	ETP	2 687,6	2 313,0	2 224,3
		Nombre de collaborateurs en Europe (hors France)	ETP	1 727,6	1 602,5	1 532,8
		Nombre de collaborateurs en Asie	ETP	447,1	415,1	384,8
		Nombre de collaborateurs en Amériques	ETP	521,6	481	484,4
		Nombre de collaborateurs à l'international	ETP	2 696,3	2 498,6	2 403,0
Répartition des effectifs par grands métiers		Gestion	ETP	1 311,7	1 189,4	1 135,0
		Commercial et Marketing	ETP	1 029,2	1 002,1	1 028,1
		Fonctions Support et IT	ETP	2 560,5	2 221,6	2 079,8
		Fonctions de Contrôle	ETP	482,6	398,6	379,4
		• dont effectif Département Risques	ETP	257,9	na	na
		• dont effectif Département Conformité	ETP	149,0	na	na
		• dont effectif Département Sécurité	ETP	28	na	na
• dont effectif Département Audit	ETP	47,7	na	na		
Répartition des effectifs par contrat		Nombre de CDI	Nombre	5 410	4 831	4 661
		Part des CDI	%	99,0	98,9	99,1
Âge		Âge moyen	Années	43,8	44,1	44
		Ancienneté moyenne dans le groupe Crédit Agricole	Années	12,1	12,4	12,3
Départs de CDI		Départs ⁽¹⁾	Nombre	388	277	232
		Dont démissions	Nombre	297	188	124
		Taux de départ	%	8,0	5,9	5,1

(1) Amundi Transition Énergétique n'appartient pas au périmètre financier de consolidation

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2022	2021	2020
Taux de départ de CDI par zone géographique		France	%	6,5	na	na
		Europe (Hors France)	%	8,1	na	na
		Asie	%	12,1	na	na
		Amériques	%	11,4	na	na
Recrutements		Recrutements en CDI et CDD	Nombre	644	439	494
		Recrutements en CDI	Nombre	575	375	444
		Part des recrutements en CDI	%	89,3	85,4	89,6
Recrutements CDI par zone géographique		France	Nombre	254	138	162
		Europe hors France	Nombre	180	116	201
		Asie	Nombre	74	82	54
		Amériques	Nombre	67	39	27
Rémunération		Salaire fixe médian annuel brut	K€	72,3	69,0	68
		Salaire fixe moyen annuel brut	K€	83,2	83,9	83
		Rémunération globale moyenne	K€	151,3	160,0	143,1
		Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes (en France)	Nombre de points sur 100	85	84	84
		Ratio d'équité mondial	indice	12,9	13,5	na
		Poids des critères liés à des objectifs Investissement Responsable dans le plan d'actions de performance de plus de 200 cadres dirigeants	%	20	20	na
Mobilité CDI		Mobilité intermétiers	Nombre	222	185	206
		Mobilité interpays ⁽²⁾	Nombre	45	50	26
Formation non réglementaire ⁽⁶⁾		Budget alloué à la formation	K€ (HT)	3 509	2 807	2 452
		Part des collaborateurs formés	%	64	67	62
		France	%	65	67	77
		Europe (hors France)	%	59		
		Asie	%	40		
		Amériques	%	92		
		Nombre des collaborateurs formés	Nombre	3 479	3 257	2 493
		France	Nombre	1 780	1 584	1 760
		Europe (hors France)	Nombre	1 044		
		Asie	Nombre	177		
		Amériques	Nombre	478		
		Nombre d'heures de formation	Nombre	56 198	45 295	28 072
		France	Nombre	31 690	24 030	18 259
		Europe (hors France)	Nombre	21 559		
		Asie	Nombre	1 037		
		Amériques	Nombre	1 912		
		Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé	Nombre	16,2	13,9	10,4
	France	Nombre	17,8	15,2	11,6	
	Europe (hors France)	Nombre	20,7			
	Asie	Nombre	5,9			
	Amériques	Nombre	4,0			
Formation réglementaire ⁽⁶⁾		Nombre de personnes formées	Nombre	6 160		
		Nombre d'heures de formation	Nombre	28 071		
		Nombre d'heures de formation par personne formée	Nombre	4,56		

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2022	2021	2020	
Qualité de vie au travail	Temps de travail	Effectifs à temps partiel	%	6,5	6,9	7,5	
		• dont Femmes	%	87,6	89	88,1	
		• dont Hommes	%	12,4	11	11,9	
		Part des pays ayant un accord de télétravail ⁽³⁾	%	100	na	na	
	Accidents du travail en France	Taux de fréquence des accidents du travail	%	0	0	4,8	
		Nombre d'accidents de travail	Nombre	5	3	4	
		Nombre d'accidents de travail (trajet)	Nombre	16	15	13	
	Absentéisme en France	Taux d'absentéisme maladie	%	2	1,9	2	
	Participation	Dialogue social en France	Nombre de représentants du personnel	Nombre	38	42	46
			Nombre de réunions du CSE et de ses commissions	Nombre	40	49	46
Nombre d'accords ou d'avenants signés			Nombre	16	7	4	
Engagement		Part des salariés actionnaires	%	55	na	na	
		Taux de participation à l'IMR (indice de mise en responsabilité)	%	81	na	na	
		Score de fierté de travailler pour Amundi	%	87	87	86	
		Score de recommandation d'Amundi	%	81	82	81	
		Rémunération variable collective France	K€	11,2	9,1	9,5	
		Part d'entretiens d'évaluation	%	95	9	93	
		Diversité	Répartition des effectifs par genre	Femmes	Nombre	2 250	2 029
Hommes	Nombre			3 213	2 856	2 741	
Part des Femmes	%			41,2	41,5	41,7	
Part des Hommes	%			58,8	58,5	58,3	
Égalité Femmes-Hommes	Part des Femmes dans le vivier des talents		%	41,0	43,0	na	
	Part des Femmes dans les effectifs Managers		%	34,5	35,2	35,0	
	Part des Femmes dans la population des dirigeants (SLT)		%	32,4	34,5	30,1	
	Part des Femmes dans le Comité Exécutif (GMC + Comex)		%	36,7	29,6	28,6	
	Part des Femmes dans le Conseil d'Administration		%	50,0	41,7	41,7	
	Part des Femmes dans les départements d'Investissement ⁽⁴⁾		%	24	na	na	
	Part des Femmes dans les responsables pays de plus de 20 collaborateurs		%	40,0	40	na	
	Part des femmes dans les 10 % des plus hautes rémunérations		%	19,1	19,3	18,7	
	Inclusion		Taux d'emploi direct	%	3,0	2,9	2,8
			Nombre de recrutements ou d'intégration de personnes en situation de handicap	Nombre	8	11	9
Nombre de collaborateurs en situation de handicap			Nombre	80	71	65	
Part des moins de 30 ans dans les recrutements en CDI			%	37,8	43,5	33,1	
Génération	Nombre de jeunes accueillis et formés		Nombre	1 300	> 1 000	na	
	Nombre de stagiaires, alternants, et emploi d'été ⁽⁵⁾		Nombre	801	703	873	
	Nombre d'alternants recrutés	Nombre	148	180	na		
	Taux d'emploi des 55 ans et plus en CDI	%	15,7	15,0	13,5		
Communautés / mécénat	Mécénat	Budget alloué au mécénat	M€ (HTD)	3,7	2,7	2,7	

(1) Nombre exceptionnellement élevé de départs lié à l'intégration de Lyxor, à rapprocher de l'année 2018 (611 départs) lors de l'intégration de Pioneer.

(2) Données 2020 et 2021 corrigées.

(3) Entités de plus de 100 ETP.

(4) Sur la base d'un périmètre analysé de 900 ETP.

(5) Y compris VIE CIFRE.

(6) Les classifications des formations ayant été révisées, les données historiques ne sont pas toujours comparables.

3.8.2.3 Tableau d'indicateurs Acteur Citoyen

Nature	Indicateurs	Unité	2022	2021	2020
Énergie	Consommation d'énergie ⁽¹⁾	MWh	21 568	19 372	22 019
	Part en électricité verte ⁽²⁾	%	78	73	52
	Consommation d'énergie par collaborateur ⁽¹⁾	MWh / ETP	4,5	4,8	5,5
	Émissions CO ₂ scopes 1 + 2 ⁽¹⁾	TeqCO ₂	2 324	2 286	3 671
	Émissions CO ₂ scopes 1 + 2 par collaborateur ⁽¹⁾	TeqCO ₂ /ETP	0,48	0,56	0,95
	Consommation de fluides frigorigènes	kg	160	na	na
	Émissions CO ₂ liée à l'énergie scope 3	TeqCO ₂	133	na	na
Déplacements professionnels ⁽⁴⁾	kms parcourus en avion et en train	kms	13 058 112	3 679 937	7 212 333
	Émissions CO ₂ déplacements professionnels en avion et en train	TeqCO ₂	2 551	646	1 741
	Émissions CO ₂ déplacements professionnels en avion et en train par collaborateur	TeqCO ₂ /ETP	0,53	0,16	0,44
Énergie + Déplacements Professionnels	Émissions CO ₂ Énergie (scope 1 et 2) + Déplacements Professionnels (scope 3) par collaborateur	TeqCO ₂ /ETP	1,02	na	na
Papier	Part de la consommation totale de papier en papier responsable ⁽³⁾	%	78	61	63
Eau	Consommation d'eau	m ³	29 764	19 753	21 476
Déchets	Part des déchets recyclés ⁽²⁾	%	92	63	57
Achats Responsables	Achats auprès du secteur protégé en France	millions d'euros	0,4	0,4	0,4
	Pourcentage des factures payées dans les délais en France ⁽²⁾	%	82	78	82

(1) Hors fluides réfrigérants.

(2) Données 2021 corrigées.

(3) Données 2020 corrigées.

(4) Suite au changement de méthodologie dans le reporting des données du fournisseur AMEX, les données 2020 et 2021 sont en cours de fiabilisation.